

Université Abderrahmane Mira de Bejaia  
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales des Sciences de Gestion  
Département des Sciences Economiques.

Mémoire de fin de cycle  
En vue d'obtention du diplôme de Master en sciences économiques  
**Spécialité** : Economie Appliquée et Ingénierie Financière.

**Thème :**

# **Essai d'évaluer les risques de crédits bancaires à l'aide de deux méthodes, classique et le scoring**

Méthode classique : cas de la Banque Extérieur d'Algérie, agence BEA 34 de Tizi Ouzou.  
Méthode de scoring : cas de la banque CPA d'Alger.

**Réalisé par :**

M<sup>f</sup> BRIK Nacer.

M<sup>f</sup> GUERDAD Said.

**Devant le jury composé de :**

- **Président** : M<sup>r</sup> **RADOUANE Abdellah** : Maître assistant à l'université de Béjaia.
- **Promoteur** : M<sup>lle</sup> **HAMITI Dalila** : Maître assistante à l'université de Béjaia.
- **Examineur** : M<sup>me</sup> **BERAH Kafia** : Maître assistante à l'université de Béjaia.

**Promotion : Juin 2013**

# Remerciement

*Tout d'abord, nous remercions Dieu, tout puissant, pour la force et le courage qu'il nous a accordé.*

*Ensuite, nous tenons à remercier M<sup>elle</sup> HAMITI Dalila, notre promotrice, pour ses conseils, sa disponibilité et son orientation.*

*Enfin, un grand merci à tous le corps enseignant, en particulier les membres du jury qui ont accepté d'évaluer ce modeste travail, et toute personne ayant participé de près ou de loin à sa réalisation.*

***Merci à tous.***

# Dedicace

*Je dédie ce modeste travail :*

*A mes chers parents que j'aime de tout mon cœur ;*

*A mes frères, Merzouk, Ali, NouNou, et à ma Sœur ;*

*A mes grands-parents ;*

*Que Dieu me les garde.*

*A mes cousines et cousins ;*

*A tous mes amis.*

*Nacer BRIK,*

# Dédicaces

**J**e dédie ce modeste travail à :

➤ Ma chère mère, que Dieu la protège, à qui je dois un amour profond pour son soutien permanent, sa bonté, son aide, son amour et sa compréhension, que Dieu la protège et me la garde.

➤ Mon cher père qui a toujours souhaité que je sois de ceux qui réussissent, en veillant sur mon avenir.

➤ Mes chères sœurs : Ouiza, Djamila et Kahina.

➤ Mes chers frères : Hakim, Karim et Merzouk.

➤ Toute la famille, mes tantes, mes cousins et cousines.

➤ Tous mes amis qui m'ont aidé de loin et de près, chacun son nom.

➤ Tous mes collègues de la formation.

**Said GUERDADE.**

## **Liste des abréviations**

**ANGEM:** Agence Nationale de gestion du micro crédit.

**ANSEJ :** Agence Nationale de Soutien D'emploi De Jeunes.

**ASF :** Avances Sur Facture.

**AVI :** Autres Valeurs Immobilises.

**BA:** Banque d'Algérie.

**BAD:** Banque Algérienne de Développement.

**BEA:** Banque Extérieur d'Algérie.

**BFR:** Besoin en Fond de Roulement.

**BNA:** Banque Nationale d'Algérie.

**BOAL:** Bulletin Officiel des Annonces Légales.

**CA:** Chiffre D'affaire.

**CAD:** Caisse Algérienne de Développement.

**CAF:** Capacité d'Autofinancement.

**CAHT:** Chiffre D'affaire Hors Taxes.

**CASNOS :** Caisse Nationale De Sécurité Sociale Des Non Salariés.

**CBE:** Caution de Bonne Exécution.

**CCE:** Convention de Crédit d'Exploitation.

**CLT:** Crédit à Long Terme.

**CMT:** Crédit à Moyen Terme.

**CNAC:** Caisse Nationale d'Assurance Chômage.

**CNAS:** Caisse Nationale d'Assurance Sociale.

**CNEP:** Caisse Nationale D'épargne et De Prévoyance.

**CPA:** crédit populaire algérien.

**DAS:** Direction d'Action Sociale.

**DCT:** Dette à Court Terme.

**DLMT:** Dette à Long Et A Moyen Terme.

**DPAMR:** Délégation de la Police Assurance Multirisque.

**DZD:** Dinar Algérien.

**EBE:** Excédent Brut D'exploitation.

**EENE :** Effet Escomptée Non Echue.

**EURL:** Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

**PME:** Petite Moyenne Entreprise.

**FNSEJ:** Fond National de Soutien d'Emploi de Jeunes.

**FR:** Fond de Roulement.

**IBS:** Impôts Sur les Bénéfices des Sociétés.

**IFR:** Insuffisance en Fond de Roulement.

**IRB:** International Rating Based.

**KDA:** Mille Dinars Algérien.

**LCR:** Liquidity Coverage Ratio.

**NSFR:** Net Stable Funding Ratio.

**SAA:** Société Algérienne des Assurances.

**SARL:** Société A Responsabilité Limitée.

**SIG:** Soldes Intermédiaires de Gestion.

**SNC:** Société en Nom Collectif.

**SPA:** Société Par Action.

**SPSS:** statistical package for the social sciences.

**TCR:** Tableau des Comptes des Résultats.

**TN:** Trésorerie Nette.

**TTC:** Tout Taxes Comprises.

**VA :** Valeur Ajoutée.

**VD:** Valeur Disponible.

**VE:** Valeur d'Exploitation.

**VR:** Valeur Réalisable.

## Sommaire

<b>Introduction générale</b> .....	01
<b>Chapitre I : Les banques et les crédits</b> .....	04
Section 1 : Définition et typologie des banques.....	04
Section 2 : Les crédits bancaire.....	06
<b>Chapitre II : Les risques de crédit et les moyens de couverture</b> .....	21
Section 1 : Les différents types de risque d'un crédit bancaire.....	21
Section 2 : Les moyens du gestion de risque crédit.....	23
Section 3 : La gestion du contentieux .....	31
<b>Chapitre III : montage d'un dossier de crédit</b> .....	34
Section 1 : Les documents constitutifs d'un dossier de crédit.....	34
Section 2 : Identification du client.....	35
<b>Chapitre IV : Les méthodes d'évaluation du risque de crédit</b>	44
Section 1 : Analyse de la structure financière.....	44
Section 2 : L'analyse par les ratios.....	52
Section 3 : Le tableau des comptes des résultats.....	.60
Section 4 : La méthode de scoring .....	66
<b>Chapitre V : Application des deux méthodes</b> .....	68
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil BEA.....	68
Section 2 : Etude d'un dossier d crédit par les deux méthodes .....	77
1 : Etude d'un dossier de crédit d'exploitation (méthode classique) .....	77
2: Analyse du risque de crédit par la méthode de scoring.....	89

<b>Conclusion générale</b> .....	97
<b>Annexes</b> .....	99
<b>Bibliographie</b> .....	131
<b>Table des matières</b> .....	133

***Introduction***  
***Générale.***

## **Introduction générale**

Le système bancaire algérien a connu depuis le début des années 90, une série de métamorphoses, caractérisant différentes étapes d'une réforme et une mise en conformité avec les standards internationaux. En effet les banques ont évoluées, en passant de simples établissements d'épargne à des établissements l'intermédiation financière, en octroyant des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement, et cela après que l'Algérie a opté pour une économie de marché.

Suite aux réformes entamées dans l'économie nationale, l'entreprise algérienne privée et/ou publique fait de plus en plus recours aux crédits car elle ne possède pas toujours les ressources suffisantes pour atteindre ses objectifs, ses résultats commerciaux et financiers ainsi que l'intégrité des dirigeants et les garanties offertes peuvent lui permettre de demander un crédit à la banque pour faire face à une concurrence farouche, mais par ailleurs le rôle des banques dans le financement des investissements productifs est d'autant plus accru en raison du faible niveau de développement des marchés financiers.

Le secteur bancaire algérien a vu aussi le lancement de plusieurs segments du marché de crédit, à savoir, le crédit hypothécaire, le crédit-bail immobilier, les crédits accordés aux jeunes dans le cadre de l'ANSEJ, ANGEM ...

Face à tous ces changements, les banques sont de plus en plus confrontées aux risques liés à l'octroi de crédits, c'est ainsi que les banques se trouvent dans l'obligation de mettre en place certaines conditions et procédures dans l'étude des demande de crédits et cela afin d'assurer la finalité de leurs opérations de crédits, qu'est la génération de profits

Ces dispositifs doivent prendre en considération que chaque nouvelle sollicitation de crédit représente une opportunité d'accroître son portefeuille clients<sup>1</sup>, mais il faut comparer le risque à courir et l'opportunité d'acquérir un nouveau client, en effet la clientèle constitue désormais le centre de préoccupation de chaque banque qui se soucier, non seulement de la couverture du risque mais aussi la notoriété de l'entreprise qui est un client potentiel car aujourd'hui, l'analyse du risque de crédit bancaire revêt, plus que jamais, une importance stratégique pour les banques cherchant à se démarquer et à acquérir un avantage concurrentiel par rapport aux autres .

---

<sup>1</sup> C'est une opportunité d'avoir un nouveau client.

La question centrale à laquelle nous essayerons d'apporter une réponse est la suivante:

**❖ Quelle est la consistance des deux méthodes, classique et scoring dans l'évaluation des risques de crédits bancaires ?**

La réponse à la question fondamentale nécessite les réponses aux questions suivantes :

- **Quelle est la panoplie de crédits qui existe dans nos banques ?**
- **Quelles sont les risques auxquels s'expose la banque en octroyant un crédit ?**
- **Quelles sont les démarches et les techniques utilisées dans l'étude d'un dossier de crédit ?**

Tout au long de ce modeste travail nous essayerons de confirmer ou d'infirmes l'hypothèse suivante :

- ✓ Les banques algériennes mettent à la disposition des clients des crédits tout en tenant compte de leurs besoins
- ✓ A chaque fois qu'une banque octroie un crédit elle s'expose aux risques de non remboursement
- ✓ Les banques algériennes utilisent les mêmes méthodes et techniques utilisées par les banques étrangères dans le domaine de gestion du risque du crédit, à savoir le crédit scoring.

A travers ce travail nous essayerons d'éclairer les contraintes qui entourent l'octroi de crédit ainsi que la gestion de son risque, nous avons scindé ce dernier en cinq chapitre comme suit :

Dans le premier chapitre, nous allons essayer de mettre en relief les différents types de crédits qu'offre la banque à sa clientèle. Le développement de cette gamme de crédits, nous amène ensuite à présenter, de manière générale les risques liés à l'octroi des crédits et les moyens dont dispose la banque pour le minimiser et cela dans le deuxième chapitre, dans le troisième chapitre, nous évoquerons la démarche administrative pour la constitution d'un dossier de demande de crédit, dans le quatrième chapitre nous évoquerons les différentes méthodes et techniques qui servent la banque, à construire une idée sur la santé financière du demandeur de crédit,

Et enfin dans le cinquième chapitre, l'approche théorique de l'étude classique d'un dossier de crédit sera mise en pratique par l'étude d'un cas de crédit d'exploitation déjà octroyé et traité par l'agence BEA 34 de Tizi-Ouzou.

En outre, nous proposons une technique statistique appelée « le crédit scoring » qui sert à discriminer les demandes de crédits à l'aide d'une fonction, pour pouvoir prendre une décision pertinente dans un bref délai ; nous terminerons enfin par la conclusion générale.

# *Chapitre I*

## Chapitre I : Les banques et les crédits.

Les différents agents économiques éprouvent des besoins de financement de différentes natures pour pouvoir accomplir leurs fonctions de production, de commercialisation, et de consommation. Ces besoins de financement et l'offre de capitaux qui permet de les satisfaire se rencontrent sur des marchés, à savoir le marché des capitaux, et celui du crédit, sur ces derniers, les banques interviennent et jouent le rôle d'intermédiaires financiers, c'est ce que nous allons voir dans ce présent chapitre.

### Section 1 : Définition et typologie des banques.

La banque a pour rôle de mettre à la disposition de sa clientèle, entreprises et particuliers, toute une gamme de crédits pour faire face à des besoins divers, et ces crédits doivent être compatibles avec le besoin de client, et dans cette présente section, nous allons traiter cette typologie des crédits.

#### 1. Définition de la banque

Les articles 114 et 115 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, définissent les banques et les établissements financiers comme étant des personnes morales, qui effectuent à titre de profession habituelle les opérations suivantes :

- Réception des fonds du public ;
- Opérations du crédit ;
- Mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement ;
- Gestion de ces moyens;

Toutefois, les banques effectuent des opérations connexes à leurs activités, telles que :

- Les opérations de change sur or et devises ;
- Placement, souscription, achat, gestion, garde et vente des valeurs mobilières et de tout produit financier ;
- Ingénierie financière et conseil en matière de gestion de patrimoine, opérations de leasing portant sur biens meubles et immeubles.

#### ❖ L'agence bancaire

L'agence constitue la cellule polyvalente de base de l'exploitation de la banque, elle doit être en mesure, grâce à ses structures d'accueil et de traitement efficaces, de satisfaire la clientèle, quel que soit sa nature et son secteur d'activité.

## 2. Aperçu sur le système bancaire algérien et son évolution

Deux phases principales ont marqué l'évolution du système bancaire algérien, la première correspond à sa naissance et son évolution sous le dirigisme de l'Etat, la deuxième est relative au processus de son assainissement et libéralisation.

### 2.1. La phase 1963-1986

À la veille de l'indépendance, le réseau bancaire algérien était constitué des agences des banques françaises principalement, qui ne peuvent être agréées par la Banque d'Algérie à exercer leur activité bancaire en tant qu'agences et filiales de banques étrangères, elles ont accepté de céder leur patrimoine immobilier aux banques algériennes nouvellement créées en 1966. Ainsi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1967, le réseau bancaire algérien se trouva totalement constitué par les banques publiques suivante :

- la Banque Centrale d'Algérie : institut d'émission et banque de réescompte ;
- la banque algérienne de développement « BAD » : banque d'investissement qui s'est substituée à la caisse algérienne de développement « CAD » ;
- la caisse national d'épargne et de prévoyance « CNEP » ;

Trois banques commerciales à savoir (BEA, BNA, CPA) ont hérité des infrastructures et des fonds de commerces des banques étrangères.

Ces institutions n'ont pas servi, le plus souvent, comme des banques commerciales, mais elles étaient beaucoup plus, des caisses pour la gestion et l'affectation du budget de l'Etat.

Afin d'encadrer la profession bancaire et ses relations, une première loi a été prescrite, il s'agit de la loi bancaire N° 86-12 du 19/08/1986 portant le régime des banques et du crédit.

### 2.2. La phase 1987 à nos jours

Sur la base des nouvelles réformes économiques provoquées par les événements historiques d'octobre 1988, et visant l'instauration d'une économie de marché en Algérie,

Un ensemble de textes a été élaborés et publiés, notamment la loi 90-10 du 10/04/1990 relative à la monnaie et au crédit, et le nouveau code de commerce et d'investissement, favorisèrent la création et l'exploitation des banques privées en Algérie.

La mise en pratique de la loi sur la monnaie et le crédit a permis l'instauration d'un nouveau cadre pour le système bancaire national, la mise en place d'un système bancaire efficace, la lutte contre l'inflation et les fuites de capitaux, la non-discrimination entre les opérateurs économiques, la promotion des investissements,...etc. 13 ans plus tard, et afin de la renforcer, elle a été complétée et modifiée par l'ordonnance présidentielle N° 03-11 du 26/08/2003.

Ainsi, les textes législatifs et réglementaires qui devaient servir notre système bancaire ont été accomplis.

### 3. Typologie des banques : nous pouvons distinguer :

#### 3.1 Les banques d'affaires

Une banque d'affaires est une banque qui a un rôle d'intermédiaire dans les opérations financières, introduction en bourse, augmentation de capital, placement d'emprunt, opération de fusion-acquisition....

Elles ne prêtent quasiment pas. Elles ont donc moins de besoins en capitaux propres par rapport aux banques commerciales. Par contre, il peut lui arriver de prendre des participations minoritaires ou majoritaires dans des affaires industrielles ou commerciales afin de les aider à se développer et de réaliser à terme une plus-value en recédant cette participation<sup>1</sup>.

#### 3.2 Les banque de détail

La banque de détail s'adresse aux particuliers et aux PME. Elle a une fonction d'intermédiation entre les agents à excédent de financement dont elle collecte les ressources et les agents à besoin de financement à qui elle prête ces ressources<sup>2</sup>.

#### 3.3 Les banques de financement et d'investissement

La banque de financement et d'investissement apporte des services sophistiqués à des grandes entreprises dans une mesure partielle ou totale. Elle offre entre autres des services liés à l'accès aux marchés actions / obligations (émission, transaction, couverture..), aux conseils en fusions et acquisitions, à l'accès aux financements bancaires plus ou moins complexes<sup>3</sup>.

## Section 2 : Les crédits bancaires

Les entreprises éprouvent continuellement de besoins de capitaux pour financer leurs différentes activités et pour assurer leur présence sur les marchés et leur développement. Parmi les choix qui se présentent à l'entreprise, la banque, qui est la première source de financement, par excellence. Ce choix est motivé par la diversité des crédits offerts par cette dernière qui peuvent couvrir aussi bien les besoins de fonctionnement que ceux d'investissement.

### 1. Définition d'un crédit bancaire

L'article 112 de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, qui définit le crédit comme étant, *“tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature telle qu'un aval, un cautionnement ou une garantie”*.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> <http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen>

<sup>2</sup> Idem

<sup>3</sup> Idem

<sup>4</sup> Article 112 de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Le crédit vient du mot latin « *credere* » qui veut dire confiance, peut être défini comme étant l'opération par laquelle le propriétaire d'un bien économique qui prend souvent la forme monétaire, cède la jouissance à une autre personne, pendant un certain temps, moyennant une rémunération appelée intérêt, proportionnelle à la durée d'usage. Le bénéficiaire du crédit doit restituer la contrepartie au terme du temps convenu.

A travers ces définitions, nous constatons que les caractéristiques du crédit sont l'engagement, le montant, la durée, l'intérêt, et aussi la possibilité pour la banque de développer les produits bancaires en matière de crédit, en vue de satisfaire les besoins de la clientèle.

## **2. La nécessité du crédit pour l'entreprise.**

Quelque soit son activité, l'entreprise se trouve obligée de demander à la banque de l'aider pour le financement de son cycle d'exploitation, qui génère le plus souvent des besoins résultant de l'inadéquation entre les dépenses et les recettes de l'entreprise qui fait que leur fonds disponibles deviennent insuffisants.

L'activité d'une entreprise industrielle par exemple, consiste en l'achat de matières premières, la transformation de ces matières pour avoir un produit fini, et essayer de commercialiser ce produit, mais l'entreprise commerciale achète des marchandises pour la revente et la réalisation d'un profit.

## **3. Typologie des crédits bancaires**

Selon l'objet du crédit, nous distinguons :

### **3.1. Les crédits d'investissement**

Comme l'autofinancement de l'entreprise ne peut pas assurer la totalité de la couverture de ses projets d'investissement, elle se trouve obligée de se diriger soit au marché financier qui n'est pas suffisamment développé dans notre pays, soit à l'intervention des banques qui se fait sous forme de crédits classiques, de crédit-bail, ou sous forme d'autres crédits spéciaux.

#### **3.1.1. Les crédits d'investissement classiques : nous citons :**

**3.1.1.1 Les crédits à moyen terme :** Ils sont accordés pour une durée allant de deux "02" à sept "07" ans avec un différer de deux "02" ans au maximum. Cette durée ne doit en aucun cas dépasser la durée d'amortissement du bien financé.

Leurs objet est de financer les investissements légers, tels que les véhicules et les machines. Généralement, ils financent la plupart des biens d'équipement et moyens de production de l'entreprise. Mais la banque ne doit accorder qu'un maximum de 70% des

investissements à financer, le reste doit être assurée par l'entreprise qui doit utiliser son autofinancement<sup>5</sup>.

En fonction de la possibilité de refinancement de ces crédits, on peut distinguer deux types de crédits à moyen terme à savoir :

**a. Le Crédit à Moyen Terme (CMT) finançable**

La banque qui octroie un crédit à moyen terme peut le mobiliser, soit par le réescompte auprès de la Banque d'Algérie, soit par la mobilisation sur le marché financier.

Le réescompte auprès de la Banque d'Algérie est régi par l'article 71 de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

La Banque centrale peut réescompter aux banques et établissements financiers pour des périodes de six (6) mois au maximum ou prendre en pension les effets créés en représentation de crédits à moyen terme.

Si la banque ne veut pas s'adresser à la Banque d'Algérie pour bénéficier du réescompte, elle peut s'adresser aux organismes mobilisateurs présents sur le marché financier.

**b. Le Crédit à Moyen Terme (CMT) non finançable.**

Dans le cas où le crédit accordé par la banque ne répond pas aux conditions exigées par la Banque d'Algérie, ou que la banque ne peut pas mobiliser ce crédit sur le marché financier, on peut dire que c'est un crédit non mobilisable.

Donc la banque n'a qu'à courir le risque d'immobilisation, puisqu'il finance des crédits à moyen terme sur les ressources de la banque qui peuvent être demandées à n'importe quel moment.

**3.1.1.2 Les Crédits à Long Terme (CLT)**

Ce sont des concours d'une durée allant au-delà de sept "07" ans avec une période de différer de deux "02" à quatre "04" ans. Cette durée correspond généralement à la durée d'amortissement des immobilisations qui font l'objet de ce type de crédits. Du fait que les ressources à long terme, collectées par la banque, ne lui permettent pas d'octroyer un tel crédit, elle ne joue que l'intermédiaire entre les demandeurs des crédits à long terme et les autres organismes capables d'accomplir cette tâche, on peut citer à titre d'exemple, la BAD qui dispose de ressources d'une longue durée (emprunts obligataires), ainsi que la CNEP Banque spécialisée dans le drainage de l'épargne publique.

<sup>5</sup>Guide d'investir en Algérie KMPG, édition 2012, p 92.

### 3.1.1.3 Le crédit-bail (leasing)

Le crédit-bail est la forme de crédit-bail qui concerne les opérations par lesquelles un établissement financier donne en location des biens à usage professionnel, lorsque ces opérations permettent aux locataires de devenir propriétaires de tout ou une partie des biens loués, au plus tard à l'expiration du bail.

Le leasing est une opération tripartite (de trois parties) qui interpose trois intervenants collaborant et assurant le déroulement de l'opération qui sont :

- Le crédit-preneur ou le locataire qui désire l'acquisition du bien d'équipement;
- Le crédit bailleur ou la société de crédit-bail qui accepte de financer l'opération en se portant acquéreur du bien d'équipement choisi;
- Le fournisseur qui livre au crédit-preneur un bien d'équipement commandé par le crédit bailleur conformément aux conditions arrêtées entre le fournisseur et le crédit preneur.

### 3.1.2. Les crédits d'investissement spécifiques

Les crédits spécifiques sont des crédits qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme de développement tracé par les autorités gouvernementales. Il s'agit de financer des activités soutenues par des concours publics.

Les crédits spécifiques revêtent trois formes, à savoir :

- Les crédits de financement de l'emploi de jeunes, soutenus par le Fond National de Soutien de l'Emploi des Jeunes (FNSEJ) à partir de l'Agence Nationale de soutien de l'Emploi de jeunes (ANSEJ) ;
- Le crédit CNAC (Caisse National d'Assurance Chômage) ;
- Le crédit ANGEM (Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit).

#### 3.1.2.1 Le crédit à l'emploi de jeunes

Selon la lettre commune n°01/2004, le crédit à l'emploi de jeunes a pour objet le financement de création de micro-entreprises par les jeunes investisseurs désirant s'intégrer dans la vie économique. Il permet à ces jeunes promoteurs d'investir dans le domaine de la micro-entreprise, et de contribuer, ainsi, à la création de richesse et à la réduction du chômage.

Ce crédit fait bénéficier aux jeunes inscrits à l'ANSEJ, d'une structure de financement préférentielle censée leur offrir les conditions financières les plus favorables pour réussir et faire prospérer leurs affaires. En effet, ils bénéficient, non seulement du prêt non rémunéré de l'ANSEJ ; mais aussi d'une bonification du taux d'intérêt bancaire et d'avantages fiscaux et parafiscaux.

### ➤ Structure de financement

Les projets initiés dans ce cadre sont financés comme suit :

- **Apport personnel**: le jeune promoteur est tenu d'apporter un apport personnel sous forme de fonds propres en numéraires ou en nature qu'il doit verser dans son compte courant, en vue de son utilisation pour la réalisation du projet, et ce sous le contrôle de la banque comme suite

- entre 1% et 2% du montant total du projet lorsqu'il s'agit d'un financement triangulaire (apport personnel + de la banque + apport de l'ANSEJ)<sup>6</sup>.

- Entre 71% et 72% lorsqu'il s'agit d'un financement mixte (apport personnel+ apport de l'ANSEJ).

- **Apport du FNSEJ**: C'est un prêt participatif non rémunéré (taux zéro) versé par l'ANSEJ au profit des jeunes promoteurs qui vient en complément de la part de leur autofinancement. Son montant varie en fonction du coût de projet entre 20% à 29%. Son remboursement auprès de l'ANSEJ au profit du FNSEJ, commencera après le règlement de la dernière échéance du crédit bancaire.

- **Crédit bancaire**: c'est un crédit d'investissement à moyen terme dont le montant ne peut excéder 70% du montant global du projet (y compris le besoin en fonds de roulement pour la constitution du stock outil de démarrage, n'excède pas trois mois d'activité).

Sa mobilisation peut s'effectuer en déblocage total ou par tranche et après le versement total de l'apport personnel et du prêt accordé par l'ANSEJ. Il est remboursable par semestrialités sur une durée qui peut aller jusqu'à sept (06) années (y compris la durée du différé, fixée à une année minimum). Ce concours peut faire l'objet d'une bonification du taux d'intérêts de 50%.

#### 3.1.2.2 Le crédit CNAC

C'est un crédit destiné à financer les projets présentés par les promoteurs chômeurs, âgés entre trente-cinq (35) et cinquante (50) ans. Ceux-ci doivent préalablement bénéficier de l'aide de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage, et pour se faire, ils doivent remplir les conditions ci-après :

- Etre résidant en Algérie ;
- Ne pas occuper un emploi rémunéré ;
- Etre inscrit auprès de l'Agence Nationale d'Emploi depuis au moins six mois, ou allocataire de la Caisse National de Chômage ;
- Avoir une qualification professionnelle ;
- Pouvoir mobiliser une capacité financière suffisante pour participer au financement du projet.

---

<sup>6</sup><http://www.ansej.org.dz>.

La banque apporte un financement de 70% du coût du projet et ce pour une durée maximale de sept (07) ans ; dont le taux applicable est celui d'un CMT (crédit à moyen terme) non réescomptable minoré du taux de bonification accordé par la CNAC.

### 3.1.2.3 Le crédit ANGEM

L'ANGEM est un nouveau dispositif (créé pour remplacer l'ancien dispositif Microcrédit Direction De l'Action Sociale« DAS », qui était accompagné par la seule banque public (BNA), lancé récemment par les pouvoirs publics et soutenues par toutes les banques publiques, ce dispositif s'inscrit également dans le cadre de la lutte contre le chômage.

Il est destiné à la création d'activités, y compris à domicile, par l'acquisition de petits matériels et de matières premières de démarrage.

Dans le cadre du micro-crédit L'ANGEM gère le financement des petits prêts avec un plafond de **100 000,00 DA** et qui peut atteindre **250 000 DA** au niveau des wilayas du Sud.

Le prêt le plus important ne dépassant pas **1 000 000,00 DA** faisant appel à un montage financier avec une banque <sup>7</sup>(voir le tableau ci-dessous).

**Tableau N° 1 : Tableau récapitulatif des deux dispositifs de financement.**

Taille du projet	Apport personnel	Crédit bancaire	Apport ANGEM	Taux d'intérêt <sup>8</sup>
Ne dépasse pas 100.000 DA	0%	-	100%	-
Ne dépasse pas 250.000 DA	1%	-	99%	-
Ne dépasse pas 1.000.000 DA	1%	70%	29%	5%(zones spécifiques)
	1%	70%	29%	20%(autres zones)

Source : <http://www.angem.dz/>

## 3.2. Les crédits d'exploitation

Toute entreprise a pour but de créer de la richesse économique qui justifie son existence et conditionne sa survie. Cet apport de l'entreprise à l'économie ne se fait qu'après accomplissement d'un certain nombre d'étapes qui constituent le cycle d'exploitation, on prendra pour exemple le cycle d'exploitation d'une entreprise industrielle, comportant les phases d'acquisitions de matières premières, de leur transformation, et de leur vente en produits finis.

<sup>7</sup><http://www.angem.dz/>

<sup>8</sup> Du taux bancaire en vigueur.

A chacune des phases de ce cycle, certains besoins ne peuvent être supportés par l'entreprise en intégralité, on prendra pour exemple, les besoins d'approvisionnement, de fonctionnement des machines, la rémunération des employés.

C'est là que vient le rôle des banques pour couvrir une partie des besoins constatés en proposant pour chaque phase du cycle le concours approprié.

### **3.2.1. Les crédits par caisse ou "Crédits directs"**

L'entreprise est souvent confrontée à des insuffisances passagères de trésorerie. La raison de ces insuffisances tient souvent dans les décalages résultant de l'exigibilité imminente et immédiate des décaissements et de la disponibilité tardive des encaissements. Pour pallier ces insuffisances, l'entreprise sollicite des crédits d'exploitation à court terme.

Quand ces crédits sont sollicités par l'entreprise sans qu'elle en explique l'objet précis, ceux-ci sont dits globaux.

Par contre, quand leur objet est clairement avancé par l'entreprise, et qu'il porte sur des postes précis de l'actif circulant, les crédits d'exploitations sont dits spécifiques.

#### **3.2.1.1 Les crédits d'exploitation globaux**

Comme nous l'avons dit ci-dessus, les crédits d'exploitation globaux sont des crédits souples qui financent le cycle d'exploitation d'une entreprise sans spécifier exactement l'opération, c'est pour cette raison qu'on les appelle globaux. En outre, ils ne sont pas affectés à un élément d'actif, d'où l'appellation de crédits en blanc.

Dans ce passage on va exposer les différents types de ces crédits d'exploitation globaux, à savoir, la facilité de caisse, le découvert et le crédit compagnie.

##### **a. La facilité de caisse**

La facilité de caisse est une forme de crédit accordée pour faire face aux décalages entre les décaissements et les encaissements résultants du cycle d'exploitation d'une entreprise, ce qui génère un besoin en fonds de roulement non totalement financé par le fonds de roulement.

Ces décalages causent des problèmes de trésorerie d'une très courte durée, il s'agit généralement d'aider l'entreprise à faire face aux échéances des crédits fournisseurs, aux frais de personnel, aux règlements du fisc...

##### **b. Le découvert**

Le découvert est un crédit à court terme qui couvre les besoins d'exploitation et finance partiellement le cycle de production ou de commercialisation d'une entreprise dont le compte fonctionne en position débitrice pour une période déterminée allant de quelques semaines à quelques mois sans dépasser un an, et d'un plafond fixé après une étude minutieuse de la

trésorerie de l'entreprise.

La nécessité de recourir à un découvert se fait pressentir par l'entreprise quand :

- Il y'a gonflement du besoin en fonds de roulement causé par des retards dans les règlements de la clientèle ou des difficultés d'écoulement des stocks ;
- Le cycle d'exploitation de l'entreprise est assez long (comme c'est le cas pour les grandes entreprises industrielles), ce qui conduit à une lente rotation de l'actif circulant, qui ne peut totalement recouvrir le fonds de roulement ;
- L'entreprise veut saisir une opportunité d'achat des marchandises et des matières premières à des prix avantageux.

❖ **Les formes de découvert** : nous distinguons :

➤ **Le découvert non mobilisable** : appelé également le découvert simple ou bien le découvert classique, il offre aux entreprises la possibilité de laisser leurs comptes temporairement débiteurs d'un certain montant. Le client ne paie des intérêts que sur les sommes effectivement utilisées.

Cette forme de découvert n'est pas réescomptable auprès de la Banque d'Algérie (BA) ; ce qui peut avoir des conséquences négatives sur la trésorerie de la banque, ce qui amène la banque à examiner minutieusement la structure financière de l'entreprise ainsi que sa trésorerie dans le but de déterminer les besoins réels de son client et éviter, ainsi, tout excès.

➤ **Le découvert mobilisable**

Il prend la forme d'un prêt, se matérialisant par l'inscription du montant plafond du découvert au crédit du compte client, au lieu de laisser le compte évoluer en position débitrice comme dans le cas du découvert classique. Le client paie des intérêts sur le montant total du prêt.

L'avantage de ce concours est qu'il ne pèse pas sur la trésorerie de la banque, du fait qu'il est matérialisé par des billes à ordres souscrits par le client à l'ordre de la banque, ce qui donne à cette dernière la possibilité de les réescompter auprès de la (BA).

Le découvert mobilisable n'est consenti qu'auprès accord de mobilisation de la (BA), celui-ci étant conditionné au respect des conditions suivantes :

- ✓ L'actif net<sup>9</sup> doit être au moins égal à 10% des engagements à court terme.
- ✓ Justification du crédit par des besoins liés à l'activité de l'entreprise.
- ✓ Le fonds de roulement (FR) doit être positif.

❖ **Montant, durée et remboursement du découvert**

- Le plafond du découvert ne doit en aucun cas dépasser trois (03) mois du chiffre d'affaires ;
- La durée du découvert peut aller de quelques semaines à une année ; mais elle ne doit pas

---

<sup>9</sup>Actif net = total de l'actif – totale des dettes.

dépasser une année. Cependant, ce découvert peut être renouvelé annuellement par la banque ;

- Le remboursement intervient à la conclusion de l'opération que le découvert a financée.

Afin de limiter les risques liés au découvert et éviter ainsi des situations difficilement maîtrisables, la banque doit :

- ✓ Éviter au maximum tout décaissement en espèce afin d'éviter le risque de détournement ;
- ✓ Vérifier que les bénéficiaires des chèques et effets en rapport avec le découvert entretiennent des relations avec l'activité de l'entreprise ;
- ✓ Réserver le découvert aux entreprises qui présentent des garanties morales, financières et commerciales.

### c. Le crédit de campagne

Le crédit de campagne est un crédit saisonnier qui a pour objet le financement d'une production soumise au cycle des saisons. Il est particulièrement orienté vers les entreprises ayant un cycle de production saisonnier (cas de l'agriculture), ou cycle de vente saisonnier (fabrique d'articles de plage), ou les deux.

L'utilisation du crédit de campagne se fait par le débit du compte client, autorisé à fonctionner en position débitrice, à concurrence des montants prévus par la banque. Ces montants varieront au fur et à mesure de l'apparition des besoins effectifs de l'entreprise durant le déroulement de l'opération de production.

**d. Le crédit-relais:** appelé aussi crédit de soudure, le crédit relais sert à financer la réalisation d'une opération extérieure à l'activité de l'entreprise, son origine est le plus souvent l'aspect financier (augmentation de capital, déblocage d'un emprunt obligataire).

La banque doit être assurée de la réalisation de l'opération et limiter son aide à un certain pourcentage de montant globale.

### 3.2.1.2 Les crédits d'exploitation spécifiques

Les crédits par caisse sont dits spécifiques, lorsqu'ils financent un poste bien précis de l'actif circulant. Ils ont un objet bien défini, et dans cette catégorie de crédits, on trouve : l'escompte commercial, avance sur marchandise, avance sur titre et l'affacturage.

**a. L'escompte commercial**

L'escompte commerciale est une opération de crédit par laquelle la banque met à la disposition du porteur d'un effet de commerce non échu le montant de cet effet (déduction faite des intérêts et commissions) contre le transfert à son profit de la propriété de la créance et de ses accessoires.

**b. Avance sur marchandises**

C'est une forme de crédit qui consiste à financer un stock à appréhender en contrepartie de ce financement, des marchandises sont remises en gages à la banque.

**c. Avance sur facture**

C'est un crédit par caisse consenti contre remise d'une facture visée par des administrations ou des entreprises généralement domiciliées aux guichets de la banque prêteuse. Le montant de l'avance ne dépasse pas, généralement, 70% du montant de la facture

**d. Avance sur titre**

L'avance sur titre est un crédit par caisse accordée au détenteur de titre (DBC, actions, obligations..), pour ses besoins de trésorerie, en contrepartie de cette avance le détenteur de titre remet son titre à sa banque pour lui servir de garanties.

**e. L'affacturage**

Est défini comme étant « un contrat par lequel un établissement de crédit spécialisé, appelé factor, achète les créances détenues par un fournisseur, appelé vendeur, sur ses clients appelés acheteur ou bénéficiaires de services et ce moyennant rémunération ». <sup>10</sup>

**3.2.2. Les crédits par signature ou "Crédits indirects"**

Contrairement aux crédits par caisse qui nécessitent pour la banque, de mettre à la disposition de son client des fonds, les crédits par signature se font par l'engagement de la banque envers des tiers, à satisfaire aux obligations contractées avec eux, en cas, où le client se trouve en défaillance. Donc la mobilisation des fonds par la banque n'est pas évidente.

Il s'agirait dans ce cas d'aval, l'acceptation, le cautionnement et le crédit documentaire.

**3.2.2.1 L'aval**

L'aval est l'engagement donné par une personne appelée avaliste, avaliseur ou donneur d'aval (ici c'est la banque) en vue de garantir l'exécution de l'obligation contractée par l'un des débiteurs de l'effet de commerce.

L'avaliste s'engage solidairement à payer le montant de l'effet à avaliser à l'échéance, dans

<sup>10</sup> Luc BERNETTE-ROLLANDE, Principes de Techniques Bancaires, Edition DUNOD, Paris. 2008, P 305.

le cas où le débiteur avalisé ne viendrait pas à le faire à la date prévue.

### 3.2.2.2 Le crédit d'acceptation

L'acceptation d'une banque est l'engagement qui se traduit par la signature de la banque sur un effet de commerce garantissant ainsi son paiement à l'échéance. Cette acceptation s'exprime par la signature de la banque au recto de la lettre du change précédé de la mention « bon pour acceptation » ou « acceptée » ou tout autre mot équivalent. L'acceptation diffère de l'aval du fait que la banque devient la principale obligée vis-à-vis du créancier.

### 3.2.2.3 Le cautionnement bancaire

Le cautionnement est un acte civil, défini comme suit : « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même »<sup>11</sup>.

La caution est, donc, l'engagement pris par la banque pour exécuter les obligations de son client dans le cas de sa défaillance.

La banque, en cautionnant ses clients, leur permet, selon le type de caution exigée, de :

- Différer des paiements ;
- Éviter des décaissements ;
- Ou alors accélérer des encaissements.

## 3.3. Crédits de commerce extérieur

Dans le cadre des échanges avec l'étranger, les banques interviennent par l'octroi de divers crédits destinés au financement des contrats d'importation et d'exportation à savoir des crédits à l'exportation (le crédit fournisseur, le crédit acheteur et le crédit documentaire).

### 3.3.1. Le financement des exportations

Les exportations algériennes sont dans la majorité issues du domaine d'hydrocarbures, alors que l'exportation des autres produits ne représente que presque 10% seulement<sup>12</sup>. Et ce du fait que nos entreprises ne sont pas concurrentielles au niveau international, et qu'elles n'ont pas les fonds nécessaires pour faire face au financement des besoins résultant de l'activité exportatrice.

Le financement de cette activité est assuré par un ensemble de crédits, faisant l'objet de développement dans ce qui suit :

#### 3.3.1.1 Le crédit fournisseur

C'est une forme de crédit dans laquelle la banque offre à l'exportateur, soit des

<sup>11</sup>LAURE SINE, Droit commercial et droit du crédit, 3<sup>ème</sup> édition, Dunod, Paris, 2005, p 94.

<sup>12</sup>Guide d'investir en Algérie, édition KMPG, Alger 2012.

crédits de préfinancement lui permettant de rassembler les biens à exporter, soit des crédits lui permettant de mobiliser, après livraison, sa créance née sur l'acheteur étranger.

Dans le cas d'un préfinancement, le crédit-fournisseur sera une aide de trésorerie destinée à couvrir les besoins nés durant la période d'étude précédant l'exportation.

Dans le cas d'une mobilisation de créances commerciales, l'aide de la banque se fera par la prise à l'escompte des papiers commerciaux constatant la dette de l'importateur envers son fournisseur.

La condition de mise en place d'un crédit-fournisseur est le caractère commercial de la créance du client envers l'importateur.

#### ❖ Mécanisme de l'opération de mobilisation

Le client exportateur exprime à sa banque le souhait d'accorder un délai de règlement à son importateur, afin de connaître les délais, le taux, et la part à financer par la banque.

L'exportateur expédie la marchandise, remet les documents à sa banque accompagnés les, traites<sup>13</sup> tirées et à faire accepter par l'acheteur.

Une fois les traites acceptées (et avalisées) par l'acheteur, celles-ci seront escomptées par la banque.

#### 3.3.1.2 Le crédit acheteur

Il s'agit d'un crédit accordé par une banque ou un groupe de banques à l'importateur, Son objet exclusif sera le règlement du montant résultant de la transaction passée entre l'importateur et son fournisseur.

L'exportateur trouve dans ce crédit l'avantage de se libérer, à la fois, du risque commercial, et de la charge financière induite par un éventuel délai de paiement accordé.

La réalisation de l'opération est relativement simple, la banque paie comptant l'exportateur pour le compte de son acheteur, au fur et à mesure de l'avancement du contrat commercial.

#### 3.3.2. Le financement des importations

La banque a mis en place une technique qui garantie pour l'importateur la possession de la marchandise contre le paiement, et pour l'exportateur le paiement contre la délivrance des marchandises. Cette technique est appelée le " **crédit documentaire** ".

---

<sup>13</sup>Effet de commerce par lequel le tireur donne l'ordre au tiré de payer une somme à une personne désignée avant une date limitée.

### ❖ crédit documentaire

Le crédit documentaire est l'opération par laquelle, une banque à la demande de son client importateur, s'engage en faveur de l'exportateur par l'intermédiaire d'une banque correspondante, de réaliser par paiement, acceptation ou négociation, , sous réserve, que les termes et conditions du crédits soient respectés.

#### ➤ Les différents types de crédits documentaires

Il existe trois formes du crédit documentaire selon le degré de confiance entre l'importateur et l'exportateur, sont :

- **Le crédit documentaire révocable**, qui peut être annulé à tout moment par la banque émettrice à son initiative ou celle de l'importateur sans demander l'avis de l'exportateur ou de sa banque.
- **Le crédit documentaire irrévocable**, qui est un engagement ferme envers l'exportateur, il ne peut être modifié ou annulé sans son accord.
- **Le crédit documentaire irrévocable et confirmé**, qui fait bénéficier l'exportateur de deux engagements de paiement, celui de la banque émettrice (auprès de l'importateur) et celui de la banque confirmatrice (auprès de l'exportateur).

### 3.4. Les crédits aux particuliers

La banque émet à la disposition des particuliers une gamme de crédits pour leurs permettre de faire face aux besoins qui ne peuvent pas être financé par leurs propres ressources.

#### 3.4.1. Les crédits à la consommation

Ce sont des crédits destinés aux ménages, leur permettant d'accéder aux différents biens d'équipement, automobiles et ménagers, qui doivent être, totalement ou partiellement, fabriqués et/ou montés en Algérie.

Le crédit à la consommation pouvait être accordé à toute personne physique résidente, justifiant d'un revenu régulier et ayant au moins une année d'activité au moment de l'octroi du crédit.

Le montant du crédit était limité à 70% de la valeur des biens à acquérir, mais sans pour autant dépasser une limite fixée par la banque (généralement inférieure à 100.000,00 DA), cette limite pouvait faire l'objet d'une révision à la hausse ou à la baisse<sup>14</sup>.

Pour la réalisation de l'opération, l'acquéreur devait contribuer au financement de son projet avec un apport personnel de 30% de la valeur du bien<sup>15</sup>.

<sup>14</sup> [www.dari-dz.com/brochures/banques/bdl.doc](http://www.dari-dz.com/brochures/banques/bdl.doc)

<sup>15</sup> Idem.

La mensualité du remboursement ne devait pas dépasser 30% du revenu mensuel net de l'acquéreur.

La durée du crédit à la consommation était déterminée en fonction de la nature du bien à acquérir et de la capacité de remboursement de l'acquéreur. Cette durée varie entre 9 et 36 mois<sup>16</sup>.

D'après l'article 75 de la loi de finance complémentaire pour 2009, la mesure suivante est applicable à toutes les banques, qu'elles soient du secteur public ou privé : « *Les banques ne sont autorisées à accorder des crédits aux particuliers que dans le cadre des crédits immobiliers* »

Après 2009 à ce jour, le crédit immobilier étant le seul crédit accordé aux particuliers.

### 3.4.2. Les crédits immobiliers

Le financement du logement a été pendant longtemps le monopole de la Caisse Nationale de l'Épargne et de Prévoyance, actuellement CNEP/Banque. Suite au décloisonnement de la profession bancaire et à la loi de finance complémentaire pour 2009, les autres banques sont amenées à recourir de plus en plus à ce type de crédit.

➤ **Définition** : Selon la note n°2471 du 02/07/2007 (circulaire n°1971) :

« Le crédit immobilier est défini comme étant un crédit aux particuliers facilitant l'accès au logement ». Il est destiné à financer :

- Achat d'un logement neuf auprès d'un particulier ;
- Achat d'un logement neuf auprès d'un promoteur ;
- Réalisation d'une habitation individuelle (auto construction) ;
- L'extension de la maison individuelle ;
- L'aménagement, la rénovation ou la restauration de l'habitation.

#### ➤ Les conditions d'exigibilité au financement

Pour bénéficier de ce type de crédit il faut remplir les conditions suivantes :

- ✓ Etre de nationalité Algérienne ;
- ✓ Etre âgé de moins de 70 ans ;
- ✓ Avoir un revenu stable et régulier, au moins égale à 16.000 DA ;
- ✓ Les employés contractuels accumulant une année d'activité, le jour de la demande, au sein de la même entreprise sont éligibles au crédit immobilier ;
- ✓ Disposer d'un apport personnel équivalent à 10% au minimum, du prix de logement.

<sup>16</sup> [www.dari-dz.com/brochures/banques/bdl.doc](http://www.dari-dz.com/brochures/banques/bdl.doc)

Il devra, en outre, remettre à la banque tous les documents justifiant la réalisation de l'opération et assurant la réalisation de l'opération future de l'hypothèque au profit de la banque.

### **Conclusion du chapitre**

Tout au long de ce chapitre, nous avons constaté, que les banques mettent en place des formes différentes de crédits, pour satisfaire au maximum, les besoins de leurs clients.

De ce fait, cette diversification des crédits expose ces banques, à une multitude de risques.

# *Chapitre II*

## **Chapitre II : Les risques des crédits bancaires et les moyens de couverture.**

Faire crédit signifie croire, croire en un projet, croire en une personne, croire en un avenir économique qui permettra précisément la réalisation du projet envisagé. Mais croire, c'est précisément risquer de se tromper sur un projet, une personne, une anticipation, voire les trois à la fois<sup>1</sup>.

De cet énoncé, nous pouvons comprendre que le risque est indissociable du crédit, et quel que soit le degré de rapidité avec lequel est menée l'étude du dossier crédit, le risque persiste et devient le principal souci de la banque, à défaut donc d'un risque nul, la banque cherchera à le réduire au maximum.

En effet, le risque relatif au demandeur de crédit se présente sous plusieurs facettes que la banque devra identifier, cerner, analyser et gérer dans le but de s'en prévenir au mieux. Il serait donc judicieux d'aborder dans un premier temps les différents types de risques liés à l'opération de crédit, et dans le second les moyens de prévention.

### **Section 1 : Les différents types de risques du crédit bancaire.**

La banque, dès qu'elle répond favorablement à une demande de crédit en vue d'apporter son appui financier à l'entreprise, supporte le risque inhérent par cette dernière.

Le risque de crédit, peut prendre plusieurs formes à savoir : le risque d'insolvabilité, le risque d'immobilisation, le risque de taux et le risque de change.

#### **1. Les risques de non remboursement (insolvabilité).**

Le risque de non-remboursement correspond au risque de perte définitive de la créance d'une banque sur son client. Celui-ci se précise quand la situation financière commence à se dégrader ou quand le client commence à faire preuve de mauvaise foi vis-à-vis de son bailleur de fonds.

La conséquence de ces deux éléments sera l'incapacité ou le refus de rembourser par le client, des sommes dont il est redevable vis-à-vis de sa banque.

Les origines du risque de non-remboursement peuvent être liées à :

##### **1.1. Le risque particulier**

Ce risque est, généralement, lié aux capacités techniques de l'entreprise, à la moralité et à la compétence des dirigeants ainsi qu'à la qualité de la clientèle.

---

<sup>1</sup> MATHIEU M, L'exploitant bancaire et le risque crédit, édition BANQUE EDITEUR, Paris, 1995 P 17.

### 1.2. Le risque sectoriel

Il est lié au processus de production utilisé, au produit ou au service réalisé, à la situation du marché, à la conjoncture de la branche d'activité dans laquelle évolue l'entreprise emprunteuse.

### 1.3. Le risque global ou général

Le risque global plus difficile à appréhender, du fait qu'il est engendré par des facteurs externes issus de la situation politico-économique du pays, mais aussi d'événements imprévisibles (incidents, catastrophiques naturels, etc.)

## 2. Le risque d'immobilisation

Le risque d'immobilisation apparaît, lorsque la banque se trouve dans l'incapacité de faire face à des retraits de dépôts appartenant à ses clients car les fonds correspondants sont immobilisés dans des emplois à terme.

Le risque d'immobilisation se traduit par le non-remboursement des échéances à bonnes dates par les clients de la banque ou lorsque la banque dispose des dépôts à vue, alors qu'elle distribue des crédits à moyen et à long terme.

Ce risque exclusif aux banques peut être maîtrisé par une stratégie efficace de collecte des ressources à vue, conjuguées à une politique cohérente de distribution des crédits, par cette façon, la banque évite ainsi un recours abusif au réescompte<sup>2</sup>, qui n'est d'ailleurs pas systématique, et dont le montant est souvent très élevé.

## 3. Le risque de taux

Le risque de taux résulte de l'évolution divergente du coût des emplois de la banque avec le coût de ses ressources. On prendra pour exemple une augmentation des taux de la Banque d'Algérie pour le refinancement non répercuté sur le taux des crédits octroyés.

Afin de minimiser ce risque, la banque doit opter pour des taux d'intérêt variables sur les crédits, directement en fonction des ressources de la banque.

## 4. Le risque de change

Ce risque est lié à l'évolution des cours des devises par rapport à la monnaie nationale. Dans le cas d'une opération commerciale, il sera subi par l'exportateur qui voit le cours de la

---

<sup>2</sup> Lorsqu'une banque accorde un crédit à un client et qu'avant l'échéance elle se trouve dans le besoin de liquidité, donc pour satisfaire son besoin cette dernière fait recours à la banque centrale pour le réescompter et cela avec un taux fixé par la banque centrale.

monnaie de facturation se déprécier par rapport à sa monnaie nationale, et par l'importateur qui voit la monnaie de transaction s'apprécier par rapport à sa monnaie nationale.

Pour se protéger contre ce risque, la banque peut faire signer à son client un engagement de prise en charge du risque de change.

## Section 2 : Les moyennes de couverture contre les risques de crédit

Pour une meilleure compréhension de la nouvelle approche de la banque en matière de financement des entreprises, et d'analyse du risque bancaire, il faut rappeler que les banques disposent de différents moyens, à fin de faire face aux différents risques développés précédemment, il s'agit des règles prudentielles et les garanties.

### 1. Le respect des règles prudentielles

Pour se protéger, les banques adoptent plusieurs méthodes et démarches à savoir ;

#### 1.1.La réglementation prudentielle internationale

❖ **Le comité de Bâle** : « Le comité de Bâle est une institution créée par les gouverneurs des banques centrales du G10<sup>3</sup>, en 1974, avec pour objet premier l'amélioration de la stabilité d'un système financier de plus en plus internationalisé ».<sup>4</sup>

Le comité avait pour missions :

- Le renforcement de la sécurité et de la fiabilité du système financier ;
- La promotion et la diffusion des meilleures surveillances et pratiques bancaires.

Le comité s'est concentré sur l'accord de Bâle I, l'objectif de cet accord est de limiter le risque de faillite des banques, puis il s'est élargi à l'élaboration de Bâle II et III.

#### 1.1.1. L'accord de Bâle I :

Bâle I fait référence à un ensemble de recommandations formulées en 1988 par le comité de Bâle, visant à assurer la stabilité du système bancaire international.

Le principe de l'accord de Bâle I est la mise en place d'un ratio appelé « Ratio Cooke »<sup>5</sup>, ce ratio a fixé une limite minimale à la quantité des fonds propres, pouvant couvrir les risques auxquels s'exposent les banques.

<sup>3</sup>Le G10 se compose des pays suivants : Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, France, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

<sup>4</sup>[www.banque-revue.com](http://www.banque-revue.com)

<sup>5</sup>Du nom de Peter Cooke, un directeur de la banque d'Angleterre, président du comité de Bâle à l'époque.

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{Fondspropres}}{\text{Risquedecrédit}} \geq 8\%$$

Ratio Cooke tient en compte du risque de crédit ; en quelque sorte, il a négligé les autres risques à savoir, le risque marché et le risque opérationnel, c'est pour cette cause que Bâle II, est venu renforcer la stabilité du système bancaire.

### 1.1.2. L'accord de Bâle II

« Après des années de préparation, Bâle II a été finalisé en 2005, entré en application dans l'union à partir du 01 janvier 2007. Cet accord contient un nouvel ensemble de recommandations, avec en particulier la prise en compte de la qualité de l'emprunteur, par l'intermédiaire d'un système de notation financière interne propre à chaque établissement (dénommé « IRB » Internal Rating Based) ». <sup>6</sup>

Bâle II vise à remplacer les normes de Bâle I, par la mise en place d'un ratio McDonough<sup>7</sup> destiné à remplacer le ratio Cooke.

Les recommandations de Bâle II s'appuient sur trois (3) piliers :

- Exigences de fonds propres (ratio de solvabilité McDonough) ;
- La procédure de surveillance de la gestion des fonds propres ;
- La discipline de marché.

**1.1.2.1 Pilier I : Exigence de fonds propres :** Cherche à rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par les établissements financiers en tenant compte des risques opérationnels (fraude et pannes de système, défaillance du fonctionnement interne) et des risques de marché (variation des prix, taux).

$$\text{Ratio McDonough} = \frac{\text{Fondspropres}}{\text{Risquedecrédit} + \text{risquedemarché} + \text{risqueopérationnel}} \geq 8\%$$

Pour évaluer le risque de crédit, les banques peuvent employer différents mécanismes :

- La méthode dite « standard » consiste à utiliser des systèmes de notation fournis par des organismes externes (agences de notation) ;

<sup>6</sup> www.Fimarket.com

<sup>7</sup> Du nom du président à ce moment-là, William J. McDonough.

- Les méthodes plus sophistiquées (méthodes IRB) avec la méthode dite IRB-fondation et celle dite IRB-avancée, impliquent des méthodologies internes et propres à l'établissement financier d'évaluation des scores ou des notes, afin de peser le risque relatif du crédit.

**1.1.2.2. Pilier II : Procédure de surveillance de la gestion des fonds propres :** Cette procédure s'appliquera de deux façons :

- validation des méthodes statistiques employées au pilier 1 : La banque devra prouver a posteriori la validité de ses méthodes définies a priori en fonction de ses données statistiques et cela sur des périodes assez longues (5 à 7 ans). Elle devra en outre être capable de "tracer" l'origine de ses données.
- Test de validité des fonds propres en cas de crise économique : La banque devra prouver que sur ses segments de clientèle, ses fonds propres sont suffisants, pour supporter une crise économique touchant l'un ou tous de ces secteurs.

**1.1.2.3. Pilier III : La discipline de marché :** Des règles de transparence sont établies quant à l'information mise à la disposition du public sur l'actif, les risques et leur gestion.

### 1.1.3. Accord de Bâle III

Publié le 16 décembre 2010, sont des propositions réglementaires bancaires, qui font parties des initiatives prises pour renforcer le système financier à la suite de la crise financière 2007.

L'exigence de ce Bâle est le renforcement des fonds propres, selon le comité.

❖ **Les objectifs de ce Bâle :** nous pouvons citer les points suivants :

#### a. Mise en place d'un ratio de liquidité

L'une des réformes les plus importantes de Bâle III est l'introduction de deux ratios.

Le premier est celui de liquidité, le LCR (Liquidity Coverage Ratio) ;

- Le LCR est un ratio à un mois, qui vise à permettre aux banques de résister à des crises qui s'allongent sur une durée d'un mois.

Le Deuxième ratio introduit par Bâle III, le NSFR (Net Stable Funding Ratio)

- Le NSFR est un ratio à un an qui vise à permettre aux banques de résister à une crise qui s'allonge sur une durée d'un an.

## 1.2. La réglementation prudentielle nationale

On parle de règles de gestion imposées par la Banque d'Algérie aux banques, ses règles auxquelles sont soumises les banques algériennes sont définies par l'instruction 74-94<sup>8</sup> du 29 novembre 1994.

### 1.2.1. La limitation du risque par les ratios de division :

Parmi les principes de base de la réglementation prudentielle nationale est la division du risque, deux ratios introduit par l'instruction 74-94 (article 2) à fin que les banques puissent faire face aux difficultés financières qui résultent du non remboursement des crédits.

Ratio de couverture encourus sur un même bénéficiaire :

$$\text{Ratio de limite individuelle} = \frac{\text{Fonds propres net de la banque}}{\text{Risque encouru sur un même bénéficiaire}} \leq 25\%$$

La banque doit veiller à ce que le montant des risques encourus sur un seul bénéficiaire n'excède pas 25% des fonds propres net de la banque.

Ratio de couverture encourus sur l'ensemble des engagements :

$$\text{Ratio de limite globale} = \frac{\text{Fonds propres net de la banque}}{\text{ensemble des risques à 15 \%}} \leq 10 \text{ fois les fonds propres}$$

La banque doit veiller à ce que le montant total encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'entre eux 15% des fonds propres nets ; ne doit pas excéder dix (10) fois ses fonds propres.

### 1.2.2. Le ratio de transformation

Ce ratio est dit « coefficient de fonds propres et de ressources permanentes ». Il doit être au moins de 60% entre le montant de leurs ressources, d'une durée restant à courir de plus de cinq ans, et celui de leurs emplois ayant également une durée restant à courir de plus

<sup>8</sup>Instruction n° 74-94 du 29 Novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion de banques et établissements financiers.

de cinq ans<sup>9</sup>. Les ressources et les emplois régis par des dispositions législatives ou réglementaires particulières sont exclus de ce ratio<sup>10</sup>.

### 1.2.3. La limitation du risque par le provisionnement des créances

En matière de classification des risques, l'instruction 74-94 définit dans son article 15 deux familles de créances :

#### a. Créances courantes :

La banque constitue une provision de 1% à 3% du montant de la créance, lorsqu'il s'agit d'une situation financière satisfaisante.

#### b. Créances classées : Nous pouvons trouver trois catégories de créances :

- Les créances à problèmes potentiels.
- Les créances très risquées.
- Les créances compromises.

**Tableau n°2: Le provisionnement des créances.**

Nature de la créance		Retard du remboursement	Taux de provision	Type de provision
Créances courantes		Inférieur à 03 mois	1% par ans jusqu'à atteindre 3 %	Au passif, à caractère de réserve
Créances Classées	Créances à problèmes potentiels	Entre 03 et 06 mois	30 %	Provision en diminution de l'actif
	Créances très risquées	Entre 06 mois et 1 année	50%	Provision en diminution de l'actif
	Créances compromises	Plus de 12 mois	100%	Provision en diminution de l'actif

Source : Réalisé par nos soins à partir des données tirées du site [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz).

<sup>9</sup>Règlement n° 04-04 du 19 juillet 2004 fixant le rapport dit coefficient de fonds propres et de ressources permanentes.

<sup>10</sup>Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes est un ratio prudentiel qui impose aux établissements de crédit un niveau minimal de couverture des emplois longs par des ressources stables. Et les emplois ou les ressources dans le cadre législatif ne sont pas inclus dans son calcul, par exemple les crédits dans le cadre ANSEJ.

Il existe deux types de créances :

- 1) Les créances courantes, ce sont les créances qui n'ont pas enregistré un retard de remboursement supérieur à 3 mois, et dans ce type de créance, la banque enregistre en tant que réserve un provisionnement de 1%.
- 2) Les créances sont classées en trois catégories qui sont :
  - a) créance à problèmes potentiels, elle enregistre un retard entre 3 et 6 mois, les banques enregistrent une provision, en diminution de l'actif de 30% de la créance.
  - b) Créances très risquées, il y'a eu un retard entre 06 mois et 1 année la banque enregistre en tant que provision en diminution de l'actif de 50% de la valeur de la créance.
  - c) Créances compromises, il y'a eu un retard plus d'une année, et dans ce cas la banque enregistre une provision en diminution de l'actif égale au montant de la créance.

#### **1.2.4. La garantie des dépôts bancaires**

Aux termes de l'article 118 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit, toutes les banques doivent adhérer au Fonds de garantie des dépôts destiné à indemniser les déposants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou autres fonds remboursables.

Le système de garantie doit indemniser l'ensemble des dépôts à concurrence d'un plafond qui ne peut être inférieur à 600 000 Dinar algérien (DZD).

La procédure d'indemnisation est déclenchée soit par une décision d'un tribunal, soit par une décision de la Commission bancaire constatant l'indisponibilité des fonds. Les déposants doivent être indemnisés dans un délai de deux mois.

Le fonds de garantie des dépôts est géré par une société par actions, dénommée « Société de garantie des dépôts bancaires ».

Toutes les banques souscrivent à leur capital de manière égalitaire. Les cotisations sont versées annuellement par les banques suivant le taux fixé par la Banque d'Algérie.

#### **2. Les garanties :**

L'étude de crédit, si rigoureuse et complète soit elle, ne pourrait, éliminer d'une manière totale et définitive les risques inhérents à tout concours accordé au client. Aussi, la banque devra se prémunir des aléas qui pourraient lui être préjudiciables en recourant aux garanties.

Ces garanties revêtent une grande importance pour le bailleur de fonds soucieux, du remboursement des sommes prêtées (qui ne lui appartient d'ailleurs pas), et de la rémunération qu'il aura à percevoir au titre du service rendu.

Cependant, la banque ne doit pas perdre de vue, que la constitution de garanties reste une opération accessoire à celle du crédit. Cette dernière intervient suite au seul aboutissement favorable de l'étude ; étude qui ne doit en aucun cas être influencée par une quelconque garantie, si élevée soit son montant. Nous distinguons deux sortes de garanties :

- Les sûretés personnelles ;
- Les sûretés réelles.

### 2.1. Les sûretés personnelles

Les sûretés personnelles consistent en l'engagement pris au profit d'un créancier par des personnes physiques ou morales d'exécuter l'obligation d'un débiteur, si celui-ci ne s'exécute pas lui-même à l'échéance<sup>11</sup>. Ce dernier n'étant d'ailleurs qu'une forme particulière du cautionnement instituée par la législation des effets de commerce, et soumise, à ce titre, à des règles spéciales.

#### 2.1.1 Le cautionnement

Le cautionnement est défini par l'article 644 du code civil algérien comme étant :  
« Un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant, envers le créancier, à satisfaire cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même. »  
La banque ne doit pas perdre de vue que le cautionnement ne peut s'étendre au-delà de limites dans lesquelles il a été contracté.

Nous distinguons deux types de cautionnement :

**2.1.1.1 Le cautionnement simple :** Dans ce cas, la caution simple bénéficie de deux avantages:

- **Le bénéfice de discussion :** Il permet à la caution d'exiger que le créancier poursuive la réalisation des biens du débiteur défaillant avant de s'en prendre à elle ;
- **Le bénéfice de division :** Dans le cas de la pluralité des cautions, la dette est divisée entre les cautions, et le créancier ne peut poursuivre chacune d'elles que pour sa part dans le cautionnement (à condition que ces cautions soient obligées pour la même dette et par le même acte). Il en résulte un bénéfice de division, que chaque caution peut invoquer. Mais si les cautions se sont obligées par plusieurs actes de cautionnement successifs, chacune d'elles répond de toute la dette (à moins qu'elle ne se soit réservée le bénéfice de division).

---

<sup>11</sup>Dans le cas où le débiteur n'arrive pas à rembourser dans les délais, la personne engagée, les payera à sa place, par exemple la sûreté personnelle d'un père, de rembourser les dettes de son fils, si ce dernier n'arrivera pas à les payer.

### 2.1.1.2. Le cautionnement solidaire

Dans ce cas, le créancier est en droit de réclamer au garanti le paiement de la totalité de la créance garantie, sans avoir à mettre en cause préalablement le débiteur principal.

C'est ce type de cautionnement que devra demander la banque comme garantie personnelle, car il a pour effet de rendre les droits de discussion et de division inopposables aux créanciers. Il est constaté par l'apposition par le garant de la mention « Bon pour cautionnement solidaire et indivisible » sur l'acte de cautionnement.

### 2.1.2 L'aval

Selon l'article 409 du code de commerce, l'aval est l'engagement d'une personne de payer toute ou partie du montant d'une créance, généralement un effet de commerce.

En d'autres termes c'est l'obligation que prend une personne qui n'est tenue à aucun titre de payer un effet de commerce (avaliste ou avaliseur) de payer, à l'échéance, au lieu et place du débiteur (avalisé).

Tout comme le cautionnement, l'aval est un acte consensuel, qui doit être rédigé par écrit, mais à la différence de la caution, l'avaliste est toujours solidaire. Il ne bénéficie donc pas des droits de division et de discussion.

L'aval est exprimé par la signature de l'avaliseur au recto du papier commercial, sur une allonge, ou par acte séparé, suivi de la mention « Bon pour aval » ou toute autre formule équivalente. Il doit porter l'objet de l'engagement du garant (engagement d'un paiement total ou partiel du montant de l'effet) et le nom de l'avalisé.

## 2.2. Les Garanties réelles

Les garanties réelles consistent dans l'affectation, par le débiteur d'un élément déterminé de son patrimoine mobilier ou immobilier au bénéfice d'un créancier; elles peuvent être également constituées par un tiers intervenant au profit du débiteur. Les principales garanties sont l'hypothèque et le nantissement.

**2.2.1 l'hypothèque :** « Le contrat d'hypothèque est le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser, par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble... »<sup>12</sup>.

Nous distinguons trois types d'hypothèques : légale, conventionnelle, judiciaire.

**2.2.1.1. L'hypothèque légale :** Prévue par la loi, au profit de certains créanciers privilégiés, le recueil de cette hypothèque se fait par un le biais d'un bordereau.

---

<sup>12</sup>Art 882 du Code Civil algérien.

**2.2.1.2. L'hypothèque conventionnelle :** Résulte d'une convention (contrat) entre deux parties, établie par un acte notarié et doit être inscrite au registre foncier.

**2.2.1.3. L'hypothèque judiciaire :** Elle résulte d'une décision de la justice, obtenue après des poursuites judiciaires contre le débiteur, à fin de permettre à la banque de pouvoir inscrire l'hypothèque sur l'immeuble.

### **2.2.2. Le nantissement :**

Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang<sup>13</sup>.

Le nantissement peut être constitué, pour garantir une créance conditionnelle, future, éventuelle, un crédit ouvert ou l'ouverture d'un compte courant, à condition que le montant de la créance garantie, ou le maximum qu'elle pourrait atteindre soit déterminé par l'acte constitutif. Le nantissement est, sauf disposition légale contraire, inséparable de la créance qu'il garantit. Il en dépend quant à sa validité et à son extinction.

## **Section 3 : La gestion du contentieux.**

Après tout octroi du crédit et le recueil de garanties, la banque se trouve dans l'obligation de suivre l'utilisation des fonds prêtés.

Cependant, tous les éléments cités précédemment sont attentivement étudiés, après cette étude, le non remboursement se réalise, dans ce cas la banque doit entreprendre des démarches pour récupérer sa créance.

### **1. La phase précontentieuse :**

Cette phase est la conséquence d'un incident de non-paiement à échéance, la banque aura 90 jours pour trouver une solution à fin de récupérer sa créance sans faire appel à la justice, dès que l'incident est enregistré la banque applique le taux de pénalité et le classe dans le compte impayé.

---

<sup>13</sup>Art 948 du Code Civil algérien.

- En premier lieu la banque adresse une mise en demeure<sup>14</sup> par lettre recommandée avec accusé de réception, pour que le client puisse régulariser sa situation.

- Une deuxième mise en demeure sera adressée au client, si celui-ci ne se manifeste pas après huit (8) jours de la première mise en demeure, toujours dans l'espoir de trouver un arrangement à l'amiable<sup>15</sup>.

Si cet arrangement à l'amiable est possible, la banque peut être amenée à effectuer plusieurs restructurations des dettes, dont les plus usitées sont :

- **Le rééchelonnement** : Il consiste à dresser un nouvel échéancier de remboursement pour le montant restant à courir. Il concerne les crédits à moyens et à longs termes.
- **Le profilage** : La banque accorde un nouveau crédit à son client lui permettant de faire face à sa créance devenue exigible.

Une troisième mise en demeure sera adressée directement par voie d'un huissier de justice, pour une sommation de payer.

Si au bout des trois lettres, le client ne donne pas de signe, la banque saisie la justice par une quatrième lettre recommandée, et c'est le début de la phase contentieuse.

## 2. La phase contentieuse :

Après avoir essayé de trouver une solution amiable entre le client et la banque la justice déclarera la saisie-arrêt au profit de la banque

### ❖ La saisie-arrêt :

La saisie-arrêt est une procédure qui a pour objet de permettre à un créancier (le saisissant) d'immobiliser, en vue de les appréhender, des sommes ou des meubles appartenant à son débiteur (le saisi) qui se trouvent aux mains d'un tiers (le tiers saisi).

En vertu de l'article 175 de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, il est instauré au profit des banques une saisie-arrêt bancaire ou légale. Cette saisie-arrêt a pour effet immédiat, le blocage systématique par les banques de tous les avoirs appartenant au débiteur saisi.

<sup>14</sup>Est une formalité à accomplir préalablement à toute procédure judiciaire.

<sup>15</sup>Demander au client de bien vouloir se présenter à la banque, dans le but de trouver une solution, sans faire recours à la justice.

La saisie-arrêt est la procédure la plus utilisée en matière bancaire vu son efficacité et son caractère peu onéreux.

Après l'expiration d'un délai de trois mois, et en l'absence de toute volonté de la part du débiteur de régulariser sa situation, ce dernier doit rembourser la totalité de la dette sans un délai supplémentaire.

« défaut de règlement à l'échéance de sommes qui leur sont dues, les banques et établissements financiers peuvent, nonobstant toute opposition et 15 jours après sommation signifiée au débiteur par acte extrajudiciaire, obtenir par simple requête adressée au président du tribunal que soit ordonnée la vente de tout gage constitué en leur faveur et l'attribution à leur profit, sans formalités, du produit de cette vente, en remboursement en capital, intérêts, intérêts de retard et frais des sommes dues... ».<sup>16</sup>

### **Conclusion du chapitre**

A travers ce chapitre, nous avons essayé d'introduire les risques auxquels la banque est exposée, ainsi que les moyens de prévention, en respectant un nombre de règles instaurées pour garantir le bon fonctionnement du système bancaire.

En cas de survenance d'un événement imprévu, pouvant compromettre le dénouement normal du crédit, où la banque intervient pour éviter au maximum les pertes ; dans ce cadre, plusieurs possibilités s'offrent à elle, néanmoins elle doit commencer d'abord par un essai de régler le problème à l'amiable avec son client, ensuite en cas de non aboutissement de la première possibilité, elle entame les différentes procédures judiciaires pour recouvrer sa créance.

---

<sup>16</sup>Article 124 de l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

# *Chapitre III*

## Chapitre III : montage d'un dossier de crédit

Pour avoir les éléments nécessaires pour l'analyse d'une demande de crédit, la banque exige la constitution d'un dossier de crédit contenant toutes les informations jugées utiles. Ce dossier renseigne la banque sur le volet juridique, administratif, financier, et économique de son client sollicitant le crédit.

### Section 1 : Les documents constitutifs d'un dossier de crédit

La constitution d'un dossier de crédit, donne une liste exhaustive des documents constitutifs, ces documents sont résumés comme suite ;

#### 1. Les documents juridiques et administratifs

La banque exige certains documents à savoir :

- Une demande signée par une personne habilitée à engager l'entreprise ;
- Copie certifiée conforme du registre de commerce ;
- Copie certifiée conforme des statuts pour les personnes morales ;
- Délibération des associés autorisant le gérant à contracter des emprunts bancaires (si cette disposition n'est pas prévue dans les statuts) ;
- Copie certifiée conforme du Bulletin Officiel des Annonces Légales (BOAL) ;
- Copie certifiée du titre de propriété ou du bail de location des locaux à usage professionnel.

Ces documents doivent être renouvelés à chaque modification intervenue dans les statuts, l'activité ou l'adresse du client.

Ces documents, nous renseignent en premier lieu, sur l'entreprise comme personne morale, son existence, sa nature, et l'état de ses locaux. Dans un second lieu, sur les règles de son fonctionnement, et les personnes habilitées à faire fonctionner l'entreprise.

#### 2. Les documents comptables et financiers : Les principaux documents sont :

- Les trois (03) derniers bilans et annexes des exercices clos signés par l'entreprise ;
- Situation comptable (actif, passif, TCR) pour les demandes introduites après le 30 juin ;
- Bilan prévisionnel se rapportant à l'exercice à financer ;
- Plan de financement.

La banque doit veiller à :

- Joindre avec les bilans des sociétés de capitaux (SPA, SARL) le rapport du commissaire aux comptes et la résolution de l'assemblée des actionnaires ;
- Les bilans des sociétés de personnes (SNC) doivent être signés par un comptable agréé ;
- Pour les entreprises en démarrage, fournir le bilan d'ouverture, les prévisions de clôture de l'exercice à financer et le bilan prévisionnel de l'exercice suivant.

Le dossier financier et sans doute le plus important, car il reflète l'activité intrinsèque de l'entreprise.

**3. Les documents fiscaux et parafiscaux :** Dans la mesure où l'administration fiscale est considérée comme créancier privilégié en matière de recouvrement des créances, la banque exige des pièces fiscales et parafiscales récentes (moins de trois mois).

Ces documents sont exigés en trois (03) exemplaires.

En plus de ces documents la banque a besoin de plus d'informations concernant son client, et pour les avoir, elle doit procéder à l'identification de l'environnement du client.

## **Section 2 : Identification du client**

La clientèle est une règle qui n'admet que des exceptions, il n'y a pas de modèle prédéfini qui la cerne exhaustivement.

Par souci d'appréciation du risque, et dans le cadre d'une démarche rationnelle qui tient compte des spécificités de chaque client, la banque devrait avoir tous le matériel intellectuel, technique et statistique aux fins d'une identification multidimensionnelle (juridique, économique, social, ...) tout en tenant compte du contexte dans lequel évolue cette clientèle.

Voici quelques moyens et élément d'appréciation qu'utilise la banque dans cet esprit.

### **1. Les moyens permettant la collecte d'informations**

La banque dispose de certains moyens mis à sa disposition, lui permettant mieux s'informer sur le demandeur du crédit, sur sa situation actuelle, ses antécédents, ses relations, ainsi que son environnement en général.

#### **1.1 L'entretien avec le client**

Après la réception du dossier du crédit, la banque peut demander un entretien avec le client qu'il soit un nouveau client ou un ancien.

L'entretien permet à la banque d'avoir une idée plus claire sur le projet à financer, et se renseigner plus sur la stratégie envisagée par l'entreprise sollicitant le crédit.

Il permet en plus des éléments objectifs, d'avoir les éléments subjectifs nécessaires pour l'étude du dossier de crédit, qui est le but principal d'un entretien avec le client. La banque en se basant sur son expérience dans le domaine, peut fixer la moralité du client, son expérience de gestion, ses performances, et ses espérances.

### **1.2. La consultation du service renseignements commerciaux**

Pour avoir des informations plus précises sur les clients qui viennent solliciter des crédits, la banque peut s'adresser au service des renseignements commerciaux, chargé de la collecte des informations sur les entreprises de la localité.

### **1.3. La consultation des fichiers de la Banque d'Algérie**

La Banque d'Algérie a mis à la disposition des banques et établissements financiers des fichiers centraux chargés de la collecte des informations relatives aux clients, des banques et établissements financiers.

En vertu de l'article 56 de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, pour connaître l'évolution de la conjoncture économique, de la monnaie et du crédit, la Banque d'Algérie peut demander aux banques et aux établissements financiers de lui fournir toutes statistiques et informations qu'elle juge utiles.

Les banques ont l'obligation d'informer la Banque d'Algérie sur leurs clientèles, entreprises et particuliers, et en cas de nécessité, il peut consulter ces fichiers centraux pour avoir ce qu'il désire sur son client.

Ces fichiers sont respectivement, la centrale des impayés, la centrale des risques, et la centrale des bilans.

**1.3.1. La centrale des impayés :** Selon l'article 03 du règlement 92/02 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés :

La Centrale des impayés est chargée pour chaque instrument de paiement et de crédit :

- D'organiser et de gérer un fichier central des incidents de paiement et des éventuelles suites qui en découlent (les banques commerciales sont obligées d'adhérer à la centrale des impayés et de signaler tous les clients qui ont émis des chèques sans provision ou dans le remboursement de leur crédit) :
- De diffuser périodiquement auprès des intermédiaires financiers et de toute autre autorité concernée la liste des incidents de paiement avec leurs éventuelles suites.

La banque doit s'assurer que son client demandeur de crédit n'a pas enregistré d'incidents de paiements, et qu'il n'est pas frappé d'interdiction d'émettre des chèques

**1.3.2. La centrale des risques** a pour objet la collecte, la centralisation et la diffusion des risques bancaires et des opérations de crédit-bail faisant intervenir un organisme de crédit. Selon l'article 02 du règlement 92/01 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des risques :

La Banque d'Algérie a mis l'obligation de la consultation de la centrale des risques par les banques et les établissements financiers, pour l'appréhension de la situation d'endettement des clients.

La banque doit obtenir une autorisation écrite par le client pour pouvoir se renseigner sur lui, selon l'article **06** du même règlement.

### **1.3.3. La centrale des bilans**

Le règlement **96/71** du **03 juillet 1996**, précise les missions de la centrale des bilans en matière de la collecte, le traitement et la diffusion des informations comptables et financières des entreprises, ayant obtenu un crédit auprès des banques et établissements financiers.

Pour la création d'un fichier central des bilans, la Banque d'Algérie prépare les entreprises à adhérer librement à la centrale des bilans, et essaye de créer une relation indirecte entre les entreprises, les banques et la centrale des bilans.

Elle vise d'ouvrir à moyen terme, la consultation de la centrale des bilans aux entreprises elles-mêmes.

**1.4. La consultation des services de renseignements juridiques** Nous distinguons deux consultations à savoir :

**1.4.1. La consultation des services des hypothèques :** à titre de garantie, le client peut proposer à la banque des biens immeubles. La banque doit donc s'adresser aux services des hypothèques pour s'assurer que les biens proposés en garantie n'ont pas été préalablement hypothéqués, il est délivré à cet effet un certificat négatif.

Dès que le client procède à l'hypothèque du bien en faveur de la banque, la banque doit aussi vérifier l'existence de cette hypothèque dans les registres des services des hypothèques.

**1.4.2. La consultation du greffe du tribunal :** ainsi qu'à titre de garantie, la banque doit consulter le greffe du tribunal pour s'assurer que les biens proposés par le client en garantie, n'ont pas été préalablement donnés à d'autres créanciers.

### **1.5. La visite sur site**

Pour vérifier que les informations fournies par le client sont proches de la réalité, la banque doit effectuer une visite des locaux de l'entreprise.

Elle ne lui permet non seulement de découvrir la réalité, mais aussi de compléter ses informations à travers l'appréciation du patrimoine de l'entreprise, de la fonctionnalité des locaux, l'état des installations, l'efficacité dans la gestion des moyens matériels et des ressources humaines, ainsi que les perspectives d'évolution de l'entreprise.

### **1.6. L'étude de la dimension historique et culturelle de l'entreprise**

L'histoire de l'entreprise peut éclairer la banque sur la culture de l'entreprise, la motivation et l'impact des décisions marquantes prises par ses dirigeants.

Avoir une idée sur le passé de l'entreprise, permet à la banque d'apprécier l'évolution de celle-ci dans le temps. Il pourra s'intéresser notamment à la date et le contexte de sa création, aux modifications de sa forme juridique, et l'histoire et le portrait de ses hommes.

## **2. L'identification du demandeur de crédit**

Cette identification permet à la banque d'apprécier les risques relatifs à l'entreprise elle-même ou ceux relatifs à son environnement.

Nous parlerons donc de l'environnement interne de l'entreprise, ensuite nous passerons à son environnement externe.

### **2.1. L'identification de l'entreprise par l'analyse de son environnement interne**

L'analyse de l'environnement interne de l'entreprise permet à la banque d'avoir une idée sur l'entreprise au tant qu'entité juridique. Il doit aussi analyser son côté commercial, technique, et avoir une idée sur ses moyens humains.

#### **2.1.1. L'aspect juridique de l'entreprise**

La banque doit savoir dans qu'elle forme est créée l'entreprise, et par quel régime est-elle régie ? Elle trouvera la réponse à cette question en examinant les statuts de l'entreprise. La banque peut évaluer le niveau du risque encouru par l'octroi du crédit, par la détermination des limites des engagements des associés. Il existe deux formes de sociétés, les sociétés civiles qui sont régies par le code civil, et les sociétés commerciales régies par le code de commerce, mais son caractère commercial, lui soumet aux règles du droit commercial. De ce fait, elles obéissent aux conditions communes.

Le contrat de société donne naissance à une personne juridique distincte de la personnalité des associés. Elle a un nom, un domicile, une nationalité, un patrimoine propre, et elle agit par ses représentants.

La classification des sociétés se fait selon la responsabilité des associés ou selon les rapports des associés entre eux, dont nous distinguons :

○ **Les sociétés de personnes** : Ce sont les sociétés en nom collectif (**SNC**), les sociétés en commandité simple.

Le contrat de société est basé sur la considération de la personne des associés, ce que les juristes appellent " **l'intuitu personae** ".

La conséquence de ce principe est que les parts d'associés appelés parts d'intérêts ne sont ni cessibles, ni transmissibles.

Si les associés étaient autorisés à céder librement leur droit, l'intuitu personae n'existerait pas. Les statuts peuvent cependant apporter des assouplissements à ces règles rigoureuses, en introduisant des clauses d'agrément.

○ **Les sociétés de capitaux** : L'objectif de ces sociétés est de réunir le capital nécessaire à l'exercice de l'activité sociale sans qu'il soit tenu compte de la personnalité des apporteurs du capital.

Ces sociétés constituent le type le mieux adapté à la société moderne, on parle généralement de la société par action (**SPA**) et la société en commandite par action.

Les parts des associés appelés actions, sont librement négociables, cessibles et transmissibles.

○ **Les sociétés hybrides** : C'est le cas de la société à responsabilité limitée (**SARL**) et l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (**EURL**).

Ce sont des sociétés mixtes de personnes et de capitaux, elles ont les caractères des deux types de sociétés :

- En matière de la responsabilité des associés, cette responsabilité est limitée, tout comme les sociétés de capitaux, à concurrence des apports.
- En matière des parts sociales, tout comme les sociétés de personnes, les parts ne sont pas négociables, sauf si les statuts le permettent.

### **2.1.2. Les moyens humains**

La banque doit s'intéresser dans son étude au facteur humain. Il s'agit de la confiance qui doit exister entre le prêteur et l'emprunteur, basée sur l'honnêteté et la compétence de l'emprunteur dans son activité professionnelle.

Ce n'est qu'avec le temps et après des relations suivies entre banque et client qu'une bonne appréciation de ces deux aspects peut se faire.

La banque doit d'abord examiner le curriculum vitae des dirigeants, leurs décisions marquantes prises dans le passé, leurs moralités et leurs stratégies, puisque à travers ces informations que la banque puisse tracer l'avenir de la relation entre lui et l'entreprise.

Ensuite elle doit analyser l'organigramme de l'entreprise pour avoir une idée sur les différentes structures d'administration et de gestion, ainsi que la prise des décisions, la circulation de l'information, et la délégation des pouvoirs.

La dernière analyse faite par la banque est l'analyse du personnel, son expérience, sa qualification, et sa flexibilité avec les changements qui peuvent être internes ou externes à l'entreprise.

### **2.1.3. Les moyens matériels**

L'entreprise dispose de moyens qui entrent dans le processus de son activité. La banque doit s'interroger sur l'état des installations et des équipements de l'entreprise, sur leur entretien, et leur coût. Il ne doit pas négliger de poser la question sur la propriété des locaux.

### **2.1.4. La commercialisation**

L'analyse commerciale doit porter sur :

- **Product (produit) :** La banque s'intéressera à la position du produit sur le marché, à la gamme des produits, à leur qualité ainsi qu'au processus de fabrication.
- **Price (prix) :** La banque doit penser à la compétitivité des prix pratiqués
- **Place (distribution) :** La banque étudiera le mode de distribution retenu par l'entreprise, l'existence d'un réseau de distribution, la dimension de ce réseau, son efficacité et les coûts que génère la distribution.

### **2.1.5. L'analyse technique de l'entreprise**

L'analyse technique de l'entreprise doit porter sur le processus de production, les caractéristiques des moyens rentrant dans ce processus, les besoins de l'entreprise et elle doit localiser l'unité de production.

## **2.2. L'identification de l'entreprise par l'analyse de son environnement externe**

Comme pour l'environnement interne de l'entreprise, l'analyse de l'environnement externe est très importante pour la banque. Elle a intérêt à étudier le secteur d'activité de l'entreprise, le marché qu'elle détient, ses concurrents, ses partenaires et la conjoncture économique et politique.

### 2.2.1. Le secteur d'activité

La banque doit d'abord poser les questions suivantes :

Est-ce que le secteur est saturé ?

Est-ce qu'il est en pleine expansion ou en récession ?

Et elle doit comparer les éléments de réponses par rapport à l'entreprise notamment en ce qui concerne les risques de concurrence ou l'existence du monopole.

### 2.2.2. Le marché

On entend par marché, le lieu de confrontation entre l'offre et la demande. La banque doit donc réunir les éléments de réponses des questions concernant la dimension du marché et la position de l'entreprise sur ce dernier, à savoir :

- S'agit-il d'un marché local, régional, national ou encore international ?
- L'entreprise est-elle concurrentielle ?
- Les parts de marché de l'entreprise sont-elles en progression ou en régression ?
- L'entreprise s'adapte-t-elle aux changements qui surviennent sur le marché ?

### 2.2.3. Les concurrents

Après l'étude du marché concernant l'entreprise, la banque passe ensuite à l'analyse du risque lié à la concurrence.

Elle doit en premier lieu, mettre le point sur le nombre des concurrents et leur importance, leurs parts de marché, leur capacité de production. Elle essaye ensuite de comparer le rapport qualité/prix des concurrents à celui de l'entreprise et elle ne doit pas négliger un élément très important, qui est les conditions de vente.

### 2.2.4. Les partenaires

L'analyse du risque lié à l'environnement externe de l'entreprise doit porter sur les rapports entre l'entreprise, ses fournisseurs et ses clients :

#### 2.2.4.1. Les fournisseurs

La banque doit s'assurer qu'il n'aurait pas des perturbations dans les approvisionnements de l'entreprise, et ce par la diversification des fournisseurs et qu'elle minimise les approvisionnements de l'étranger pour éviter le risque de rupture de stocks suite d'une réglementation visant à limiter les importations.

#### **2.2.4.2. Les clients**

Pour faire écouler ses produits, l'entreprise cherche à augmenter sa part de marché, mais il arrive qu'elle voie sa part à la baisse, lors de la perte d'un nombre de clients importants et par conséquent son chiffre d'affaires diminue ce qui peut être la cause de l'augmentation des coûts de production.

L'entreprise court un autre risque qui est le risque de non-paiement à échéance. En général les entreprises accordent des délais de paiement à leur clientèle et elles prennent le risque de ne pas être payé à l'échéance de ce délai. D'où l'obligation de division de ce risque sur plusieurs clients et le choix objectif des clients qui peuvent bénéficier d'éventuels délais de paiement.

#### **2.2.5. La conjoncture économique et politique**

La banque doit s'intéresser aux choix politico-économique des autorités qui peuvent favoriser ou défavoriser la situation de l'entreprise, notamment en matière des subventions, du taux d'intérêt et des tarifs douaniers.

Le taux d'inflation et celui de la croissance économique sont des points de repères qui peuvent guider la banque dans son analyse de la situation de l'entreprise et surtout sa situation future.

### **2.3. La classification de la clientèle**

Une entreprise peut bien afficher d'excellents résultats, sans qu'elle garde une bonne relation bancaire, c'est ce que doit savoir une banque.

La banque a mis en place un système de classification de la clientèle, sur la base des informations collectées par les moyens qu'elle dispose. Cette classification se fait selon des critères, qui sont respectivement :

#### **2.3.1. L'ancienneté de la relation**

En matière d'octroi de crédit, la date de l'entrée en relation avec le client permet à la banque de distinguer entre un ancien client ayant ouvert un compte au niveau de la banque pour y faire transiter toutes ses opérations et un client qui a ouvert un compte uniquement parce qu'il a besoin d'un concours bancaire.

### **2.3.2. Les mouvements d'affaires confiés**

La banque ne financera pas un client qui centralise son chiffre d'affaires ailleurs que ses guichets<sup>1</sup>. Pour vérifier ce détail, on doit rapporter le mouvement d'affaires confié (ayant transité par le compte au niveau du guichet) au chiffre d'affaires déclaré par le client.

### **2.3.3. Le niveau d'utilisation des crédits accordés**

La banque doit surveiller en permanence le niveau d'utilisation des crédits consentis, et ce, dans le but de cerner les besoins réels de l'entreprise. En effet, la banque doit distinguer les besoins réels de l'entreprise de ceux exprimés.

### **2.3.4. Les incidents de paiement**

Les incidents de paiement constituent des fautes graves, dont, dans le cas de leur fréquence dénotent le non sérieux du client et/ou une difficulté à tenir ses engagements.

Les principaux incidents de paiement concernent les émissions de chèques sans provision, le non-paiement d'une traite à échéance ou encore le non remboursement d'une créance privilégiée, généralement sanctionné par une saisie-arrêt ou un avis à tiers détenteur.

## **Conclusion du chapitre**

La constitution d'un dossier de crédit joue un rôle capital, en effet cette démarche est d'une très grande importance, car elle représente la base de données sur laquelle la banque effectuera son étude.

---

<sup>1</sup>L'une des conditions principales pour l'octroi de crédit, est que les recettes de client seront versées dans un compte de l'agence et non ailleurs, par exemple sollicité un crédit auprès de la BEA, alors que les recettes sont versées à un compte de CPA.

# *Chapitre IV*

## Chapitre IV : Les méthodes d'évaluation du risque de crédit

Tout au long de ce chapitre, nous allons essayer de développer le côté théorique de l'analyse financière d'une entreprise, ainsi que la démarche théorique du crédit scoring.

### Section 1 : Analyse de la structure financière

Dans cette section nous allons voir l'aspect théorique de l'analyse financière ainsi que les différents éléments qui la constitue.

#### 1. Définition et objectifs de l'analyse financière

**1.1. Définition** : L'analyse financière peut être définie comme un ensemble de méthodes d'analyse exploitant des informations financières et économiques, destinées à apprécier l'entreprise dans sa globalité et à porter un jugement sur sa performance, sa situation financière et ses risques. Les informations traitées peuvent concerner le passé, le présent ou l'avenir de l'entreprise.

#### 1.2. Objectifs de l'analyse financière

L'objectif premier de l'analyse financière, est d'établir un diagnostic financier de l'entreprise, elle est une aide à la prise de décision. L'analyse financière permet d'améliorer la gestion de l'entreprise, d'effectuer des comparaisons avec d'autres entreprises du même secteur d'activité et d'apporter des réponses aux questions à savoir :

1. Quelle est la valeur de l'entreprise ?
2. Quelle est la capacité de l'entreprise à créer de la richesse ?
3. L'entreprise est-elle rentable ?
4. Sa structure financière est-elle équilibrée ?
5. Sa stratégie est-elle adaptée à ses besoins et à ses ressources ?
6. L'entreprise est-elle compétitive ?
7. Quels sont les points forts, les points faibles et les potentialités de l'entreprise ?
8. Quels sont les risques encourus ?

#### 2. Diagnostic financier de l'entreprise : Le diagnostic passe par :

##### 2.1. Elaboration et appréciation du bilan financier

Le bilan comptable doit être considéré comme la photographie du patrimoine de l'entreprise à une date donnée.

Le bilan comprend deux parties l'actif et le passif dont les soldes des comptes représentent respectivement les emplois, et les ressources. Le bilan est donc, un instrument privilégié pour le banquier pour déterminer l'origine des ressources et leur emploi.

« La finalité du retraitement de l'information comptable est l'établissement du bilan financier. Celui-ci est un outil de travail indispensable à l'analyse financière ».<sup>1</sup>

Pour passer du bilan comptable au bilan financier, le banquier doit effectuer les étapes suivantes :

- Traitement des actifs sans valeur.
- Réintégration des éléments hors bilan.
- Réévaluation de certains postes du bilan.
- Reclassement et finalisation du bilan financier.

### **2.1.1. Elimination des actifs sans valeur**

Il s'agit de certains éléments qui se trouvent dans la rubrique de l'actif, ce sont des charges liées à la création de l'entreprise, ces charges sont alors déduites des capitaux propres à fin de garder l'équilibre : Actif = passif.

Parmi « l'actif fictif » on peut citer :

- Frais préliminaires, frais de recherche et frais d'établissement.
- Le capital souscrit non appelé.
- Les résultats négatifs qui concernent les exercices précédents.
- Créances jugées irrécouvrables.

### **2.1.2. Réintégration des éléments hors bilan**

Certains éléments ne sont pas pris en considération par le bilan comptable, le banquier doit les réintégrer pour avoir l'image réelle du patrimoine de l'entreprise.

Les éléments qu'il faudra réintégrer sont :

- Effets escomptés non échus (EENE) ;
- Immobilisation acquises en crédit-bail.

❖ Les effets escomptés non échus. Ce sont des effets dont l'échéance n'est pas arrivée pour se procurer de liquidités, l'entreprise remet leur effet à l'escompte.

Du point de vue financier l'escompte n'est pas un encaissement, c'est un financement bancaire, et par conséquent, il faut réintégrer les E.E.N.E au bilan financier.

<sup>1</sup> Hubert de la Bruslerie « Analyse financière », Edition Dunod, Paris, 2010, p 100.

La réintégration des EENE modifie des postes du bilan comptable comme suit :

- A l'actif : les EENE sont ajoutés aux créances client (valeurs réalisables).
- Au passif : les EENE sont ajoutés aux dettes à court terme

❖ Immobilisation acquise en crédit-bail

« Les biens financés en crédit –bail n'apparaissent pas au bilan des entreprise utilisatrices puisqu'elles ne sont pas propriétaires de ces bilans mais simplement locataires. Pour les entreprises qui utilisent ce moyen de financement, le bilan comptable ne donne pas une image réelle des moyens qu'elles mettent en œuvre». <sup>2</sup>

Leur traitement se fait comme suit :

- **A l'actif**

- La valeur nette des biens acquis en crédit-bail s'ajoute aux immobilisations brutes.
- Les amortissements des biens acquis en crédit-bail s'ajoute aux amortissements du bilan.
- La valeur nette des biens acquis en crédit-bail s'ajoute au montant net de l'actif.

- **Au passif**

- Augmentation des dettes du même montant.

### 2.1.3. Réévaluation de certains postes du bilan

C'est l'affectation aux différents éléments du bilan, une valeur réelle, car les éléments du bilan sont enregistrés au bilan pour la première fois aux coûts historiques (coût acquisition pour les immobilisations et coût de production pour les produits finis).

Au fil du temps, il y a des éléments qui s'apprécient et d'autres se déprécient, le problème se pose beaucoup plus, pour le haut du bilan (biens détenus à long terme), par exemple les terrains connaissent toujours une augmentation de leur valeur sur le marché immobilier.

Le bas du bilan aussi pose problème, par exemple pour les stocks, on maintient sa valeur initiale, alors il se peut qu'il s'agit d'un stock mort ou stock périssable.

Cette réévaluation est nécessaire et donne lieu à un écart de réévaluation :

- Plus-value si valeur réelle > VNC
- Moins-value si valeur réelle < VNC

Cet écart sera affecté au passif du bilan et plus précisément aux fonds propres.

<sup>2</sup> Josette PILVERDIER-LATREYTE, FINANCE D'ENTREPRISE, Edition Economica, Paris, 1993, p 76.

### 2.1.4. Reclassement et finalisation du bilan financier

Après l'élimination des actifs sans valeur, réintégration des actifs hors bilan et réévaluation de certains postes du bilan.

La banque doit procéder au reclassement de certains postes du bilan, pour avoir une version plus réaliste sur la situation de l'entreprise.

Le reclassement se pose sur deux principes :

- Un degré de liquidité<sup>3</sup> croissante de l'actif.
- Un degré d'exigibilité<sup>4</sup> croissante du passif.

#### 2.1.4.1. reclassement de l'actif

Il comprend deux grandes masses :

##### ❖ L'actif immobilisé

Appelé aussi le haut du bilan, c'est la totalité des investissements corporels, incorporels, financiers et des éléments de l'actif à plus d'un an.

- Immobilisation corporelle : Ce sont des immobilisations matérielles telles que : terrains, bâtiments, équipements de bureau, installation complexe,...
- Immobilisation incorporelle : Ce sont des immobilisations immatérielles, qu'on ne peut pas toucher telles que : frais de recherche et de développement, fond de commerce...
- Immobilisation financières : On peut citer à titre d'exemple : les actions, titre de participation.

##### ❖ L'actif circulant

Appelé aussi le bas du bilan, il reprend les éléments constitutifs du cycle d'exploitation.

- Valeurs d'exploitation (VE) : Ce poste concerne les stocks de produits finis, de produits semi-finis, de matières premières et marchandises.
- Valeurs réalisables (VR) : Elles concernent les clients, effets à recouvrer, avance sur salaires, créance d'exploitation, on peut trouver deux catégories :
  - valeurs réalisables d'exploitation.
  - Valeurs réalisables hors exploitation.
- valeur disponibles (VD) : Elles constituent la trésorerie de l'entreprise telle que : les comptes bancaires, comptes postaux et les quasi-disponibilités.

#### 2.1.4.2. Reclassement de passif

Comme l'actif, le passif aussi comprend deux grandes masses :

<sup>3</sup>C'est la vitesse de transformation d'un bien en monnaie.

<sup>4</sup>Exprime le temps dont les fonds restent à la disposition de l'entreprise.

❖ **Les capitaux permanents** : C'est l'ensemble des ressources dont on dispose, on parle deux capitaux permanents.

➤ **Capitaux propres** : Les fonds propres se caractérisent par une exigibilité nulle du fait de leur permanences dans l'entreprise, on distingue : le capital social, les réserves, report à nouveau, écart de réévaluation, provision à caractère de réserve et résultat de l'exercice.

➤ **Dettes à moyen et à long terme (DMLT)** : Il s'agit des dettes dont le remboursement ne s'effectue qu'après une année, on trouve : provision à long terme, emprunt bancaire, emprunt obligataire, crédit-bail, cautionnement reçu.

❖ **Dettes à court terme** : C'est l'ensemble des dettes destinées au financement du cycle d'exploitation, le délai de remboursement doit être inférieur un an.

On peut trouver : provision à court terme, emprunt bancaire, crédit-bail, fournisseur de bien et de services et les dettes liées à l'exploitation.

Après les différentes opérations, on aura un bilan financier qui se présente comme suit :

**Tableau N° 3 : Tableau représentatif d'un bilan financier.**

ACTIF	PASSIF
<b>Actif immobilisé</b>	<b>Capitaux permanents</b>
Immobilisation corporelle Immobilisation incorporelle Immobilisation financière	Capitaux propres Dettes à moyen et à long terme (DMLT)
<b>Actif circulant</b>	<b>Dettes à court terme (DCT)</b>
Valeurs d'exploitation (VE) Valeurs réalisables (VR) Valeurs disponibles (VD)	DCT d'exploitation DCT hors exploitation Crédits bancaires de trésorerie
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>

Source : BEATRICE et FRANCIS Garguillot, analyse financière, Gualino éditeur, 4<sup>ème</sup> édition, Paris 2006 P115.

## 2.2. La notion d'équilibre financier

L'évolution, la comparaison et la combinaison des masses et des rubriques du bilan financier permettent d'apprécier l'équilibre financier de l'entreprise à un moment donné.

L'équilibre financier est analysé à partir de trois indicateurs de gestion fondamentaux, le fonds de roulement net global, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette, mis en relation.

### 2.2.1. Le fonds de roulement

Le fonds de roulement (FR) représente l'excédent de ressources durables (capitaux permanents) sur l'actif immobilisé, c'est aussi le financement permanent destiné au cycle d'exploitation.

Il constitue une marge de sécurité financière pour l'entreprise.

Le FR est calculé, en général, par différence entre les ressources et les emplois :

$$\text{FR} = \text{capitaux permanents} - \text{actif immobilisé}$$

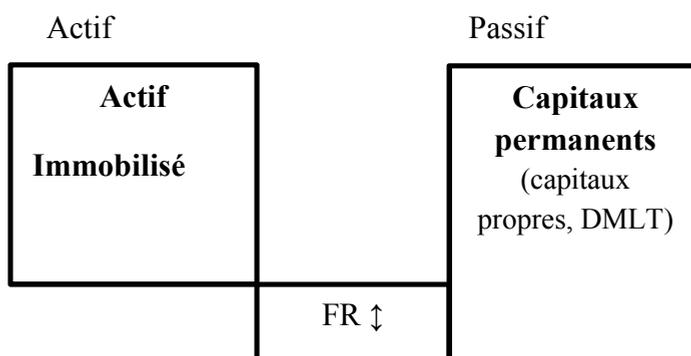
Le FR peut être évalué également par le bas du bilan financier :

$$\text{FR} = \text{actif circulant} - \text{dettes à court terme}$$

Cette méthode permet de mesurer la part de l'actif circulant qui n'est pas financée par les ressources du cycle d'exploitation.

Le FR est mis en évidence par la représentation graphique des masses su bilan financier, constituant les cycles longs d'investissement et de financement :

#### Schéma N° 01 : Représentation graphique du fond de roulement FR.



Source : Réalisé par nos soins.

#### ❖ Appréciation de FR

- $\text{FR} > 0$  : Dans ce cas les immobilisations sont intégralement financées par l'entreprise et de plus y aura un surplus de ressources permanentes par rapport à l'actif immobilisé.
- $\text{FR} < 0$  : Dans ce cas, on enregistre une insuffisance en fond de roulement, il y a un manque de fonds pour le financement des immobilisations.

$\text{FR} = 0$  : Dans ce cas les ressources permanentes sont égales à l'actif immobilisé, c'est à dire que ce dernier est couvert par les ressources permanentes.

**Remarque :**

Le fonds de roulement est en principe positif dans la plupart des entreprises. Cependant, un FR négatif intitulé insuffisance en fonds de roulement (IFR) peut être constaté.

Une baisse significative du fonds de roulement, ne traduit obligatoirement pas une situation critique, à condition que la baisse ne soit structurelle. Elle peut résulter, par exemple de la réalisation d'un programme d'investissement, destiné à assurer la croissance de l'entreprise, et financer qu'en partie par des ressources stables. Dans ce cas, le FR sera reconstitué à court terme par les bénéfices futurs.

**2.2.2. Le besoin en fonds de roulement**

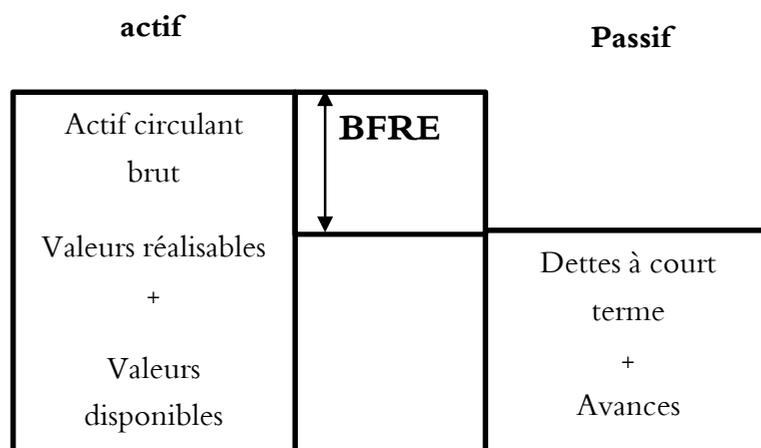
Le besoin en fonds de roulement est la partie, à un moment donné, des besoins de financement du cycle d'exploitation qui n'est pas financé par les dettes liées au cycle d'exploitation.

Le BFR résulte des décalages dans le temps entre les achats, les ventes ; les décaissements et les encaissements. Il doit être financé, en partie, par le fonds de roulement net global.

Le BFR se calcule comme suite:

$$\text{Besoin en fond de roulement BFR} = \text{VE} + \text{VR} - \text{DCT} - \text{avances bancaires}$$

Le besoin en fond de roulement est mis en évidence par la présentation graphique des masses et des rubriques du bilan financier.

**Schéma N° 02 : Représentation graphique du besoin en fond de roulement BFR.**

Source : Réalisé par nos soins.

### 2.2.3. La trésorerie nette

La trésorerie nette est la résultante de la comparaison, à une date donnée, du FR et du BFR.

Elle exprime l'excédent ou l'insuffisance de FR après financement du BFR.

L'équilibre financier, s'établit à partir de la relation fondamentale :

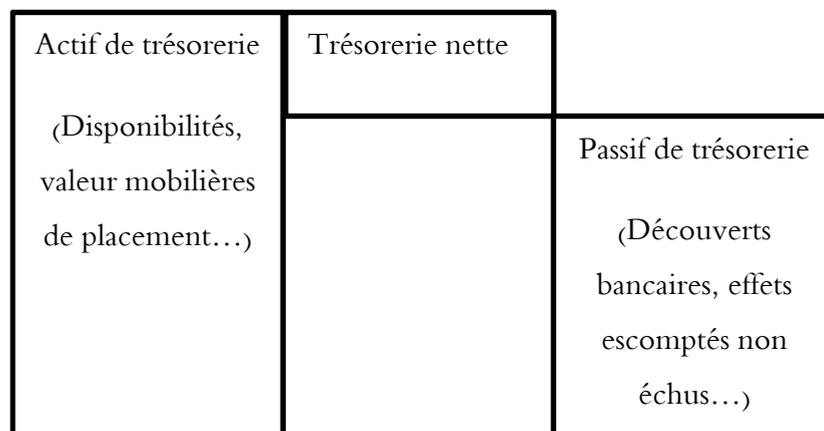
$$\text{Trésorerie nette} = \text{fonds de roulement} - \text{besoin en fonds de roulement}$$

La trésorerie se calcule également de la manière suivante :

$$\text{Trésorerie nette} = \text{actif de trésorerie} - \text{passif de trésorerie}$$

Elle est mise en évidence par la présentation graphique suivant ;

#### Schéma N°03 : Représentation graphique de la trésorerie nette TN.



Source : Réalisé par nos soins.

#### ❖ Appréciation de la trésorerie

Le niveau de la trésorerie nette dépend du niveau du FR et de celui du BFR. Le tableau ci-dessous présente les trois principales situations :

**Tableau n°4 : Les différents états de la trésorerie.**

Situations de trésorerie	Relations	Commentaires				
Trésorerie positive	$FR > BFR$ Actif de trésorerie > passif de trésorerie <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 50px; text-align: center;">BFR</td> <td style="width: 50px; text-align: center;">FR</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #92d050; text-align: center;">TN positive</td> <td></td> </tr> </table>	BFR	FR	TN positive		<p>Le FR finance intégralement le besoin en fonds de roulement.</p> <p>L'excédent de FR constitue la trésorerie positive.</p> <p>Si cette situation se perpétue, il faut veiller à ce que la trésorerie positive ne soit pas excessive et envisager des placements rémunérateurs.</p>
BFR	FR					
TN positive						
Trésorerie négative	$FR < BFR$ Actif de trésorerie < passif de trésorerie <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 50px; text-align: center;">BFR</td> <td style="width: 50px; text-align: center;">FR</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="background-color: #d62728; text-align: center;">TN négative</td> </tr> </table>	BFR	FR		TN négative	<p>Le FR est insuffisant pour financer le BFR en totalité.</p> <p>Une partie est couverte par des crédits bancaires.</p> <p>Cette situation est courante.</p> <p>Si elle se prolonge, il faut vérifier que les utilisations de concours bancaires n'augmentent pas régulièrement dans le temps.</p> <p>L'entreprise serait alors dépendante des banques et son risque de défaillance augmenterait.</p>
BFR	FR					
	TN négative					
Trésorerie proche de zéro	$FR \approx BFR$ Actif de trésorerie $\approx$ passif de trésorerie <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 50px; text-align: center;">BFR</td> <td style="width: 50px; text-align: center;">FR</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3; text-align: center;">Trésorerie nette</td> <td></td> </tr> </table>	BFR	FR	Trésorerie nette		<p>Le FR est presque identique au besoin en fonds de roulement.</p> <p>Cette situation peut être considérée comme le meilleur du point de vue de l'analyse fonctionnelle.</p>
BFR	FR					
Trésorerie nette						

Source : BEATRICE et FRANCIS Garguillot, analyse financière, Gualino éditeur, 4<sup>ème</sup> édition, Paris 2006, p 122.

## Section 2 : L'analyse par les ratios.

Dans cette section nous allons voir à quoi sert un ratio, puis nous exposons les différents ratios de la structure financière, à savoir les ratios liés à la liquidité de l'entreprise, ceux liés à la structure, à l'activité et à la gestion ainsi que les ratios de rentabilité.

## 1. Définition d'un ratio.

« Un ratio est un rapport entre deux quantités variables entre lesquelles existe une relation logique de nature économique ou financière. Sans ce lien logique, un ratio est un simple chiffre inexploitable dans le diagnostic financier. La nature du lien est très large. Ce peut être:

- ✓ Une relation de simple comparaison relative d'éléments appartenant à un même ensemble. Tel que le cas des ratios de structure qui comparent en pourcentage la valeur d'un poste du bilan financier au total de l'actif (ou du passif). Il s'agit alors d'identifier le poids relatif d'un élément sous forme d'un rapport.
- ✓ Une relation de cause à effet. On cherchera, par exemple dans les ratios de rentabilité, à mettre en rapport le résultat obtenu avec les moyens mis en œuvre dans ce but. C'est le cas aussi des ratios de productivité où, par exemple, il existe un lien de causalité entre le capital ou les effectifs de l'entreprise et la valeur ajoutée produite »<sup>5</sup>.

❖ L'intérêt de l'analyse par les ratios se résume comme suit :

- Mettre en évidence un certain nombre de grandeurs significatives parmi tant d'autres.
- Permet de suivre le progrès de l'entreprise et situer l'image qu'elle offre aux intéressés (actionnaires, organismes prêteurs, personnel, clients, fournisseurs...).
- Selon les données qui sont comparées, les ratios donneront des informations sur un certain nombre d'aspects (rentabilité, structure financière, liquidité, activité, structure industrielle, structure des coûts, structure des marges...).

### ❖ Précautions à prendre

L'analyse par les ratios n'est pas scientifique, mais s'apparente d'avantage à un art, elle doit être utilisée avec prudence. Le ratio n'a pas une fin en soi, mais son évolution qui est intéressante.

Les ratios pourront être différents selon le type des entreprises, leurs tailles, leurs activités, leurs secteurs, leurs problèmes, ainsi que selon les objectifs de l'analyse. Pour cela :

- Il convient de limiter le nombre de ratios à étudier, ne prendre que ceux qui s'adaptent aux caractéristiques de l'entreprise ;
- Etudier les ratios à la fois dans le temps (évolution au cours du temps) ;
- Les comparer avec des normes ;
- Les comparer avec les ratios du secteur ;
- Les comparer avec les ratios de la concurrence ;

---

<sup>5</sup>Huber de la Bruslerie, analyse financière, 4<sup>ème</sup> édition Dunod, Paris 2010, p 190.

- Le choix d'une combinaison possible entre deux grandeurs représentatives, aisément interprétables.

## 2. Les différents types de ratios

Il existe plusieurs classifications des ratios, nous pouvons retenir celles qui les classe en quatre types comme suit : ratios de structure, ratio de liquidité, ratios d'activité et de gestion et ratios de rentabilité.

### 2.1 Les ratios de structure

Les ratios de structure sont ceux, qui présentent la structure financière de l'entreprise, et se rapportent aux données du bilan. Ils permettent aussi de porter un jugement sur l'équilibre financier et la solvabilité de l'entreprise.

Calculés sur une longue période, ils donnent une bonne image de l'évolution des emplois et des ressources.

**Tableau N°5:Les ratios de structure.**

RATIOS	CALCUL		INTERPRETATION
	<i>NOMINATEUR</i>	<i>DENOMINATEUR</i>	
$R_1$ : Indépendance financière	Total des dettes	Capitaux propres	Permet d'indiquer le taux d'endettement de l'entreprise
$R_2$ : Financement des emplois stables	Capitaux permanents	Immobilisations	Ce ratio dont la différence entre ses deux grandeurs reprend la notion du <i>F.R</i>
$R_3$ : Capacité de remboursement	D.L.M.T	C.A.F	Il donne la part de la capacité d'autofinancement qui sert au remboursement des D.L.M.T
$R_4$ : Ratio d'endettement	Total des dettes	Total bilan	Permet d'exprimer la part des dettes dans le financement de l'entreprise

<b>R<sub>5</sub></b> : L'immobilisation des moyens	Immobilisations	Total bilan	Il permet de déterminer la part des investissements dans les emplois de l'entreprise
<b>R<sub>6</sub></b> : Part de l'actif circulant	Actif circulant	Total bilan	Il permet de mesurer la part de l'actif circulant dans le total des actifs
<b>R<sub>7</sub></b> : Stabilité du financement	Capitaux permanents	Total bilan	Il indique la part des capitaux permanents dans le financement total de l'entreprise
<b>R<sub>8</sub></b> : Financement externe	D.L.M.T	Total bilan	La part des capitaux externes à long terme dans les ressources de l'entreprise
<b>R<sub>9</sub></b> : Financement externe à court terme	D.C.T	Total bilan	La part des capitaux externes à court terme dans les ressources de l'entreprise
<b>R<sub>10</sub></b> : Autonomie globale	Capitaux propres	Total bilan	Il détermine la part des capitaux propres dans les ressources de l'entreprise
<b>R<sub>11</sub></b> : L'endettement	Capitaux propres	D.L.M.T	Il exprime la dépendance de l'entreprise vis-à-vis des prêteurs de capitaux à long et moyen terme
<b>R<sub>12</sub></b> : Capacité d'endettement	Capitaux permanents	D.L.M.T	Il mesure la capacité d'endettement de l'entreprise
<b>R<sub>13</sub></b> : Solvabilité générale	Total actif	Total dettes	Il mesure la capacité de l'entreprise à payer l'ensemble de ses dettes en utilisant l'ensemble de l'actif

$R_{14}$ : Financement propre des immobilisations	Capitaux propres	Immobilisations	Il renseigne sur l'importance des capitaux propres dans le financement des immobilisations
$R_{15}$ : Financement externe des emplois stables	D.L.M.T	Immobilisations	Il mesure la part des dettes à long et moyen terme dans le financement des emplois stables. Il reprend la définition du fonds de roulement étranger
$R_{16}$ : Remboursement des dettes financières à court terme	Dettes financières à court terme	C.A.F	Il donne la part de la capacité d'autofinancement qui sert au remboursement des dettes financières

Source : Tableau réalisé par nos soins à partir de différentes sources.

## 2.2 Les ratios de liquidité

Ces ratios donnent dans une certaine mesure la solvabilité à court terme, soit la capacité de l'entreprise à faire face à ses dettes à court terme.

**Tableau N°6: Les ratios de liquidité.**

RATIOS	CALCUL		INTERPRETATION	
	NOMINATEUR	DENOMINATEUR		
$R_{17}$ : Liquidité générale	Actif circulant	D.C.T	Il exprime l'aptitude à honorer les engagements à court terme	Les trois ratios permettent de mesurer l'évolution de la liquidité de l'entreprise et d'apprécier sa solvabilité à court terme
$R_{18}$ : Liquidité réduite	V.R + V.D	D.C.T	Il affirme l'aptitude à rembourser les D.C.T	
$R_{19}$ : Liquidité immédiate	V.D	D.C.T	Il exprime la capacité dans l'immédiat à honorer les engagements	

Source : Tableau réalisé par nos soins à partir de différentes sources.

### 2.3 Les ratios d'activité et de gestion.

« Les ratios de gestion sont indifféremment appelés ratios de rotation ou ratios de délai d'écoulement. Un ratio de rotation mesure le nombre de fois qu'un élément de stock d'actif ou de passif est renouvelé au cours d'un exercice. Un délai d'écoulement est la durée, c'est-à-dire la fraction d'exercice, que met un élément de stock pour se renouveler. L'un est donc tout simplement l'inverse de l'autre. Il est identique de dire qu'un stock « tourne » quatre fois par an ou que son délai d'écoulement moyen est de trois mois. Un ratio de rotation est le rapport d'un flux mesuré pendant une période sur un encours de stock. Un ratio de délai d'écoulement est donc un encours de stock divisé par un flux multiplié par un facteur de proportionnalité pour exprimer ce ratio, non pas en fraction de période, mais en jours ou en mois. Il est d'usage, parce que c'est plus parlant, d'exprimer le délai d'écoulement en jours sur la base d'une année financière de 360 jours »<sup>6</sup>.

**Tableau N°7: Les ratios d'activité et de gestion.**

RATIOS	CALCUL		INTERPRETATION
	NOMINATEUR	DENOMINATEUR	
$R_{20}$ : Taux de valeur ajoutée	V.A	Production	Exprime la structure de la production et sa répartition entre consommations intermédiaires et valeur ajoutée
$R_{21}$ : Productivité du personnel	V.A	Effectif	Il caractérise la structure industrielle et permet de déterminer le poids des facteurs de production
$R_{22}$ : Production par personne	Production	Effectif	Il mesure la productivité du personnel de l'entreprise
$R_{23}$ : Stock moyen	Stock initial + Stock final	2	Il sert au calcul des ratios de rotation des stocks

<sup>6</sup>Huber de la Bruslerie, analyse financière, 4 édition Dunod, Paris 2010, p 227.

<b>R<sub>24</sub></b> : Rotation des stocks de marchandises : entreprise commerciale	Stock moyen de marchandises x <b>360</b>	Coûts d'achat des marchandises vendues	Il mesure la durée d'écoulement de ces stocks. Une augmentation de cette durée entraîne une augmentation du <b>B.F.R</b>
<b>R<sub>25</sub></b> : Rotation des stocks de matières premières : entreprise industrielle	Stock moyen de matières premières x <b>360</b>	Coût d'achat des matières premières consommées	
<b>R<sub>26</sub></b> : Rotation des stocks de produits intermédiaires : entreprise industrielle	Stock moyen produits intermédiaires x <b>360</b>	Production totale	
<b>R<sub>27</sub></b> : Rotation des stocks de produits finis : entreprise industrielle	Stock moyen produits finis x <b>360</b>	Production vendue	
<b>R<sub>28</sub></b> : Délai de règlement des fournisseurs	(Dettes de stocks + Effets à payer) x <b>360</b>	Achats T.T.C	Il mesure le délai accordé par les fournisseurs à l'entreprise, il peut montrer que l'entreprise est mauvais payeur
<b>R<sub>29</sub></b> : Délai de recouvrement des créances	(Créances sur clients + E.E.N.E) x <b>360</b>	C.A.T.T.C	Il mesure la période durant laquelle les clients payent leurs engagements
<b>R<sub>30</sub></b> : Poids de l'endettement	Frais financiers	E.B.E	Il mesure le poids de l'endettement de l'entreprise

Source : Tableau réalisé par nos soins à partir de différentes sources.

#### 2.4 .Les ratios de rentabilité

Le ratio de rentabilité est défini comme étant « un ratio de qui établit une relation entre le résultat d'une action ou d'une activité et les moyens mis en œuvre dans ce but. Ces moyens font référence à un capital économique ou à un capital financier. Le souci d'homogénéité doit viser à comparer un résultat économique avec une définition « économique » du capital utilisé, de même si l'on adopte une vision plus financière. Selon les niveaux d'analyse de la rentabilité, on aura une

analyse soit « en amont » de la rentabilité économique, soit plus en aval de la rentabilité financière, voire de la rentabilité boursière. On analysera au préalable la relation entre la marge industrielle et l'intensité en capital »<sup>7</sup>.

**Tableau N°8: Les ratios de rentabilité.**

RATIOS	CALCUL		INTERPRETATION
	NOMINATEUR	DENOMINATEUR	
<b>R<sub>31</sub></b> : Rentabilité économique	Résultat d'exploitation hors frais financiers	Total bilan	Exprime la capacité des investissements mis en œuvre à dégager une rentabilité
<b>R<sub>32</sub></b> : Rentabilité financière	Résultat net d'exploitation	Capitaux propres	Permet d'apprécier l'activité bénéficiaire de l'entreprise
<b>R<sub>33</sub></b> : Rentabilité commerciale	Résultat net	C.A.H.T	Permet d'apprécier la marge commerciale de l'entreprise avant incidence des autres charges
<b>R<sub>34</sub></b> : Taux d'intégration	V.A	C.A.H.T	Il mesure le taux d'intégration de l'entreprise dans le processus de production ainsi que le poids des charges externes
<b>R<sub>35</sub></b> : Rentabilité (avant impôts) des moyens engagés	Résultat brut	Total bilan	Il donne l'importance du résultat avant impôts par rapport aux moyens mis en œuvre
<b>R<sub>36</sub></b> : Taux de marge nette	Résultat de l'exercice	C.A.H.T	Il mesure la capacité de l'entreprise à générer un bénéfice net à partir du chiffre d'affaires
<b>R<sub>37</sub></b> : Rendement des investissements	C.A.H.T	Total investissements nets	Il informe sur le rendement des investissements mis en œuvre
<b>R<sub>38</sub></b> : Productivité du personnel	C.A.H.T	Effectif	Il mesure le niveau de productivité du personnel

<sup>7</sup>Huber de la Bruslerie, analyse financière, 4<sup>ème</sup> édition Dunod, Paris 2010, p 192.

			de l'entreprise
<b>R<sub>39</sub></b> : Rentabilité réalisé par les ventes	C.A.F	C.A.H.T	Il mesure l'aptitude de l'entreprise à générer du profit à travers ses ventes

Source : Tableau réalisé par nos soins à partir de différentes sources.

### Section 3 : Le Tableau des Comptes de Résultat (TCR).

Dans cette section nous avons essayé d'apporter des données sur les TCR, puisque c'est un document comptable de grande importance pour l'entreprise ainsi que pour la banque, ensuite nous avons introduit la notion des soldes intermédiaires de gestion, les calculs qui leur correspondent et leurs interprétations et enfin la capacité d'autofinancement et l'autofinancement.

**1. Définition :** C'est un tableau qui récapitule les charges et les produits de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date de paiement ou d'encaissement. Le solde des charges et des produits constitue :

- Le bénéfice ou la perte de l'exercice ;
- L'excédent ou l'insuffisance de ressources ;

Le compte de résultat décrit donc l'activité de l'entreprise pour une période donnée (l'exercice). Il est établi à la fin de l'exercice et permet de connaître :

- L'ensemble des couts hors taxes engagés, appelés charges, au cours d'un exercice pour les besoins de l'activité de l'entreprise ;
- L'ensemble des revenus hors taxes, appelés produits, générés par son activité pour le même exercice ;
- Le résultat de l'exercice par différence entre le total des produits et le total des charges.

$$\text{Produits} - \text{charges} = \text{résultat}$$

**2. La structure du compte de résultat :** Le compte de résultat est un tableau scindé en deux parties :

- La partie gauche, regroupe les charges ou l'ensemble des consommations de l'exercice, ou encore les emplois résultant de l'activité (la classe 6 du plan comptable) ;
- La partie droite regroupe les produits ou l'ensemble des ressources de l'activité de l'exercice (la classe 7 du plan comptable).

Le tableau du compte de résultat, dans sa structure simplifiée, se présente comme suit :

**Tableau N°9 : Tableau des comptes de résultat.**

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Quotes-parts de résultat sur opération faites en commun			Quotes-parts de résultat sur opération faites en commun		
Charge financières			Produits financiers		
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels		
Participation des salariés					
Impôts sur les bénéfices					
Total des charges			Total des produits		
Solde créditeur = <b>bénéfice</b>			Solde débiteur = <b>perte</b>		
<b>Total général</b>			<b>Total général</b>		

Source : BEATRICE et FRANCIS Garguillot, analyse financière, Gualino éditeur, 4<sup>ème</sup> édition, Paris 2006, p 28.

Le classement symétrique des charges et des produits, par nature, fait apparaître trois activités distinctes : - L'activité d'exploitation ;

- L'activité financière ;
- L'activité exceptionnelle.

Outre le résultat de l'exercice, la présentation sous la forme de liste du compte de résultat, prévu par le plan comptable, permet de dégager successivement :

- Le résultat d'exploitation ;
- Le résultat financier ;
- Le résultat courant,
- Et le résultat exceptionnel.

### **3. Les Soldes intermédiaires de gestion :**

#### **3.1 Définition et objectif**

L'analyse quantitative de l'activité et de la performance économique de l'entreprise amène l'analyse financière à calculer, à partir du compte de résultat des soldes intermédiaire de gestion (SIG) représentant chacun une étape dans la formation du résultat.

Le calcul des soldes intermédiaire de gestion permet :

- De comprendre la formation du résultat net en décomposant ;
- D'apprécier la création de richesse générée par l'activité de l'entreprise.
- De décrire la répartition de la richesse créée par l'entreprise entre les salariés et les organismes sociaux, les apporteurs de capitaux et l'entreprise elle-même.

De suivre dans l'espace et dans le temps l'évolution de la performance et de la rentabilité de l'activité de l'entreprise à l'aide de ratios d'activité, de profitabilité et de rentabilité.

#### **3.2 Tableau des soldes intermédiaire de gestion**

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion comprend neuf soldes successifs obtenus par différence entre certains produits et certaines charges.

Les trois premiers soldes sont destinés à l'analyse de l'activité de l'entreprise alors que les six suivants sont consacrés à l'analyse du résultat.

**Tableau N°10: Les soldes intermédiaires de gestion.**

produits	Charges	Soldes intermédiaires	L'évolution
Vente de marchandises	Cout d'achat de marchandises vendues	Marge commerciale	Taux de marge commerciale = marges commerciale / chiffre d'affaire HT × 100
Production vendue Production stockée Production immobilisée	Ou déstockage de production	Production de l'exercice	Taux de croissance de la production de l'exercice $= \frac{P_{(n)} - P_{(n-1)}}{P_{(n-1)}}$
Production de l'exercice Marge commerciale	Consommation de l'exercice en provenance de tiers	Valeur ajoutée	Taux de variation de la valeur ajoutée $= \frac{VA_{(n)} - VA_{(n-1)}}{VA_{(n-1)}}$
Valeur ajoutée Subventions d'exploitation	Impôts, taxes et versements assimilés Charges de personnel	Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation	Taux de variation de l'excédent brut d'exploitation = $\frac{EBE_{(n)} - EBE_{(n-1)}}{EBE_{(n-1)}}$
Excédent brut d'exploitation Reprise sur charges et transferts de charges Autre produits	Ou insuffisance brute d'exploitation Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions Autres charges	Résultat d'exploitation (bénéfice ou perte)	Taux de marge nette d'exploitation = résultat d'exploitation / chiffre d'affaire HT Taux de rentabilité économique nette = résultat d'exploitation / capital engagé pour exploitation
Résultat d'exploitation Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Produit financier	Ou résultat d'exploitation Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun. Charges financières	Résultat courant avant impôt (bénéfice ou perte)	Taux de profitabilité financière = résultat courant / chiffre d'affaires HT
Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles	Résultat exceptionnel (bé ou perte)	
Résultat courant avant impôt Résultat exceptionnel	Ou résultat courant avant impôt Ou résultat exceptionnel Participation des salariés Impôts sur les bénéfices	Résultat de l'exercice (bénéfice ou per)	Taux de rentabilité financière = résultat net / capitaux propres Effet de levier (E) = (taux de rentabilité économique après impôt (RE) – taux d'intérêt de l'emprunt (i)) capitaux

			empruntés/ capitaux propres
Produits des cessions d'éléments d'actif	Valeur comptable des éléments cédés	Plus valus et moins valus Sur cession d'éléments d'actif	

Source : BEATRICE et FRANCIS Garguillot, analyse financière, Gualino éditeur, 4<sup>ème</sup> édition, Paris 2006, p 55.

### 3.3 La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'ensemble des ressources de financement internes dégagé par l'entreprise durant l'exercice et, dont elle pourrait se servir pour assurer les besoins financiers inhérents à son développement et à sa pérennité.

Elle permet à l'entreprise de financer par ses propres moyens :

- La rémunération des associés ;
- Le renouvellement des investissements ;
- L'acquisition de nouveaux investissements ;
- L'augmentation de sa marge de sécurité financière ;
- Le remboursement des emprunts ;
- La couverture des pertes probables et des risques.

La capacité d'autofinancement mesure la capacité de développement de l'entreprise, son degré d'indépendance financière et donc son potentiel d'endettement.

#### Le calcul de la capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement se détermine à partir du tableau des soldes intermédiaires de gestion, peut être évaluée selon deux méthodes de calcul :

- **La méthode soustractive** : la méthode soustractive explique la formation de la capacité d'autofinancement à partir de l'excédent brut d'exploitation (ou l'insuffisance) qui s'obtient par différence entre les produits encaissables et les charges encaissables de l'activité d'exploitation :

$$\text{CAF} = \text{EBE} + \text{produits encaissables} - \text{charges encaissables}$$

	<b>Excédent brut d'exploitation</b> (ou insuffisance)
+	Transfert de charges (d'exploitation) <b>produits encaissables</b>
+	Autres produits (d'exploitation) <b>produits encaissables</b>
-	Autres charges (d'exploitation) <b>charges encaissables</b>
±	Quotes-parts de résultat sur opération faites en commun. (tout dépend de résultat à réaliser)
+	Produits financiers(a) <b>produits encaissables</b>
-	Charges financières(b)

+	Produits exceptionnels(c) <b>produits encaissables</b>
-	Charges exceptionnelles(d) <b>charges encaissables</b>
-	Participation des salariés aux résultats <b>charges encaissables</b>
-	Impôts sur les bénéfices <b>charges encaissables</b>
=	<b>Capacité d'autofinancement</b>

(a) Sauf reprises sur dépréciations et provisions.

(b) Sauf dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financiers.

(c) Sauf : - produits de cession d'immobilisations ;

- quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice ;

- reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles ;

(d) sauf : - valeur comptable des immobilisations cédées ;

- dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles.

### - la méthode additive :

**CAF = résultat net + charges non décaissables - produits non encaissables - produits des cessions d'élément d'actif**

	Résultat net de l'exercice
+	dotations aux amortissements, dépréciations et provisions <b>charges non décaissables</b>
-	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions <b>produits non encaissables</b>
+	Valeur comptable des éléments d'actif cédés <b>charges non décaissables</b>
-	Produits des cessions d'éléments d'actif immobilisés <b>produits non encaissables</b>
-	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice <b>produit non encaissables</b>
=	<b>Capacité d'autofinancement</b>

### 3.4 .L'autofinancement :

L'autofinancement correspond au reste de capacité d'autofinancement après avoir distribué les dividendes aux associés :

**Autofinancement = capacité d'autofinancement – dividendes payés en «N» (année courante)**

## Section 4 : La méthode de scoring

Les premières utilisations de cette méthode ont été menées aux États-Unis dans les années trente, lorsque un vendeur de voiture constata que tous les clients qui avaient acheté à crédit et qui ont des difficultés de paiement présente plusieurs points communs, et plus tard développée elle a été développée en Europe.

### 1. Définition de crédit scoring

Le crédit scoring est défini comme étant « *le recours aux modèles statistiques en vue de transformer des données (qualitatives, quantitatives) en indicateurs numériques mesurables à des fins d'aide à la décision d'octroi ou de rejet de crédit* »<sup>8</sup>.

### 2. Objectif de scoring

Le crédit scoring est une technique qui s'efforce de synthétiser le risque de contrepartie au moyen d'une note (score) en affectant à chaque information représentative de la solvabilité de l'emprunteur une pondération. Le total des pondérations, comparé à une limite préalablement établie permet de prendre immédiatement une décision d'accord ou de refus de la demande de crédit. À ce titre, le crédit scoring accélère la prise de décision<sup>9</sup>.

### 3. Démarche pratique de la construction d'une fonction score

La construction d'une fonction score repose sur trois principales étapes :

La constitution de l'échantillon initial, la sélection des variables discriminantes et l'analyse statistique proprement dite.

Pour la première étape, dans le monde bancaire, il convient d'avoir deux populations d'emprunteurs. La première regroupe les entreprises défaillantes, et la seconde les entreprises saines.

La deuxième étape concerne le choix des variables qu'on va utiliser, il s'agit principalement de savoir quelle est la batterie de variables ou ratios qui vont être utilisés pour la classification et la séparation entre les deux groupes, généralement ce sont les ratios calculés lors de l'analyse financière.

La troisième étape est purement statistique, elle consiste, sur la base des échantillons et de l'ensemble des variables retenues, à élaborer la règle de décision d'affectation, qui est la plus efficace possible. Dans cette étape, il faut choisir une technique statistique de discrimination.

Les techniques de scoring les plus utilisées dans le secteur bancaire, sont construites par des méthodes linéaires pour leurs simplicités et leurs grandes robustesses.

<sup>8</sup> Rayon Anderson, « *The credit scoring Toolkit* », Oxford University Press, 2007, p 6.

<sup>9</sup> Gestion de la banque, Sylvie de Coussergues, Gaoutier Bourdeaux, DUNOD, 6<sup>ème</sup> édition p 178.

Les méthodes les plus utilisées, sont l'analyse discriminante et la régression logistique. La fonction identifiée sera mise par la suite à l'appréciation de sa qualité prédictive.

### **Conclusion du chapitre**

A travers ce chapitre, nous avons essayé de montrer les différentes étapes du diagnostic financier de l'entreprise, les différents ratios et les soldes intermédiaires de gestion, qui permettent à la banque d'avoir une image sur la solvabilité du client.

L'évaluation de la santé financière d'une entreprise, se fait soit par la comparaison des résultats de l'analyse financière aux normes standards, ou bien en utilisant des méthodes statistiques telles que la méthode de scoring.

# *Chapitre V*

## Chapitre V : Etude d'un cas pratique

Dans ce présent chapitre, nous allons essayer de mettre en pratique, l'approche théorique de l'étude classique d'un crédit d'exploitation ainsi que de générer une fonction de scoring, mais avant cela, nous essayons de donner une brève présentation de l'organisme d'accueil.

### Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil

Dans cette section, nous allons présenter globalement la banque d'accueil BEA, pour déboucher ensuite sur la présentation de l'agence d'accueil BEA 34 de Tizi Ouzou. Après cela, nous allons présenter le service crédit, en développant ses principales attributions ainsi que son organisation et sa place au sein de l'agence.

#### 1. Historique de la BEA

La BEA a été créée par ordonnance du 19 octobre 1967, suite à la cessation des activités du Crédit Lyonnais, dont elle a repris les éléments patrimoniaux. Elle a également repris les activités de la Société Générale, de la Barclay's Bank Limited, du Crédit du Nord, de la Banque Industrielle de l'Algérie et de la Méditerranée. Elle n'a eu sa structure définitive qu'à partir du premier juin 1968.

Tout en faisant face à sa mission principale et vocation initiale- le financement du commerce extérieur- elle intervient dans toutes les opérations bancaires classiques et notamment là où le secteur public des PME occupe une place prépondérante.

Le capital social de la BEA, qui était de 20 millions de dinars, a été porté à un milliard de dinars par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, puis fut augmenté en 1991 de 600 millions de dinars pour atteindre 1 600 000 000 dinars. En 1996, il est passé à 5 600 000 000 dinars par l'émission de nouvelles actions d'un montant de 4 000 000 000 dinars.

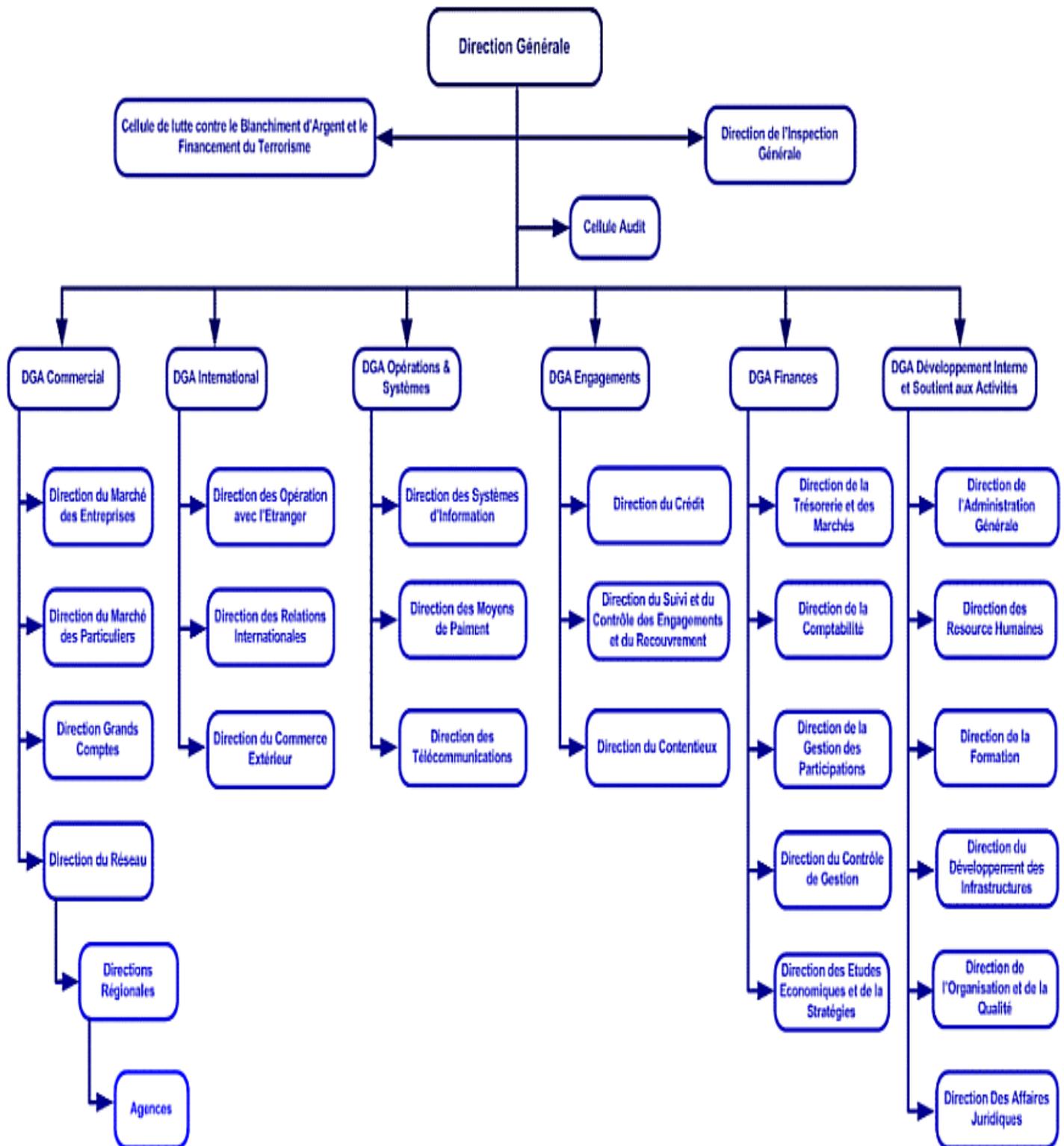
Actuellement la capitale sociale est depuis 2012, 76.000.000.000,00 dinars

#### 2. Organisation générale de la BEA

La BEA, juste après sa création en 1967, était dirigée par un Président Directeur Général (PDG) assisté par un Directeur Général Adjoint et trois conseillers chargés de la gestion, de l'application de la politique de la banque et sa représentation à l'égard des tiers.

Actuellement, et suite à la décision réglementaire N° 01/ D.G du 02/ 01/96, la banque est organisée autour de cinq (05) fonctions dominantes, à savoir : la fonction engagement, la fonction finances et développement, la fonction internationale, la fonction secrétariat général et la fonction contrôle.

Schémas N° 04 : Organigramme de la BEA.



Source : BEA agence 34 de Tizi Ouzou.

### 3. Présentation de l'agence d'accueil :

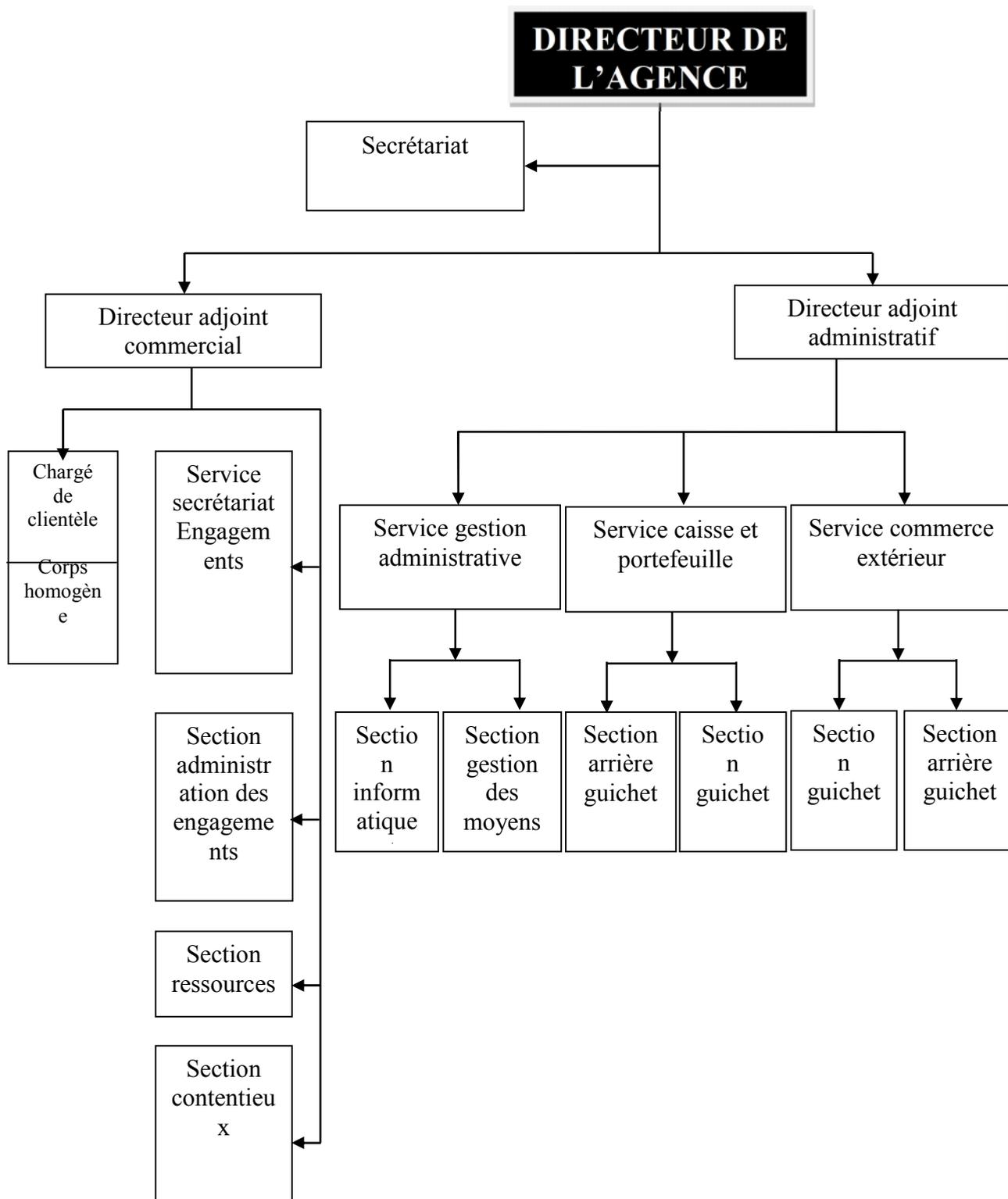
L'agence BEA 34 a été créée en 1971, dans le but de renforcer la représentation dans le centre du pays autour de la direction d'Alger. Elle est l'unique agence au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou.

Avec un effectif de 46 employés, travaillant avec passion en vue de réaliser les objectifs tracés par la banque, l'agence BEA 34 garde son harmonie, et essaie d'offrir les meilleures prestations de services à ses clients. Elle gère environ 50 538 comptes dont une partie appartient à des sociétés nationales qui expriment des besoins en matière d'importation et d'exportation.

#### 3.1. Organigramme de l'agence BEA 34

Afin de traiter l'ensemble de ses opérations d'une part, et accomplir convenablement ses missions d'autre part en répondant au mieux à ses engagements, l'agence BEA 34 s'est dotée d'un modèle d'organisation performant présenté par l'organigramme suivant :

Schémas N° 05 : Organigramme de l'agence BEA 34.



Source : BEA agence 34 de Tizi Ouzou.

### 3.2. Les ressources de l'agence BEA 34

L'agence BEA34 a enregistré une augmentation de ses ressources de l'ordre de 4,77%, au 30/09/12 par rapport au 31/12/12, Ces ressources sont réparties entre les ressources à vue et les ressources à terme.

**3.2.1. Les ressources à vue :** elles ont augmenté de 5,64% par rapport au 31/12/12. Elles se répartissent en :

**1) Comptes chèques bancaires (C.C.B) :** cette catégorie de ressources a enregistré une baisse de l'ordre de 25,79% par rapport au 31/12/12 ; cela est dû à la dégradation du chiffre d'affaires des entreprises.

**2) Les dépôts à vue :** ils ont augmenté de 13,13% par rapport au 31/12/12, passant de 234 975 MDA au 31/12/12 à 265 829 MDA au 30/09/04 ; ceci s'explique par l'augmentation des salaires intervenues dans certaines entreprises et par l'ouverture de nouveaux comptes.

**3) L'épargne :** cette catégorie de ressources a augmenté de 6,95% par rapport au 31/12/12, ce qui s'explique par la préférence qu'à la clientèle pour ce mode de placement à vue.

**3.2.2. Les ressources à terme :** elles ont baissé de 3,24% par rapport au 31/12/12. Elles sont essentiellement constituées de bons de caisse (BDC), lesquels ont connu une baisse de l'ordre de 3,26% par rapport au 31/12/12 ; cela est dû à la baisse sensible du taux d'intérêt, qui a causé une désaffection des épargnants à l'égard de ce mode de placement.

A côté de ces ressources appelées les ressources privées, l'agence BEA 34 dispose des autres ressources (ressources publiques à vue, ressources devises à vue et à terme,...)

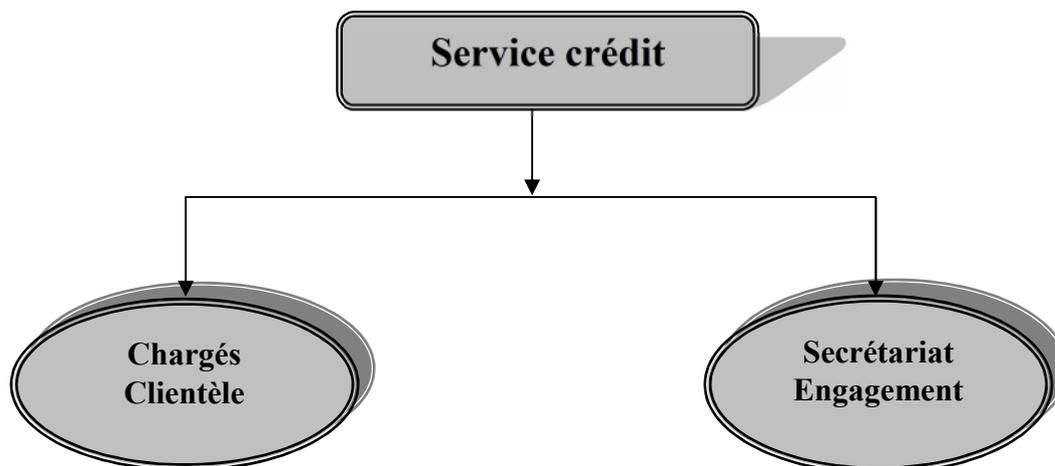
### 3.3. Les emplois de l'agence BEA 34 :

Globalement, les emplois de la BEA 34 sont constitués de crédits provisionnés à 100% ; ceux-ci vont être développés ultérieurement.

## 4. Place et rôle du service crédit au niveau de l'agence BEA 34

Collecter des ressources est difficile, mais il est plus difficile de les employer à bon escient (rentabilité et sécurité des fonds). Seul le meilleur emploi des ressources permet de couvrir leurs coûts et de réaliser des gains susceptibles non seulement de préserver l'existence de la banque, mais aussi d'étendre, éventuellement, son activité.

C'est ainsi que le service crédit, compartiment de l'emploi des ressources collectées, est devenu un point d'articulation dans l'organisation d'une agence bancaire. Il est organisé au niveau de la BEA 34 de la manière suivante :



#### **4.1. Rôle et attributions du service crédit : il est chargé de :**

- L'étude et l'appréciation du risque ;
- La mise en place et le suivi des crédits autorisés ;
- Le recouvrement des créances litigieuses et contentieuses ;
- La confection et l'exploitation des statistiques relatives aux engagements.

Ces différentes fonctions sont réparties entre la cellule « chargés clientèle », la cellule « secrétariat engagement » comme suit :

##### **4.1.1. Attributions de la cellule « chargés clientèle » :**

- Réception et enregistrement des dossiers de crédit ;
- Contrôle de la conformité des dossiers reçus par rapport aux règles d'octroi de crédit ;
- Consultation de la centrale des risques ;
- Proposition des concours à mettre en place ;
- Présentation des demandes de crédit aux comités de l'agence et de la région ;
- Information, assistance et conseil de la clientèle.

##### **4.1.2. Attributions de la cellule « Secrétariat engagement » :**

- Assurer le soutien administratif des chargés clientèle ;
- Gérer les fichiers et dossiers de la clientèle relatifs au crédit.

Cette cellule est subdivisée en deux (02) sections :

- **La section « administration des engagements »** : elle est chargée de :
  - Ouvrir et tenir à jour les dossiers de la clientèle (relations, crédits,...) ;
  - Gérer et centraliser les autorisations de crédits ;
  - Transmettre les dossiers « contrôle a posteriori » à la Banque d'Algérie (B.A) et suivre les résultats ;
  - Informer les chargés de clientèle des renouvellements à effectuer 90 jours avant l'échéance ;
  - Suivre administrativement les utilisations de crédit et veiller au respect des limites autorisées ;
  - Préparer les actes d'engagements, garanties, conventions,...
  - Tenir et gérer les dossiers de la clientèle en matière d'engagements par signature (caution, aval,...) ;
  - Préparer, en relation avec les chargés de clientèle, les créances à proposer au provisionnement dans le cadre des règles prudentielles ;
  - Etablir les états de performances de l'agence.
  
- **La section « contentieux »** : elle est chargée de :
  - Participer et émettre un avis sur les actes émis ;
  - Contrôler l'aspect juridique des actes d'engagements et des garanties reçus ;
  - Gérer les successions, oppositions, saisies-arrêts et ATD émis sur la clientèle de l'agence ;
  - Lancer les mises en demeure, saisies-arrêts à l'encontre de la clientèle ;
  - Constituer, gérer et suivre les fichiers pré-contentieux et contentieux ;
  - Traiter les créances douteuses et/ou compromises de l'agence.

**4.2. Les relations fonctionnelles et hiérarchiques du service crédit** : peuvent être résumés comme suit :

**4.2.1. Les relations fonctionnelles :**

Le compartiment crédit constitue indéniablement l'interface la plus reliée de l'agence avec le réseau bancaire. En effet, le Service Crédit entretient des relations fonctionnelles avec les autres compartiments de l'agence et avec l'ensemble des structures de la banque par le biais du Directeur d'agence, à savoir :

- Le Service des Opérations du Commerce Extérieur, en vue d'assister la clientèle dans ses opérations avec ses partenaires étrangers ;
- La Direction de Crédit pour l'assistance et le conseil dans l'étude, l'évaluation des risques et la mise en place des crédits ;

- La Direction Financière pour les besoins financiers (accréditif permanent, appels de fonds,...), et pour la mobilisation des crédits (chaînes de billets, tableaux d'amortissements des crédits,...) ;
- La Direction des Etudes juridiques et contentieuses pour orientations et recommandations juridiques, la prise en charge des affaires pré-contentieuses et contentieuses ;
- La Direction de la Comptabilité pour les aspects comptables liés aux opérations traitées ;
- La Direction des refinancements et des relations extérieures pour la recherche de la mise en place des financements externes ainsi que l'assistance en matière du commerce extérieur (notamment pour les aspects réglementaires).

#### 4.2.2. Les relations hiérarchiques

Dans le cadre du traitement des dossiers de crédit, la banque a mis en place un processus d'octroi éventuel de crédit à la clientèle, hiérarchisé par niveaux de délégations. Ces délégations concernent les PME /PMI, les entreprises individuelles et les professions libérales.

Au niveau de la BEA, il existe cinq (05) niveaux de délégation arrêtés en fonction du montant par le président directeur générale (PDG). Ces délégations sont accordées aux :

- Directeurs d'agences toutes catégories confondues ;
- Directeurs régionaux ;
- Directeurs des PME ;
- Directeur général adjoint engagement ;
- PDG.

Quel que soit le montant sollicité par la clientèle PME /PMI, les dossiers de crédit sont établis en trois (03) exemplaires et doivent, après montage, être ventilés de la manière suivante :

- Un exemplaire à la direction des engagements des PME (DEPME) ;
- Un exemplaire à la direction de rattachement ;
- Un exemplaire conservé au niveau de l'agence par le secrétariat engagement.

Pour une meilleure appréciation du risque et de prise de décisions appropriées, deux types de comités de crédit sont mis en place :

- **Un comité de crédit institutionnel**, qui statue sur le sort des dossiers de crédit dépassant les délégations inférieures (agence, région, DEPME, DGA engagement). Il est composé en permanence du PDG, du DGA engagement et du Directeur des grandes entreprises (DEGE) ou du Directeur des engagements des PME, selon le cas.

- **Un comité de crédit itinérant**, qui participe par le biais de ses membres à apprécier le risque des crédits à accorder éventuellement à la clientèle.

A l'issue de cet aperçu, il apparaît clairement que le service crédit occupe une place sensible et privilégiée dans une agence. En effet, il est sensible car c'est le compartiment où le risque est le plus concentré et il est chargé de gérer ce risque lié à toute opération de crédit.

L'importance de ce compartiment réside aussi dans le fait qu'il représente le premier centre de profit d'une banque. Il est chargé de fructifier les ressources de la banque en optant pour les meilleurs emplois, tout en développant le portefeuille clientèle.

## **Section 2 : Etude d'un dossier de crédit par les deux méthodes (la méthode classique et celle de scoring).**

Dans la présente section, nous allons essayer dans le premier cas, d'illustrer la démarche utilisée au sein de la BEA dans l'étude d'un dossier de crédit d'exploitation.

Le deuxième cas sera consacré à étudier le dossier de crédit par une fonction de scoring.

### **1. Etude d'un dossier de crédit d'exploitation (méthode classique).**

Dans la présente sous-section nous allons présenter la méthode classique utilisée par la BEA dans l'étude du dossier de crédit de l'entreprise **E.T.B-T.C.E « X »**.

#### **1.1 Présentation de E.T.B-T.C.E « X »**

L'étude se porte sur un dossier de crédit de l'entreprise « E.T.B-T.C.E », une entreprise de travaux de Plomberie, Chauffage Centrale, Bâtiment et Installation Climatiser.

M<sup>f</sup> X, est un ancien client de l'agence qui est venu la solliciter pour :

La mise en place d'une ligne d'avance sur factures (ASF) , d'un montant de 3 000 000,00 DA, et d'un crédit par signature sous forme de caution de bonne exécution (CBE) à hauteur de 1000 000,00DA et également un CMT d'un montant de 2 500 000,00 DA , pour lui permettre de réaliser dans de bonnes conditions ses projets.

➔ **Constitution du dossier :** Le dossier est constitué des éléments suivants :

- Une demande de crédit ;
- Une copie des statuts de la société ;
- Une copie du registre de commerce ;
- Une copie de la carte d'identification fiscale ;
- Un extrait de rôle et les attestations de mise à jour ;
- Un certificat de qualification ;
- Les bilans fiscaux et TCR (2008-2009-2010) ;
- Une étude technico-économique et les bilans prévisionnels 2010 ;
- Les factures proforma des équipements à financer ;
- Les garanties proposées ;
- Les assurances multirisques.

#### **1.2 Présentation du demandeur du crédit :**

M<sup>f</sup> X, gérant de la micro-entreprise de travaux de Plomberie, Chauffage Centrale, Bâtiment et Installation Climatiseur, créée dans le cadre de dispositif « ANSEJ », en 2004.

Le 19 janvier 2008, il a procédé à l'extension de son entreprise.

### **1.2.1. Les moyens de production :**

L'entreprise dispose d'un outil de production estimé à une valeur globale de 5 967 050,00DA comprend :

- Le matériel de transport : 3 260 901,00 DA.
- L'outillage : 2 706 148,00 DA.

### **1.2.2. Les moyens humains :**

Selon les dernières attestations de mise à jour CNAS, l'entreprise emploie 04 salariés.

### **1.2.3. Les services :**

- Installation et réparation du réseau chauffage central.
- Réalisation de bâtiment.
- Installation de climatiseur.

### **1.2.4. Les clients :**

« E.T.B-T.C.E » dispose d'un nombre important de client répartis principalement dans la wilaya de Tizi-Ouzou : université TAMDA, ETS pénitentiaire Draa El Mizan, daïra de Boghni, SAA Tizi-Ouzou, hôpital Boghni, et DLEP Bouira.

### **1.2.5. Les fournisseurs :**

La plupart des fournisseurs qui lui assurent l'approvisionnement sont pour la plus part du centre du pays : EURL HAMDIM, SARL MADJENE Distribution, EPE siscoplaste, SARL le confort et Chapée Bordj Bouariridj.

### **1.2.6. Le marché :**

L'entreprise conclut plusieurs conventions et marchés avec succès, malgré une expérience courte dans le domaine qu'il a intégré depuis 2004, il a pu gagner la confiance de ses clients, de même qu'il occupe une part de marché très appréciable.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2010, a connu un accroissement de 210 000,00DA en valeur absolue, soit 3% en valeur relative, comparativement à l'exercice précédent.

### 1.3. Relation avec la banque

L'entrée en relation avec cette entreprise a été réalisée lors de l'ouverture de son compte courant le 22 mars 2004, pour verser son apport personnel dans le cadre du dispositif « ANSEJ ».

Cette relation a bénéficié d'un CMT, le 19 janvier 2008, pour l'extension de son entreprise, cette dernière, a aussi bénéficié en 2007, d'un crédit d'exploitation sous forme d'une Avance sur facture d'un montant de deux million de DA, et d'une caution de marché de 2 500 000,00DA

### 1.4. Les mouvements confiés

Le tableau suivant montre les mouvements confiés à la BEA :

**Tableau N°11 : tableau des mouvements confiés à la BEA** (Unité : DA)

Rubriques	2008	2009	2010
<b>Chiffre d'affaires (CA)</b>	9 512 714	7 349 613	11 957 960
<b>Mouvements confiés (MC)</b>	6 569 000	8 724 000	13 789 000
<b>MC / CA</b>	69 %	119 %	150 %

Source : Fourni par la BEA.

❖ Le tableau ci-dessus nous dévoile une différence énorme entre les mouvements confiés et le chiffre d'affaires pour l'année 2010, on peut dire dans ce cas, que le client a procédé à une falsification du bilan<sup>1</sup> pour fuir le fisc.

Comme il s'agit d'un client qui honore ses engagements, nous avons demandé une explication, s'il s'agit peut-être d'une erreur, alors nous avons su qu'il y a un décalage entre les dates de déclaration des factures.

Les factures sont toujours déclarées pour l'exercice antérieur, leur règlement se fait sur la base de l'exercice qui suit.

<sup>1</sup> Les recettes déclarées à la banque ne sont pas les mêmes déclarées à la direction des impôts.

### 1.5. Analyse financière de l'entreprise :

Après une présentation du demandeur de crédit et l'identification de sa demande, l'analyse financière va intervenir pour analyser cette affaire et donner un jugement sur la santé de l'entreprise.

Voici les étapes à développer :

- Calcul des indicateurs d'équilibre.
- Calcul des ratios.
- Effet de levier.
- Les commentaires.

#### 1.5.1 Le bilan financier de l'entreprise des trois années précédentes :

**Tableau N°12 : Bilans financiers des 3 années 2008,2009 et 2010.** (Unité : DA)

	<b>2008</b>	<b>%</b>	<b>2009</b>	<b>%</b>	<b>2010</b>	<b>%</b>
<b>ACTIF</b>						
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 216 081</b>	<b>14</b>	<b>5 117 697</b>	<b>42</b>	<b>4 433 352</b>	<b>35</b>
Immobilisation nette	1 216 081	14	4 634 514	38	3 711 720	29
Autres immobilisation	-	-	483 183	4	721 632	06
<b>Actif circulant</b>	<b>7 735 672</b>	<b>86</b>	<b>6 968 435</b>	<b>58</b>	<b>8 330 800</b>	<b>65</b>
Valeurs d'exploitation	-	-	220 780	2	-	-
Valeurs réalisables	6 236 085	70	6 153 386	51	6 532 065	51
Valeurs disponibles	1 499 587	16	594 269	5	1 798 735	14
<b>Total actif</b>	<b>8 951 753</b>	<b>100</b>	<b>12 086 132</b>	<b>100</b>	<b>12 764 152</b>	<b>100</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2008</b>	<b>%</b>	<b>2009</b>	<b>%</b>	<b>2010</b>	<b>%</b>
<b>Capitaux permanents</b>	<b>5 253 855</b>	<b>59</b>	<b>9 065 902</b>	<b>75</b>	<b>8 961 117</b>	<b>70</b>
Fonds propres	3 253 855	36	3 955 720	33	4 153 835	32
DLMT	2 000 000	22	5 110 182	42	4 807 282	38
<b>DCT</b>	<b>3 697 898</b>	<b>41</b>	<b>3 020 230</b>	<b>25</b>	<b>3 803 035</b>	<b>30</b>
Dettes d'exploitation	2 966 232	33	2 183 354	18	2 857 630	22
Autres dettes	731 666	08	836 876	7	945 405	08
<b>Total passif</b>	<b>8 951 753</b>	<b>100</b>	<b>12 086 132</b>	<b>100</b>	<b>12 764 152</b>	<b>100</b>

Source : Document interne de la BEA

#### Commentaires :

- **Actif immobilisé :**

L'actif immobilisé représente en 2008 14% du total bilan, un faible pourcentage par rapport au total actif.

Cette masse a connu une progression remarquable, il est passé de 1 216 KDA (14%) en 2008 à 5118 KDA (42%) en 2009, cela est dû à l'acquisition d'un nouveau matériel roulant, on enregistre une petite baisse en 2010, c'est dû aux amortissements (dépréciation de l'actif).

- **Actif circulant**

- **Les Valeurs Réalisables**

Les valeurs réalisables représentent le plus important pourcentage par rapport au total actif circulant, en 2008, elles représentent 70% du total actif, ce poste est constitué essentiellement de créances clients, cela est dû à la réalisation de nombreux marchés.

En 2009, et même en 2010, le pourcentage des valeurs réalisables représentent 51% pour les deux années, par rapport au total du bilan.

- **Les Valeurs d'Exploitations**

Ce poste est nul, pour les années de 2008 et 2010, car il ne s'agit pas d'une activité de production ou d'une activité commerciale, en 2009, les valeurs d'exploitation représentent 2% du total bilan.

- **Les Valeurs Disponibles**

Les disponibilités de l'entreprise représentent en 2007, 16% du total bilan, en 2009, elles diminuent pour atteindre 5%, pour ensuite augmenter pour stagner à 14% en 2010.

Sur les trois dernières années, l'actif circulant représente, en moyenne 70% du total bilan, avec un tel pourcentage, l'actif circulant constitue la plus grande partie du bilan, l'entreprise soutien son développement par les exploitations.

Quant à l'actif immobilisé, représente en moyenne 30% du total bilan, ce qui est ordinaire pour l'entreprise vu la nature de l'activité.

- **Les capitaux permanents**

Les fonds propres sont en progression continue, ils représentent 36% du total bilan en 2008, 33% en 2009, cette légère baisse est dû à la diminution du résultat net.

- **Dettes à long et moyen terme (DMLT)**

Les DMLT représentent 22% du total bilan en 2008, ce qui révèle que l'entreprise à contracter des dettes, qui ont pour objet l'extension de l'entreprise.

En 2009, elles atteignent 42%, l'entreprise réalise un nouveau investissement par le biais d'un crédit un moyen terme, c'est pour financer l'acquisition d'un nouveau matériel roulant.

- **Dettes à court terme (DCT)**

Ce poste est essentiellement constitué des dettes fournisseurs, elles sont importantes en 2008 avec un pourcentage de 41% par rapport au total bilan, en 2009, nous enregistrons une baisse considérable avec un taux de 25%, en 2010 elles sont de 30%.

### 1.5.2 Calcul des indicateurs d'équilibre financier

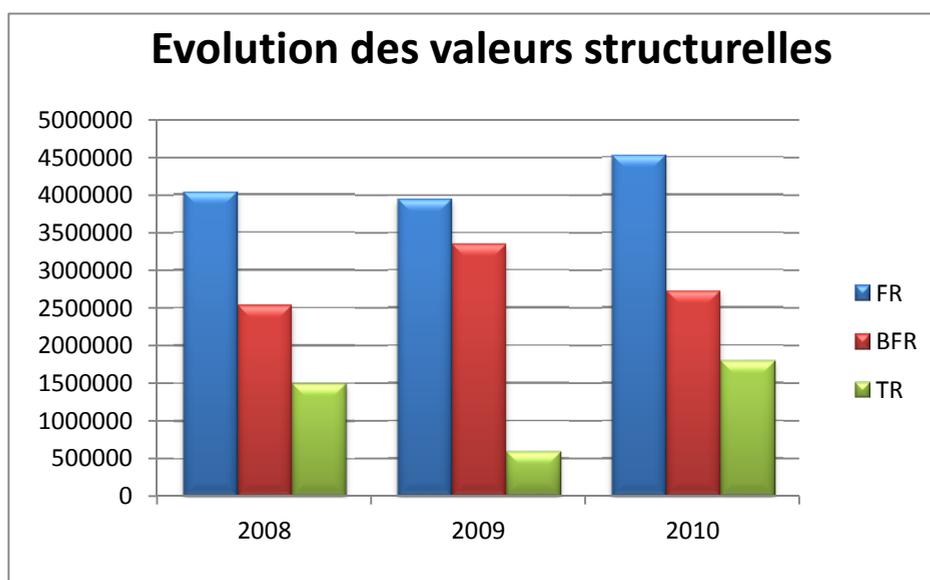
Le tableau suivant reprend les valeurs du Fonds de Roulement, le Besoin en Fonds de Roulement et pour finir la trésorerie.

**Tableau N°13** : Les indicateurs d'équilibre pour les années 2008, 2009 et 2010 (Unité : DA)

Rubriques	2008	2009	2010
FR	4 037 774	3 948 205	4 527 765
BFR	2 538 187	3 353 936	2 729 030
TR	1 499 587	594 269	1 798 735

Source : Tableau réalisé par nos soins à partir du bilan financier.

#### Schéma N° 06 : Graphique d'évolution des indicateurs d'équilibre financier.



Source : Réalisé par nos soins à partir du tableau n° 13.

**Commentaires :**

- On a  $|FR| > 0$  et  $|BFR| > 0$ ,  $|FR| > |BFR|$  : L'entreprise dispose d'une marge de sécurité suffisante, mais doit courir au financement externe pour financer son cycle d'exploitation.
- Le FR est positif sur toute la période, l'entreprise arrive à financer les emplois à long terme par des ressources permanentes, en 2009, nous avons enregistré une petite baisse qui est dû à la baisse des fonds propres causé par la baisse du résultat net, en 2010, nous constatons une amélioration grâce à l'amélioration du bénéfice.
- Le BFR, lui aussi est positif, en 2009, il a enregistré une augmentation par rapport à l'exercice de 2008. Celle-ci résulte de l'augmentation de l'actif immobilisé.
- La TR de cette entreprise est positive durant les périodes précitées et ce malgré sa régression en 2009, suite à une acquisition d'un nouveau investissement.

**1.5.3 Les Tableaux des Comptes de Résultat des trois dernières années :** Les TCR des années 2008, 2009 et 2010 se présentent comme suit

**Tableau N°14 :** Tableau des comptes de résultats des trois années 2008, 2009 et 2010.

Rubrique	2008	2009	2010
+ Production vendue	9 512 714	7 349 613	11 957 960
- Matière et fourniture consommée	7 444 989	4 103 305	8 456 739
- Honoraires	15 210	15 210	21 000
- Entretien et réparation des biens	24 496	56 064	3 893
- Frais de PTT, gaz, eau, électricité	62 490	23 178	148 978
Autres services	0	-	31 700
<b>Valeur Ajoutée I</b>	<b>1 965 529</b>	<b>3 151 856</b>	<b>3 295 650</b>
- Charges de personnel	802 556	1 441 970	1 214 170
- Impôts et taxes	38 115	41 896	252 296
<b>Excédent Brut d'Exploitation II</b>	<b>1 124 858</b>	<b>1 667 990</b>	<b>1 829 184</b>
+ produit divers	-	-	-
- Frais divers	62 495	141 432	59 340
- Dotation aux amortissements	292 320	783 716	922 794
<b>Résultat opérationnel III</b>	<b>770 043</b>	<b>742 842</b>	<b>847 050</b>
+ Produits financiers	-	2 040	-
- Charges financières	16 193	43 078	86 205
<b>Résultat Financier IV</b>	<b>- 16 193</b>	<b>- 41 038</b>	<b>- 86 205</b>
<b>Résultat de l'exercice III + IV</b>	<b>753 850</b>	<b>701 804</b>	<b>760 845</b>
<b>CAF</b>	<b>1 046 170</b>	<b>1 485 520</b>	<b>1 683 639</b>

Source : Document interne de l'établissement d'accueil (la BEA).

#### 1.5.4. Calcul des ratios :

##### → Ratios de liquidité :

**Tableau N°15 :** Calcul des ratios de liquidité pour les années 2008, 2009 et 2010.

Ratios	2 008	2 009	2 010
Ratio de liquidité générale : Actif circulant / DCT	2,1	2,3	2,2
Ratio de liquidité réduite : (VR + VD) / DCT	2,1	2,31	2,2
Ratio de liquidité immédiate : VD / DCT	0,4	0,2	0,47

Source : Réaliser par nos soins.

##### ❖ Commentaires :

- **La liquidité générale est importante :** Elle présente des taux de 210 %, 230 % et 220 % respectivement en 2008, 2009 et 2010. D'où l'existence d'une très grande capacité de remboursement des DCT de l'entreprise, car ce ratio dans une situation normal doit être supérieur à 1.
- **La liquidité réduite est importante:** Elle présente quasiment les mêmes taux que ceux de la liquidité générale.
- Quant à **la liquidité immédiate** elle est faible.

##### → Ratios de solvabilité :

**Tableau N°16 :** Calcul des ratios de solvabilité pour les années 2008, 2009 et 2010.

Ratios	2 008	2 009	2 010
Autonomie globale Fonds propres / Total bilan	0,36	0,33	0,32
Ratio d'endettement Fonds propres / DMLT	1,6	0,46	0,46
Ratio de la capacité de remboursement DMLT / CAF	1,9	3,5	2,85

Source : Réaliser par nos soins.

##### ❖ Commentaires :

- **Ratio d'autonomie globale :** ce ratio est important, le niveau de couverture est meilleur, car, il est compris entre 32% et 36%.
- **Ratio de capacité de remboursement :** ce ratio est faible pour les années 2008 et 2010 (1,8 et 2,8), du fait que l'entreprise n'a pas contracté de crédit à long terme, ce qui n'est pas le

cas en 2009, ce ratio est de 3,5, ce qui montre que l'entreprise à contracter un crédit à moyen terme.

- L'entreprise dispose d'une **capacité d'endettement** très importante, en 2008, le volume des fonds propres couvrent largement les dettes à moyen et long terme. Ce ratio a connu une légère baisse, cela s'explique par les dettes contractées.

→ **Ratio de gestion :**

**Tableau N°17 :** Calcul des ratios de gestion pour les années 2008, 2009 et 2010.

Ratios	2 008	2 009	2 010
Ratio de délai fournisseur (Dettes fournisseurs / CA) × 360	112 J	107 J	136 J
Ratio de rotation des stocks (Stocks / Chiffre d'affaires HT) × 360	0	11 J	0
Ratio de délai client (Encours clients / CAHT) × 360	206 J	300 J	309 J

Source : Réaliser par nos soins.

❖ **Commentaires :**

- Le ratio délai client est très important, nous enregistrons une augmentation d'année en année, ce qui explique l'importance de la liquidité réduite.
- Le ratio délai fournisseur est important, mais il est inférieur à celui de client, ce qui explique la faiblesse de la liquidité immédiate.
- Le ratio de délai de rotation en 2008 et 2010 est nul puisque l'entreprise fournit des services, mais en 2009 ce ratio est faible ce qui explique la rapidité de liquidation de certains stocks.

→ **Ratio de Rentabilité :**

**Tableau N°18 :** Calcul des ratios de rentabilité pour les années 2008, 2009 et 2010.

Ratios	2 008	2 009	2 010
Rentabilité économique nette : Résultat économique (RBE) / Actif économique (actif immobilisé + BFR)	20%	10%	12%
Rentabilité financière Résultat net / Fonds Propres	23%	18%	18%
Rentabilité commerciale Résultat net / Chiffre d'affaire	8%	10%	10%

Source : Réaliser par nos soins.

❖ **Commentaires :**

- Le ratio de **la rentabilité économique** a pour but de déterminer la rentabilité des capitaux engagés, cette rentabilité a connu une progression, car elle est passée de 8% en 2008 à 6% en 2009, même taux enregistré pour l'année de 2010.
- **La rentabilité financière** a pour but de déterminer la rentabilité des fonds propres, elle est passée de 23% en 2008 à 18% en 2009, même taux enregistré pour l'année de 2010.

➔ **Ratios d'activité:****Tableau N°19 :** Calcul des ratios d'activité pour les années 2008, 2009 et 2010.

Ratios	2008	2009	2010
Part de la VA revenant au personnel (Charges de personnel / VA) × 100	41	46	37
Part de la VA revenant aux banques (Frais financier / VA) × 100	0,8	1,4	2,6
Part de la VA revenant à l'entreprise (CAF) / VA × 100	53	47	51

Source : Réaliser par nos soins.

❖ **Commentaire :**

La plus grande part de **la valeur ajoutée** est allouée essentiellement aux charges de personnel, avec une moyenne de 41% sur les trois années.

La part réservée à l'entreprise est importante avec une moyenne de 50% sur les trois années. Le reste de la valeur ajoutée est affectée aux frais financier.

**1.6. Etude du risque :**

Les risques liés à l'activité, sont à écarter du moment que les compétences du client et ses qualités morales dans le domaine des travaux de bâtiment, d'une part, et ses relations d'autres part, jouent en sa faveur.

De même, pour les risques fiscaux et parafiscaux, sont à écarter, vu les justifications de mise à jour CNAS et CASNOS et les extraits de rôles apurés délivrés par le fisc.

L'entreprise a toujours honoré à ses engagements avec la banque durant ces dernières années, les mouvements confiés ne cessent d'évoluer et la relation n'a enregistré aucun incident de paiement.

→ **Les garanties recueillies du client sont les suivantes :**

- Signature de la convention de crédit d'exploitation CCE.
- Délégation de la police assurance multirisque DPAMR.
- Nantissement du marché.
- Nantissement du matériel.
- Gage sur véhicule.

L'expérience ainsi que le savoir-faire de M<sup>f</sup> (x), le propriétaire et également le gérant de cette entreprise constituent les clés de sa réussite.

Ce dossier présente un grand intérêt pour la banque, du moment qu'il est en situation financière saine et équilibrée.

Il faut ajouter que cette relation (crédit) n'a enregistré aucun incident de paiement, elle a respecté ces échéances échues pour le moment.

L'entreprise doit augmenter son capital et accorder des délais clients limités, pour bénéficier d'une liquidité plus importante.

Enfin, compte tenu des éléments positifs développés nous suggérons un avis favorable pour la mise en place des crédits suivants :

- Avance sur factures pour un montant : 2 500 000,00 DA,
- Cautions marchés margés à 100 % d'un montant de : 1 000 000,00 DA,
- CMT d'un montant de : 2 000 000,00 DA.

## 2. Analyse du risque de crédit par la méthode de scoring

Dans ce deuxième cas, nous allons essayer d'illustrer les différentes étapes pour l'élaboration d'une fonction de scoring qui servira ensuite comme un outil d'aide à la prise de décision

### 2.1. Les étapes de scoring

Pour construire un modèle de crédit scoring, nous utilisons principalement un modèle statistique d'analyse de données, appelé l'analyse discriminante. Le crédit scoring sert à classer les entreprises saines et les entreprises vulnérables (défaillantes). L'analyse discriminante d'un échantillon d'entreprises, dont on connaît l'historique conduit à sélectionner les ratios financiers, les étapes qui constituent l'analyse discriminante sont :

- La constitution de l'échantillon initial ;
- Détermination des variables discriminant ;
- Estimation par SPSS ;
- Interprétation des résultats ;
- Vérification de la validité de l'étude ;
- Estimation des coefficients de la fonction discriminante.

#### 2.1.1. La constitution de l'échantillon initial

Dans le monde bancaire, il convient de disposer de deux populations d'emprunteurs. La première regroupe les entreprises qui ont fait défaut et la seconde les entreprises qui n'ont pas fait défaut. Dans notre travail nous allons travailler sur un échantillon d'une base de données qui se compose de 60 entreprises<sup>1</sup> dont 37 saines qui n'ont pas présenté des problèmes de solvabilité et 23 défaillantes qui ont déjà présenté des cas d'insolvabilité.

**2.1.2. Détermination des variables discriminant :** Il s'agit principalement de savoir quelle est la batterie de variables ou ratios utilisés pour la classification et la séparation entre les deux groupes.

Pour notre étude les variables discriminant sont :

1. Rentabilité des moyens mis en œuvre (résultat/total de bilan) ;
2. Part des frais financier dans la valeur ajouté (financier/ valeur ajouté) ;
3. L'expérience à savoir depuis combien d'années que le client est dans l'activité ;
4. Ration Solvabilité immédiate (disponibilité/DCT) ;
5. Ration Indépendance financière (fond propre/total des dettes) ;
6. Ration de liquidité réduite (DCT/ VD+ V R) inverser pour éviter la division sur 0 ;
7. La part des frais financier dans les résultats nets (frais financier/résultat net) ;
8. La capacité de remboursement (CAF/total des dettes) ;

<sup>1</sup> Dont leur étude a été faite au sein de la banque Crédit Populaire Algérie d'Alger.

9. Part des immobilisations dans le bilan.

### 2.1.3. Estimation avec SPSS (statistical package of Social Sciences ).

Cette étape est purement statistique, nous avons utilisé un logiciel de traitement statistique nommé SPSS et pour les étapes utilisées dans le traitement des données voir l'annexe n°3.

### 2.1.4. Interprétation des résultats

#### 2.1.4.1. Vérification de l'existence de différences entre les sous-groupes.

Cette première vérification permet de déterminer, quelles sont les variables les plus discriminantes entre les groupes et les résultats s'interprètent de la manière suivante :

**Tableau N°20** : Tableau de signification des tests.

	En cas d'influence	En absence d'influence
Signification (SIG)	SIG tend vers 0,000	SIG >= 0,01 ou 0,05
Test du Fisher (F)	F élevé	F faible
Lambda de Wilks	<= 0,90	Tend vers 1

Source : L'Analyse Discriminante sous SPSS P 3 – Ludovic LE MOAL © 2002.

**Tableau N°21** : résultats de test d'égalité des moyennes des groupes

Tests d'égalité des moyennes des groupes					
	Lambda de Wilks	F	ddl1	ddl2	Signification
Expérience	0,918	4,972	1	56	0,030
<b>Résultat net/total de bilan</b>	<b>0,763</b>	<b>17,363</b>	<b>1</b>	<b>56</b>	<b>0,000</b>
caf/total dettes	0,984	0,893	1	56	0,349
total des dettes/fond permanent	0,997	0,193	1	56	0,662
disponibilité/total dettes	0,978	1,262	1	56	0,266
<b>part des immobilisations bilan</b>	<b>0,822</b>	<b>12,100</b>	<b>1</b>	<b>56</b>	<b>0,001</b>
frais financiers/résultat net	0,998	0,115	1	56	0,736
<b>frais financiers/valeur ajouté</b>	<b>0,786</b>	<b>15,289</b>	<b>1</b>	<b>56</b>	<b>0,000</b>
DCT/ (disponibilité +créances)	0,903	6,028	1	56	0,017

Source : Résultats extraits de SPSS.

D'après le test de Fisher (F) et le test de Lambda de Wilks, les variables suivant, « résultat net/total bilan », « part des immobilisations bilan » et « frais financiers/valeur ajouté », sont les variables les plus discriminantes.

#### 2.1.4.2 Vérification de la validité de l'étude

Nous estimons la validité d'une analyse discriminante à partir :

- Le test de Box. (Il doit être le plus élevé possible) et que la significativité de F tend vers 0.00.
- L'analyse canonique<sup>2</sup> on l'estime à travers la statistique de « Corrélation Canonique » et plus elle est proche de(1), le modèle est meilleur.
- Le Lambda de Wilks : Plus la valeur du Lambda de Wilks est faible, plus le modèle est bon. On observe également sa significativité : plus elle est proche de 0, plus le modèle est bon.

**Tableau n° 22 : Le test de Box.**

Résultats du test		
M de Box		<b>115,547</b>
F	Approximativement	6,909
	ddl1	15
	ddl2	8859,06
	Signification	<b>,000</b>
Teste l'hypothèse nulle d'égalité de matrices de covariance des populations.		

Source : Résultats extraits de SPSS.

### ➤ Règle de décision

On a M de Box égale 115,547 et la significativité de ce dernier tend vers 0.000 donc l'analyse est validée.

### A. Test l'analyse canonique

**Tableau N° 23: Résultats du test d'analyse canonique.**

Valeurs propres				
Fonction	Valeur propre	% de la variance	% cumulé	Corrélation canonique
1	1,082 <sup>a</sup>	100,0	100,0	<b>0,721</b>
a. Les 1 premières fonctions discriminantes canoniques ont été utilisées pour l'analyse.				

Source : Résultats extraits de SPSS.

### ➤ Règle de décision

On a la valeur de corrélation canonique est égale à 0.721 proche de 1 que de 0 donc le modèle est bien.

<sup>2</sup>Le but de l'analyse canonique est de comparer deux groupes de variables pour savoir s'ils décrivent un même phénomène, auquel on peut passer à l'un des deux groupes de variables.

## B. Le Lambda de Wilks

Tableau n° 24: Résultats du test de Lambda de Wilks.

Lambda de Wilks				
Test de la ou des fonctions	Lambda de Wilks	Khi-deux	Ddl	Signification
1	<b>0,480</b>	39,224	5	<b>0,000</b>

Source : Résultats extraits de SPSS.

### ➤ Règle de décision

On a la valeur de Lambda de Wilks est faible (0.480) et sa significativité tend vers 0.000 donc le modèle est meilleur.

### 2.1.4.3. Estimation des coefficients de la fonction discriminante

Tableau n° 25: Les coefficients des fonctions discriminantes canoniques.

Coefficients des fonctions discriminantes canoniques	
resnet/total bilan	5,401
total des dettes/fpnet	0,015
part des immobilisations bilan	-1,791
frais financiers/valeur ajouté	-2,601
expérience	0,089
(Constante)	-0,741
Coefficients non standardisés	

Source : Résultats extraits de SPSS.

D'après les résultats obtenus ci-dessus ;

Notre fonction discriminante s'écrit comme suite :

$$F = 0.089 \text{ expérience} + 5,401 \frac{\text{RESNET}}{\text{TOTBILAN}} + 0.015 \frac{\text{total des dettes}}{\text{fpnet}} - 1,789 \frac{\text{immobilisation}}{\text{TOTBILAN}} - 2,601 \frac{\text{frais financier}}{\text{valeur ajouté}} - 0.741$$

Tableau n° 26: Fonctions aux barycentres des groupes.

Fonctions aux barycentres des groupes	
saine ou def	Fonction
	1
Saine	0,828
Défaillante	-1,261

Source : Données extraites de SPSS.

Pour établir une frontière entre les entreprises saines et les entreprises défaillantes il convient de calculer la moyenne et comme dans notre cas on avait utilisé des sous-groupes non égaux la frontière sera égale à

$$\frac{23 (-1.261) + 37 \cdot 0.828}{60} = -0,02$$

➤ **La règle de décision**

F > -0.02 l'entreprise est saine (avis favorable à la demande de crédit)

F < -0.02 l'entreprise est défaillante (avis défavorable à la demande de crédit)

**2.1.4.4 Résultat de classement :** Le résultats est résumé dans le tableau suivant :

**Tableau N°27 : Les résultats de classement.**

Résultats du classement <sup>a, b</sup>					
		saine ou def	Classe(s) d'affectation prévue(s)		Total
			Saine	défaillante	
Original	Effectif	Saine	30	7	37
		Défaillante	3	20	23
	%	Saine	81,1	18,9	100,0
		Défaillante	13,0	87,0	100,0
Validé-croisé	Effectif	Saine	27	10	37
		Défaillante	4	19	23
	%	Saine	73,0	27,0	100,0
		Défaillante	17,4	82,6	100,0
a. 83,3% des observations originales classées correctement.					
b. 76,7% des observations validées-croisées classées correctement.					

Source : Données extrais de SPSS.

D'après les résultats ci-dessus, nous remarquons que, vingt (20) entreprises, qui ont fait défaut, ont été bien classées, représentant 87 % de la population initiale (23) et (3) entreprises ont été classées comme étant saines, ce qui donne 13%;

Sept (7) entreprises saines ont été classées comme étant défaillantes, ce qui donne 18.9 % de la population initiale, et 81.1 % des entreprise saines ont été bien classées ce qui fait (30) entreprises ; donc la fonction a bien classé 50 entreprises, de l'échantillon initial, par contre la fonction a mal classé 10 entreprises.

« Cependant, le pourcentage d'entreprises correctement reclassées ne doit pas être analysé dans l'absolu. Il doit être comparé au pourcentage qu'on obtient, on reclasse les entreprises au hasard. Pour ce faire, un test (Q) de Presses sera mené. Ce test vérifie que le pourcentage d'entreprises

correctement classées, est significativement plus important que celui donné par un choix aléatoire. La statistique calculée, suit la loi de Khi-deux ( $\chi^2$ ) à (1) degré de liberté. L'hypothèse nulle est l'égalité des deux valeurs, c'est-à-dire le nombre d'individus bien classés au hasard, et le nombre d'individus classés par la fonction discriminante. L'expression de ce test est la suivante :

$$Q_{\text{presse}} = \frac{[n - (n_c \times p)]^2}{n \times (p-1)}$$

Avec:

- n: le nombre des entreprises de l'échantillon;
- $n_c$ : le nombre des entreprises correctement classées ;
- p : le nombre de groupes. »<sup>3</sup>

→ L'hypothèse est la suivante :

- ✓ H : La classification avec la fonction de scoring donne le même résultat qu'avec une classification aléatoire.

$$Q_{\text{presse}} = \frac{[60 - (50 \times 2)]^2}{60} = 26.66 ;$$

La valeur de la table de khi-due à un (1) degré de liberté pour un seuil de confiance de 5 % est de 3,8415 et elle est largement inférieure à la valeur calculée, donc l'hypothèse d'égalité entre les classifications est rejetée.

## 2.2. Application de la fonction sur un échantillon

L'échantillon est constitué de 14 entreprises, dont leur étude de demande de crédit avec la méthode classique les a déclarés comme étant saines, après l'octroi des crédits il s'avérée, que sept (7) sont défailtantes.

<sup>3</sup>Cité par M Azzouz ELHAMMA Professeur Agrégé en Gestion Financière et Comptable Docteur en contrôle de gestion; UFR: EDG, FSJES : Rabat-Agdal.

**TABLEAU N°28** : Résultat de l'application de notre fonction sur l'échantillon.

coefficient	0,089	5,398	0,015	-1,789	-2,601	-0,742		
Variable état des entreprises	expérience	Résultat net/total bilan	total des dettes/fond propre	part des immobilisations bilan	frais des financiers/valeur ajouté	Constante	score	affectation avec la fonction
1	11	0,11	0,1	0,18	0,01	-0,742	0,48	1
1	15	0,12	0,92	0,31	0,15	-0,742	0,30	1
1	14	0,15	0	0,35	0,07	-0,742	0,50	1
1	12	0,1	0,66	0,32	0	-0,742	0,30	1
1	10	0,15	0,52	0,14	0	-0,742	0,71	1
1	11	0,01	4,81	0,51	0,05	-0,742	-0,6	2
1	17	0,11	2,72	0,26	0,01	-0,742	<b>0,91</b>	1
2	18	0,01	0,61	0,72	0,14	-0,742	-0,7	2
2	18	0,03	7,68	0,55	0,03	-0,742	0,07	1
2	15	0,18	0,27	0,86	0,05	-0,742	-0,10	2
2	11	0,01	7,35	0,56	0,13	-0,742	-0,9	2
2	18	0,07	0,23	0,4	0,06	-0,742	0,36	1
2	14	0,03	0,44	0,01	0,08	-0,742	0,44	1
2	11	-0,01	9,87	0,95	0,29	-0,742	<b>-2,1</b>	2
M X	9	0,09	1,75	0,14	0,008	-0,742	0,301	1

Source : Résultats extraits d'Excel.

## ❖ Interprétation des résultats :

D'après les résultats obtenus dans le tableau ci-dessus nous constatons :

→ De l'ensemble des entreprises saines la fonction a classé correctement 6 entreprises et a déclaré une entreprise comme étant défaillante ;

→ Et dans l'ensemble des entreprises défaillantes, elle a classé 4 correctement et elle a mal classé le reste, soit 3 entreprises ;

→ Donc, de l'ensemble des 14 entreprises, la fonction a correctement classé 10 entreprises ce qui donne un pourcentage de 71.42% (10/14) ;

→ D'après ces résultats on peut distinguer deux types d'erreurs à savoir :

- La première, quand la fonction classe une entreprise saine comme étant défaillante avec un pourcentage que l'erreur se produise est de 14.28% (1/7) ;
- La deuxième est de classer une entreprise défaillante comme étant saine et le pourcentage que l'erreur se produise est de 42.86 % (3/7), c'est un pourcentage assez élevé.

- Comparons nous ces résultats avec ceux de l'analyse classique, nous trouverons un écart de 21.42% vu que le résultat de bon classement de l'analyse classique s'élève à 50%<sup>4</sup>.
- La décision déclarée par la fonction concernant la solvabilité de monsieur X est la même que celle déclarée avec l'analyse financière.

### Conclusion du chapitre

L'utilisation de la méthode classique (diagnostics financière des entreprises) dans la gestion des risques d'un crédit bancaire, est une méthode très utile, mais généralement elle s'avère qu'il est très difficile d'interpréter les résultats et de prendre une décision juste, et de plus la durée d'étude des dossier est longue, cela justifie l'importance d'utiliser la méthode de scoring pour la gestion de risque des crédits, ce qui permettra une prise de décision rapide et juste, pour les demandes qui ont un score loin de la frontière<sup>5</sup>, et d'approfondir l'étude et d'exigé plus de garantie pour les demande qui ont un score proche de la frontière.

---

<sup>4</sup> Ce résultat est calculé à base de choix de l'échantillon, constitué de 7 entreprises saines et 7 défailantes, soit donc deux parties de 50%.

<sup>5</sup> Les deux scores en gras dans le tableau des résultats de la fonction de scoring.

*Conclusion  
générale*

## Conclusion générale

Tout au long de ce travail nous avons essayé de porter des réponses à nos questions de départ, en insistant sur des éléments que nous avons jugé nécessaires à savoir les typologies des crédits, que les banques algériennes mettent à la disposition de leurs clientèles, où nous avons constaté que les banques offrent toute une gamme de crédits, et cela pour que les crédits accordés soient compatibles avec les besoins de leurs clients.

Et nous avons constaté, qu'à chaque fois qu'une banque accorde un crédit à un client elle s'expose à une multitude de risques qui peuvent nuire à son bon fonctionnement, à savoir le risque d'immobilisation et celui d'insolvabilité de client.

Pour se protéger de ces risques les banques disposent de plusieurs dispositifs à savoir le respect des règles prudentielles internationales et nationales, en plus de ces règles elles utilisent des techniques de prévision de la défaillance de client, à savoir le diagnostic financier des entreprises, mais il s'avère, qu'il est très difficile d'interpréter les résultats, c'est pour cette raison que dans les règles prudentielles internationales (BALE II), il est recommandé d'utiliser un système de notation interne comme outil d'aide à la prise de décision.

Pendant la période de notre stage pratique, qui s'est déroulé au sein de l'Agence N°34 BEA de Tizi-Ouzou, nous avons constaté, qu'avant que la banque prononce son accord à une demande de crédit, elle doit tout d'abord, identifier le client, en exigeant tout un dossier qui contient les éléments qui lui permette à la fois de recevoir des garanties et d'évaluer la solvabilité du client, et pour la technique utilisée dans cette agence bancaire, pour déterminer la solvabilité du client, nous avons constaté que la BEA utilise la méthode classique et qu'elle n'a pas encore adopté la méthode de scoring.

Comme pour toute recherche, nous avons rencontré un certain nombre, de difficultés, depuis la phase documentaire jusqu'à la fin de nos travaux, sur tous, se qui concerne la base de donnée.

A la lumière de ces éléments, nous proposons à la BEA, en particulier et aux banques algériennes en général, de se mettre au même niveau que leurs concurrents, à savoir les banques étrangères; qui se trouvent sur le territoire national, en adoptant un système de notation interne qui va faciliter l'étude des dossiers et la rendre plus rapide et robuste.

Nous nous espérons que cette étude, va ouvrir d'autres voies de recherche aux futurs étudiants en matière de gestion du risque d'un crédit bancaire, à savoir l'utilisation d'un réseau neurones dans ce domaine.

# *Annexes*

## Liste des tableaux

**Tableau N°1** : Tableau récapitulatif de financement ANGEM.

**Tableau N°2** : Le provisionnement des créances.

**Tableau N°3** : Représentation d'un bilan financier.

**Tableau N°4** : Les différents états de la trésorerie.

**Tableau N°5** : Les ratios de structure.

**Tableau N° 6** : Les ratios de liquidité.

**Tableau N°7** : Les ratios d'activité et de gestion.

**Tableau N°8** : Les ratios de rentabilité.

**Tableau N°9** : .Tableau des comptes de résultat.

**Tableau N°10** : Les soldes intermédiaires de gestion.

**Tableau N°11** : Tableau des Mouvements confiés.

**Tableau N°12** : Bilans financiers des 3 années 2008,2009 et 2010.

**Tableau N°13** : les indicateurs d'équilibre pour les années 2008, 2009 et 2010.

**Tableau N°14** : tableau des comptes de résultats des trois années 2008, 2009 et 2010.

**Tableau N°15** : calcul des ratios de liquidité pour les années 2008, 2009 et 2010.

**Tableau N°16** : Calcul des ratios de solvabilité pour les années 2008, 2009 et 2010.

**Tableau N°17** : Calcul des ratios de gestion pour les années 2008, 2009 et 2010.

**Tableau N°18** : Calcul des ratios de rentabilité pour les années 2008, 2009 et 2010.

**Tableau N°19** : Calcul des ratios d'activité pour les années 2008, 2009 et 2010.

**Tableau N°20** : Tableau de signification des tests.

**Tableau N°21** : Résultats de test d'égalité des moyennes des groupes.

**Tableau N°22** : Résultats de test de Box.

**Tableau N°23** : Résultats de test d'analyse canonique.

**Tableau N°24** : Résultats de test de Lambda de Wilks.

**Tableau N°25** : Les coefficients de la fonction discriminante.

**Tableau N°26** : Fonctions aux barycentres des groupes.

**Tableau N°27** : Les résultats de classement.

**Tableau N°28** : Résultats de l'application de la fonction discriminante sur un échantillon de 14 demandes de crédit.

## Liste des schémas

**Schéma N° 01** : Représentation graphique du fond de roulement FR.

**Schéma N° 02** : Représentation graphique du besoin en fond de roulement BFR.

**Schéma N°03** : Représentation graphique de la trésorerie nette TN.

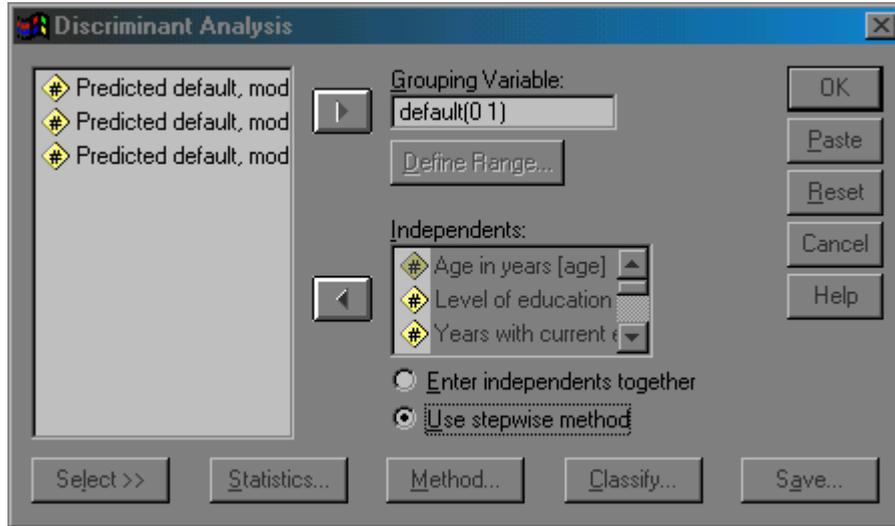
**Schéma N°04** : Organigramme de la BEA.

**Schéma N°05** : Organigramme de l'agence BEA 34 Tizi ousou.

**Schéma N° 06** : Graphique d'évolution des indicateurs d'équilibre financier.

**La démarche à suivre sous SPSS**

Aller dans Analyse > Classify > Discriminant... La boîte de dialogue suivante apparaît alors :



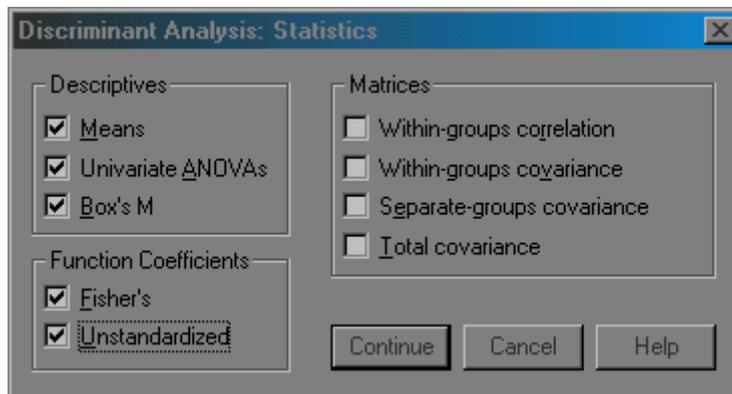
Dans « Grouping Variable » (i.e. les critère de regroupement), il faut indiquer la variable à expliquer en la sélectionnant dans la partie de droite puis en cliquant sur la flèche qui pointe vers la droite. SPSS demande alors de définir l'intervalle, c'est-à-dire les différentes modalités que la variable peut prendre.

Dans « Independents » (i.e. les variables explicatives), il faut indiquer les variables métriques que l'on souhaite intégrer à l'analyse. Il est important de choisir « Use stepwise method » (i.e. la méthode pas à pas).

Trois options s'offrent alors à nous : « Statistics... », « Method... » et « Classify... ». On ne touchera pas aux différentes options de « Méthod... »

**1. Statistics...**

La boîte de dialogue « Discriminant Analysis : Statistics » apparaît.

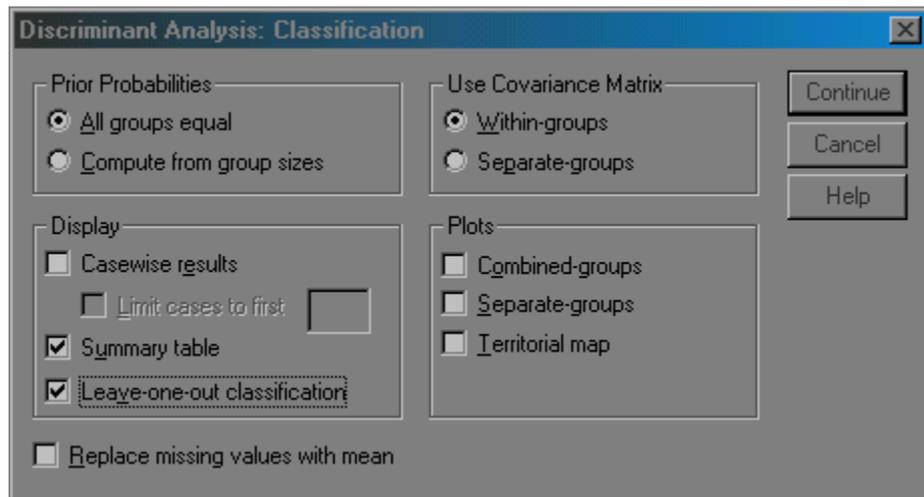


Dans la boîte qui apparaît, il convient de cocher « Means » (moyennes), « Univariate ANOVAs » (ANOVA à 1 facteur) et « Box's M » (Test de Box) dans « Descriptives » et « Fischer's » ainsi que « Unstandardized » dans « Function Coefficients ».

**2. Classify...**

La boîte de dialogue « Discriminant Analysis : Classification » apparaît.

### Annexe N° 3 : La démarche à suivre sous SPSS



Dans la boîte qui apparaît, il convient de cocher « Summary Table » (option qui permet l’affichage de la matrice de confusion) et « Leave-one-out classification » dans « Display ».

## Annexe N°4 : La base de données des 60 entreprises

	ENTREPRISE	nature de l'entreprise	secteur d'activité	IMMOBILNET	exp	classe
1	1	E 1	1	8665	30,00	1
2	2	1	2	28110	17,00	1
3	3	1	3	160859	17,00	1
4	4	1	2	202748	15,00	1
5	5	1	3	77448	17,00	1
6	6	1	3	1535	14,00	1
7	7	1	1	5582	35,00	1
8	8	1	2	17283	13,00	1
9	9	1	1	1449	14,00	1
10	10	1	2	9245	19,00	1
11	11	1	1	3048	16,00	1
12	12	1	3	16438	15,00	1
13	13	1	1	4962	16,00	1
14	14	1	1	2637	16,00	1
15	15	1	1	11165	14,00	1
16	16	1	3	25203	15,00	1
17	17	1	1	2700	33,00	1
18	18	1	1	1827	18,00	1
19	19	1	1	4557	15,00	1
20	20	1	1	15626	39,00	1
21	21	1	1	25625	22,00	1
22	22	1	1	19958	31,00	1
23	23	1	3	88669	14,00	1
24	24	1	3	98605	41,00	1
25	25	1	3	190057	31,00	1
26	26	1	1	39525	14,00	1
27	27	1	1	5371	16,00	1
28	28	1	3	98870	18,00	1
29	29	1	2	63231	12,00	1
30	30	1	1	15237	14,00	1
31	31	2	2	178560	14,00	2
32	32	2	3	243977	14,00	2
33	33	2	3	21497	16,00	2
34	34	2	2	36142	13,00	2
35	35	2	3	46946	11,00	2
36	36	2	3	96621	12,00	2
37	37	2	3	99237	13,00	2
38	38	2	1	115659	14,00	2

#### Annexe N°4 : La base de données des 60 entreprises (suite)

	datedecréation	typedecrédit	formejuridique	CAHT	fraisdepersonnel	valeurajouté
1	1983		12	5102	153	2546
2	1996		13	1774	189	346
3	1996		12	47057	3899	26334
4	1998		13	63062	3154	24810
5	1996		11	23027	1485	11623
6	1999		13	68820	541	5702
7	1978		11	33997	1690	4784
8	2000		14	3477	140	1684
9	1999		11	7684	2190	3873
10	1994		14	15216	2432	6293
11	1997		11	16777	1303	2301
12	1998		11	28896	1503	11270
13	1997		11	17048	4415	6463
14	1997		12	53564	5508	15243
15	1999		12	34907	3676	9791
16	1998		11	52503	10294	12289
17	1980		11	46500	4880	13650
18	1995		11	76982	3585	10836
19	1998		11	23676	9378	14539
20	1974		11	43992	5715	12031
21	1991		12	58152	3724	20102
22	1982		12	160906	3784	26801
23	1999		11	73913	378	14906
24	1972		12	37690	1252	10278
25	1982		11	211331	15076	79752
26	1999		14	169069	9779	46142
27	1997		12	76764	332	9867
28	1995		11	36613	3964	12025
29	2001		14	10005	682	5482
30	1999		12	83000	9180	23279
31	1999		23	43318	8652	32371
32	1999		24	72689	4811	12083
33	1997		21	17500	1987	6820
34	2000		22	23000	5443	12500
35	2002		21	26235	3600	37683
36	2001		21	76083	5041	22392
37	2000		22	76680	14758	36830
38	1999		24	100422	28228	69387

#### Annexe N°4 : La base de données des 60 entreprises (suite)

	EBE	frais financiers	RESNET	CAF	DLMT	DCT
1	2393	2	406	2208	1330	747
2	-46	2	205	205	28141	333
3	22435	1220	4656	20491	92589	18251
4	21656	636	6763	19719	235328	13248
5	9150	3357	2668	5375	117591	2600
6	4047	470	3450	3517	25793	22476
7	3094	696	948	1565	3296	6662
8	1544	25	400	1378	7200	242
9	1683	347	844	1002	0	17085
10	3861	12	1493	2985	0	20223
11	998	28	812	812	0	613
12	9737	1682	0	5372	20928	10258
13	2048	48	1192	1882	0	27018
14	9735	0	8096	8570	0	10686
15	6115	90	2189	5112	3000	44974
16	974	0	1821	6979	4603	27337
17	8770	120	4396	5846	0	18546
18	7251	82	4922	5511	2550	32582
19	5161	332	2741	4147	0	13376
20	6113	235	3215	4926	19215	39479
21	16378	0	9995	14882	0	884
22	23017	196	16205	18969	0	29835
23	14195	0	11873	14173	74568	2732
24	9025	577	4418	8149	36225	42469
25	60740	382	37070	59670	138330	120123
26	36363	81	27314	29384	0	9698
27	9535	61	8735	8735	0	109754
28	7983	1571	298	5869	73674	26027
29	4794	3	0	4381	42013	103
30	14099	1470	9890	10901	0	46774
31	23719	844	2775	21829	50000	25142
32	6034	5238	-29176	-1900	207262	44596
33	4255	728	-79	2552	6932	3383
34	-602943	1880	1525	3299	23473	787
35	33669	892	951	4588	23161	7878
36	16660	6881	3346	9162	24353	18884
37	21921	3111	1989	17878	53033	46
38	41159	1959	18497	38165	0	12802

#### Annexe N°4 : La base de données des 60 entreprises (suite)

	TOTALDETTES	TOTBILAN	AMORTISSEMENT	STOCKS	CREANCES	ACTIFCIRCU
1	2077	11683	1802	156	2862	3018
2	28474	29549	0	680	759	1439
3	110840	197399	15835	25550	10990	36540
4	248576	253551	14026	1978	50662	52640
5	120191	123519	44454	3912	6853	10765
6	48269	118219	67	50781	62091	112872
7	9958	20309	4794	599	17179	17778
8	7442	18881	1004	840	732	1572
9	17085	24866	6784	2688	20729	23417
10	20223	30223	10542	4198	19816	24014
11	613	9182	525	0	8965	8965
12	31186	54288	10869	34057	3792	37849
13	27018	13016	380	1500	6554	8054
14	10686	21948	482	536	18775	19311
15	47974	60198	13456	40380	13120	53500
16	31940	76782	33741	28485	23094	51579
17	18546	41760	0	0	39610	39610
18	35132	51018	2684	13003	36778	49781
19	13376	29895	15560	0	25338	25338
20	58694	82085	12485	25878	13880	39758
21	884	36128	21330	0	25606	25606
22	29835	68947	6435	0	49108	49108
23	77300	109565	3393	5510	15324	20834
24	78694	62643	35140	19590	42033	61623
25	258453	375165	83174	48049	54616	102665
26	9698	57700	2222	585	30889	31474
27	109754	140082	3261	12919	121792	134711
28	99701	154267	5647	22880	23961	46841
29	42116	75431	5392	416	3827	4243
30	46774	80980	6128	29000	42343	71343
31	75142	189617	25436	2146	5685	7831
32	251858	318334	50585	20915	52937	73852
33	10315	31894	5031	7477	2911	10388
34	320318	41434	1774	300	4991	5291
35	31039	63708	10863	8980	4711	13691
36	43237	121146	27210	13357	8888	22245
37	53079	138159	45506	23257	17177	40434
38	12802	198061	111341	1999	92453	94452

**Annexe N°4 : La base de données des 60 entreprises (suite)**

	DISPONIBILITE	CAPITAUX PERMANENT	FRNET	BFR	TRESORERIE	FPNET
1	957	10936	2271	1314	957	506
2	432	29216	1106	674	432	870
3	1220	178698	17839	17069	770	2000
4	19540	238374	35626	16113	19513	2356
5	1225	120919	43471	42244	1227	3328
6	2472	95743	92821	90396	2425	3550
7	1290	7209	1627	6775	1290	3913
8	453	18613	1330	877	453	5189
9	3552	5992	4543	2780	3552	5992
10	3734	9991	746	-2988	3734	8101
11	5729	8569	5521	-208	5729	8569
12	1107	44030	27592	26484	1108	9252
13	2336	16326	5346	3010	2336	10308
14	619	11262	8625	8006	619	11262
15	1902	15224	4059	2157	1902	12224
16	13520	49445	21291	7771	13520	13679
17	8380	23214	20514	12134	8380	14217
18	3225	18436	16609	13384	3225	14546
19	119	14688	10131	11843	119	14688
20	576	19145	3519	2943	376	18930
21	760	35244	9619	8859	760	19093
22	5576	39112	19154	13578	5576	19527
23	718	106833	18164	17384	718	19655
24	15236	113527	9157	-1847	11004	22831
25	82443	236336	46004	-17733	63737	26915
26	8952	48002	8477	-475	8952	27754
27	67983	30328	24957	-43026	67983	30328
28	6006	126211	24791	20814	3977	30418
29	8373	75328	12097	1174	8373	32966
30	200	342060	18969	18769	200	34206
31	3957	100222	-78338	-21268	-57070	1671
32	506	209091	-34886	29256	-64142	1829
33	507	20285	-1312	6398	-7719	8625
34	3894	31296	-4846	610	-5456	15648
35	3071	45502	-1444	5813	-7257	17187
36	2281	46116	-50505	3361	-53865	18451
37	802	95923	-3360	397	-3757	28226
38	18713	54190	-61469	-64513	3044	28497

#### Annexe N°4 : La base de données des 60 entreprises (suite)

	R1	R2	S1	S2	S3
1	,0	1,06	4,10	,46	,74
2	,0	,01	32,73	,02	,95
3	,0	,18	55,42	,01	,81
4	,0	,08	105,51	,08	,80
5	,0	,04	36,12	,01	,63
6	,0	,07	13,60	,05	,01
7	,0	,16	2,54	,13	,27
8	,0	,19	1,43	,06	,92
9	,0	,06	2,85	,21	,06
10	,0	,15	2,50	,18	,31
11	,1	1,32	,07	9,35	,33
12	,0	,17	3,37	,04	,30
13	,1	,07	2,62	,09	,38
14	,4	,80	,95	,06	,12
15	,0	,11	3,92	,04	,19
16	,0	,22	2,33	,42	,33
17	,1	,32	1,30	,45	,06
18	,1	,16	2,42	,09	,04
19	,1	,31	,91	,01	,15
20	,0	,08	3,10	,01	,19
21	,3	16,83	,05	,86	,71
22	,2	,64	1,53	,19	,29
23	,1	,18	3,93	,01	,81
24	,1	,10	3,45	,19	1,57
25	,1	,23	9,60	,32	,51
26	,5	3,03	,35	,92	,69
27	,1	,08	3,62	,62	,04
28	,0	,06	3,28	,06	,64
29	,0	,10	1,28	,20	,84
30	,1	,23	1,37	,00	,19
31	,0	,29	44,97	,05	,94
32	-,1	-,01	137,70	,00	,77
33	,0	,25	1,20	,05	,67
34	,0	,01	20,47	,01	,87
35	,0	,15	1,81	,10	,74
36	,0	,21	2,34	,05	,80
37	,0	,34	1,88	,02	,72
38	,1	2,98	,45	1,46	,58

**Annexe N°4 : La base de données des 60 entreprises (suite)**

	A1	A2	L1
1	,00	,00	,20
2	,01	,01	,28
3	,26	,05	1,49
4	,09	,03	,19
5	1,26	,29	,32
6	,14	,08	,35
7	,73	,15	,36
8	,06	,01	,20
9	,41	,09	,70
10	,01	,00	,86
11	,03	,01	,04
12	.	,15	2,09
13	,04	,01	3,04
14	,00	,00	,55
15	,04	,01	2,99
16	,00	,00	,75
17	,03	,01	,39
18	,02	,01	,81
19	,12	,02	,53
20	,07	,02	2,73
21	,00	,00	,03
22	,01	,01	,55
23	,00	,00	,17
24	,13	,06	,74
25	,01	,00	,88
26	,00	,00	,24
27	,01	,01	,58
28	5,27	,13	,87
29	.	,00	,01
30	,15	,06	1,10
31	,30	,03	2,61
32	-,18	,43	,83
33	-9,22	,11	,99
34	1,23	,15	,09
35	,94	,02	1,01
36	2,06	,31	1,69
37	1,56	,08	,00
38	,11	,03	,12

#### Annexe N°4 : La base de données des 60 entreprises (suite)

	ENTREPRISE	nature de l'activité	secteur d'activité	IMMOBILNET	exp	classe
39	39	2	1	152135	11,00	2
40	40	2	2	60401	12,00	2
41	41	2	3	126096	13,00	2
42	42	2	3	1290210	14,00	2
43	43	2	3	135213	14,00	2
44	44	2	1	144163	11,00	2
45	45	2	3	1262902	13,00	2
46	46	2	3	272066	14,00	2
47	47	2	3	1278485	14,00	2
48	48	1	3	197893	20,00	2
49	49	1	3	65273	18,00	2
50	50	1	2	30477	16,00	2
51	51	2	2	61930	16,00	2
52	52	1	3	1443901	22,00	2
53	53	2	1	5397	22,00	1
54	54	2	2	686	15,00	1
55	55	2	2	56918	9,00	1
56	56	1	2	1105	4,00	1
57	57	1	2	20066	5,00	1
58	58	1	3	2254	4,00	1
59	59	2	3	167000	22,00	1
60	60	2	1	193219	15,00	2

#### Annexe N°4 : La base de données des 60 entreprises (suite)

	datedecréation	typedecrédit	formejuridique	CAHT	fraisdepersonnel	valeurajouté
39	2002	23		226353	48425	42134
40	2001	21		23874	4732	12741
41	2000	21		52257	2991	35880
42	1999	21		673968	23205	86106
43	1999	21		31802	3908	29475
44	2002	22		227704	19921	68405
45	2000	21		369033	51828	80088
46	1999	23		339004	11878	44720
47	1999	21		873789	51685	211850
48	1993	11		23051	8020	3162
49	1995	11		103006	5301	17965
50	1997	14		4157	1381	1944
51	1997	21		6564	1445	5272
52	1991	11		749764	83000	123638
53	1991	21		32956	7264	14560
54	1998	21		25653	4992	9175
55	2004	21		207541	27830	93312
56	2009	12		135640	3743	7286
57	2008	12		31200	6640	18964
58	2009	11		190000	4233	43400
59	1991	21		447760	37149	106964
60	1998	23		404697	987273	264304

#### Annexe N°4 : La base de données des 60 entreprises (suite)

	EBE	frais financiers	RESNET	CAF	DLMT	DCT
39	-6291	6391	-24941	-14144	89€	305860
40	8009	1576	667	5835	17063	7377
41	32889	1513	13422	30884	64448	25979
42	39696	87086	-159810	-58178	119490€	225208
43	24140	7379	-10080	5147	57763	22342
44	48484	738	39064	42557	15000	101994
45	27820	26578	-74703	0	637920	861166
46	28358	15781	-19249	11477	0	97336
47	159861	38708	8183	111724	211754	970749
48	-4864	60	-21871	-4925	112645	21689
49	11121	5039	2796	5168	131373	11810
50	563	122	-1031	395	15660	210
51	3827	494	-3660	1642	63078	344
52	14663	121282	-358421	-96051	1813565	372172
53	6336	0	5442	6330	0	55719
54	3409	205	2802	3230	2490	10912
55	58727	0	34846	26910	0	94258
56	743	0	1403	1489	252	96164
57	7438	1271	7802	10419	21240	0
58	37876	1300	37876	37876	90000	70000
59	34368	25	24391	50112	0	145409
60	160950	3421	115874	139760	80474	439107

#### Annexe N°4 : La base de données des 60 entreprises (suite)

	TOTALDETTES	TOTBILAN	AMORTISSEMENT	STOCKS	CREANCES	ACTIFCIRCU
39	306759	383045	37409	12650	259384	272034
40	24440	65956	10214	3978	1577	5555
41	90427	150887	51088	1	16709	16710
42	1420114	1542959	337907	98541	97983	196524
43	80105	351297	42642	8476	98537	107013
44	116994	242578	6941	70607	27808	98415
45	1499086	1997630	219643	52608	51429	104037
46	97336	429803	256204	134501	27976	162477
47	1182503	1736830	216776	393543	264802	658345
48	134334	123773	76081	16917	8079	24996
49	143183	108000	4580	54801	37299	92100
50	15870	35127	4000	0	558	558
51	63422	73394	5302	0	1878	1878
52	2185737	2410000	622701	303379	327386	630765
53	55719	69918	16909	0	47454	64442
54	13400	27252	9541	4685	17054	36793
55	94258	189504	46011	0	82700	138586
56	96416	102619	94	17891	78000	101504
57	21240	21340	2618	245	675	675
58	160000	199876	0	0	54000	199576
59	145409	325107	14529	109121	193500	327819
60	519581	1050672	305876	217202	511532	861580

**Annexe N°4 : La base de données des 60 entreprises (suite)**

	DISPONIBILITE	CAPITAUX PERMANENT	FRNET	BFR	TRESORERIE	FPNET
39	11045	42236	-109899	-111593	1694	34367
40	252	58579	-1822	-2074	252	41016
41	8076	123470	-9628	-9269	6639	42222
42	56107	1261602	-58085	-58161	76	66696
43	22794	259927	-19326	146845	-46234	92675
44	1320	126924	-17239	-4899	-12340	111924
45	61984	784229	-494924	-199380	-195544	134889
46	4740	209033	-63047	60387	-118694	228282
47	88375	925959	-438693	486946	48253	566402
48	3889	96479	-101414	-582	-100832	-83401
49	9447	127438	61840	70518	-8677	-16663
50	171	30825	348	177	171	-1079
51	632	61270	694	332	632	-1808
52	83380	1702494	211717	158337	83380	-283809
53	16988	14199	8723	-8265	16988	14198
54	4827	16340	25881	10827	15054	13850
55	55753	95245	44328	-11558	55886	95245
56	5613	6454	5340	-273	5613	6202
57	0	21340	920	0	920	21340
58	145576	92000	129576	75576	54000	2000
59	19350	179697	182410	198773	-16363	179697
60	132846	611565	422473	-447154	869627	531091

#### Annexe N°4 : La base de données des 60 entreprises (suite)

	R1	R2	S1	S2	S3
39	-,1	-,05	8,93	,04	,40
40	,0	,24	,60	,01	,92
41	,1	,34	2,14	,09	,84
42	-,1	-,04	21,29	,04	,84
43	,0	,06	,86	,28	,38
44	,2	,36	1,05	,01	,59
45	,0	,00	11,11	,04	,63
46	,0	,12	,43	,05	,63
47	,0	,09	2,09	,07	,74
48	-,2	-,04	-1,61	,03	1,60
49	,0	,04	-8,59	,07	,60
50	,0	,02	-14,71	,01	,87
51	,0	,03	-35,08	,01	,84
52	-,1	-,04	-7,70	,04	,60
53	,1	,11	3,92	,30	,08
54	,1	,24	,97	,36	,03
55	,2	,29	,99	,59	,30
56	,0	,02	15,55	,06	,01
57	,4	,49	1,00	,00	,94
58	,2	,24	80,00	,91	,01
59	,1	,34	,81	,13	,51
60	,1	,27	,98	,26	,18

**Annexe N°4 : La base de données des 60 entreprises (suite)**

	A1	A2	L1
39	-,26	,15	1,13
40	2,36	,12	4,03
41	,11	,04	1,05
42	-,54	1,01	1,46
43	-,73	,25	,18
44	,02	,01	3,50
45	-,36	,33	7,59
46	-,82	,35	2,98
47	4,73	,18	2,75
48	,00	,02	1,81
49	1,80	,28	,25
50	-,12	,06	,29
51	-,13	,09	,14
52	-,34	,98	,91
53	,00	,00	,86
54	,07	,02	,50
55	,00	,00	,68
56	,00	,00	1,15
57	,16	,07	,00
58	,03	,03	,35
59	,00	,00	,68
60	,03	,01	,68

Source: CPA Alger.

## Annexe N°5 : résultats de Analyse discriminante

### Analyse discriminante

#### Analyse Observation Calculer Récapituler

Observations non pondérées	N	Pourcent
Valide	58	96,7
Exclues		
Codes de groupes manquants ou hors intervalle	0	,0
Au moins une variable discriminante manquante	2	3,3
Codes groupes manquants ou hors intervalle et au moins une variable discriminante manquante	0	,0
Total - exclues	2	3,3
Total - observations	60	100,0

#### Statistiques de groupe

saine ou def	Moyenne	Ecart-type	N valide (liste)	
			Non pondérées	Pondérées
saine resnet/total bilan	,1055	,11270	35	35,000
caf/total dettes	,8144	2,84120	35	35,000
total des dettes/fpnet	11,5667	23,62434	35	35,000
disponibilité/total dettes	,4931	1,56367	35	35,000
part des immobilisations bilan	,4175	,37089	35	35,000
frais financiers/resnet	,2626	,90535	35	35,000
frais financiers/valeur ajouté	,0337	,05798	35	35,000
dct/(disponibilité +créances)	,7477	,75597	35	35,000
experience	18,7143	9,09936	35	35,000
défailla resnet/total bilan	-,0076	,08012	23	23,000
caf/total dettes	,2447	,61243	23	23,000
total des dettes/fpnet	8,3737	31,66282	23	23,000
disponibilité/total dettes	,1213	,30078	23	23,000
part des immobilisations bilan	,7284	,26438	23	23,000
frais financiers/resnet	,1113	2,40180	23	23,000
frais financiers/valeur ajouté	,2203	,27444	23	23,000
dct/(disponibilité +créances)	1,5694	1,75302	23	23,000
experience	14,3478	2,74042	23	23,000

## Statistiques de groupe

saine ou def	Moyenne	Ecart-type	N valide (liste)	
			Non pondérées	Pondérées
Total resnet/total bilan	,0606	,11477	58	58,000
caf/total dettes	,5885	2,24476	58	58,000
total des dettes/fpnet	10,3005	26,87625	58	58,000
disponibilité/total dettes	,3457	1,23574	58	58,000
part des immobilisations bilan	,5408	,36411	58	58,000
frais financiers/resnet	,2026	1,64954	58	58,000
frais financiers/valeur ajouté	,1077	,19889	58	58,000
dct/(disponibilité +créances)	1,0736	1,30053	58	58,000
experience	16,9828	7,54517	58	58,000

## Tests d'égalité des moyennes des groupes

	Lambda de Wilks	F	ddl1	ddl2	Signification
resnet/total bilan	,763	17,363	1	56	,000
caf/total dettes	,984	,893	1	56	,349
total des dettes/fpnet	,997	,193	1	56	,662
disponibilité/total dettes	,978	1,262	1	56	,266
part des immobilisations bilan	,822	12,093	1	56	,001
frais financiers/resnet	,998	,115	1	56	,736
frais financiers/valeur ajouté	,786	15,289	1	56	,000
dct/(disponibilité +créances)	,903	6,028	1	56	,017
experience	,918	4,972	1	56	,030

## Analyse 1

## Test de Box de l'égalité des matrices de covariances

## Déterminants Log

saine ou def	Rang	Déterminant Log
saine	5	-1,642
défailla	5	-2,690
Intra-groupes combinés	5	,010

Les rangs et logarithmes naturels des déterminants imprimés sont ceux des matrices de covariance du groupe.

## Annexe N°5 : Résultats de Analyse discriminante (suite)

### Résultats du test

M de Box		115,547
F	Approximativement	6,909
	ddl1	15
	ddl2	8859,061
	Signification	,000

Teste l'hypothèse nulle d'égalité de matrices de covariance des populations.

### Statistiques pas à pas

#### Variables introduites/éliminées<sup>a,b,c,d</sup>

Pas	Introduite	Lambda de Wilks					
		Statistique	ddl1	ddl2	ddl3	F exact	
						Statistique	ddl1
1	resnet/total bilan	,763	1	1	56,000	17,363	1
2	part des immobilisations bilan	,670	2	1	56,000	13,518	2
3	experience	,568	3	1	56,000	13,688	3
4	frais financiers/valeur ajouté	,521	4	1	56,000	12,206	4
5	total des dettes/fpnet	,480	5	1	56,000	11,249	5

#### Variables introduites/éliminées<sup>a,b,c,d</sup>

Pas	Lambda de Wilks	
	F exact	
	ddl2	Signification
1	56,000	,000
2	55,000	,000
3	54,000	,000
4	53,000	,000
5	52,000	,000

A chaque pas, la variable qui minimise le lambda de Wilks global est introduite.

- Le nombre maximum de pas est 18.
- Le F pour introduire partiel minimum est 3.84.
- Le F partiel maximum pour éliminer est 2.71.
- Seuil du F, tolérance ou VIN insuffisant pour la poursuite du calcul.

## Annexe N°5 : Résultats de Analyse discriminante (suite)

### Variables de l'analyse

Pas		Tolérance	F pour éliminer	Lambda de Wilks
1	resnet/total bilan	1,000	17,363	
2	resnet/total bilan	,995	12,467	,822
	part des immobilisations bilan	,995	7,620	,763
3	resnet/total bilan	,957	14,868	,724
	part des immobilisations bilan	,954	9,884	,672
	experience	,918	9,734	,670
4	resnet/total bilan	,865	6,622	,586
	part des immobilisations bilan	,952	9,523	,614
	experience	,917	9,168	,611
	frais financiers/valeur ajouté	,895	4,840	,568
5	resnet/total bilan	,842	7,809	,553
	part des immobilisations bilan	,928	10,773	,580
	experience	,851	11,798	,589
	frais financiers/valeur ajouté	,879	5,637	,532
	total des dettes/fpnet	,881	4,342	,521

## Annexe N°5 : Résultats de Analyse discriminante

### Variables absentes de l'analyse

Pas		Tolérance	Tolérance minimale	F pour introduire	Lambda de Wilks
0	resnet/total bilan	1,000	1,000	17,363	,763
	caf/total dettes	1,000	1,000	,893	,984
	total des dettes/fpnet	1,000	1,000	,193	,997
	disponibilité/total dettes	1,000	1,000	1,262	,978
	part des immobilisations bilan	1,000	1,000	12,093	,822
	frais financiers/resnet	1,000	1,000	,115	,998
	frais financiers/valeur ajouté	1,000	1,000	15,289	,786
	dct/(disponibilité +créances)	1,000	1,000	6,028	,903
	experience	1,000	1,000	4,972	,918
	1	caf/total dettes	,864	,864	,307
total des dettes/fpnet		,973	,973	,980	,750
disponibilité/total dettes		,995	,995	,531	,756
part des immobilisations bilan		,995	,995	7,620	,670
frais financiers/resnet		1,000	1,000	,140	,761
frais financiers/valeur ajouté		,898	,898	5,560	,693
dct/(disponibilité +créances)		,988	,988	3,026	,724
experience		,957	,957	7,474	,672
2	caf/total dettes	,842	,842	,012	,670
	total des dettes/fpnet	,964	,964	1,371	,654
	disponibilité/total dettes	,991	,991	,262	,667
	frais financiers/resnet	,991	,986	,343	,666
	frais financiers/valeur ajouté	,897	,892	5,298	,611
	dct/(disponibilité +créances)	,984	,982	3,153	,633
	experience	,918	,918	9,734	,568
	3	caf/total dettes	,832	,808	,168
total des dettes/fpnet		,897	,855	3,541	,532
disponibilité/total dettes		,990	,918	,311	,565
frais financiers/resnet		,987	,915	,515	,563
frais financiers/valeur ajouté		,895	,865	4,840	,521
dct/(disponibilité +créances)		,984	,918	2,554	,542
4		caf/total dettes	,830	,733	,083
	total des dettes/fpnet	,881	,842	4,342	,480

## Annexe N°5 : Résultats de Analyse discriminante

### Variables absentes de l'analyse

Pas		Tolérance	Tolérance minimale	F pour introduire	Lambda de Wilks
5	disponibilité/total dettes	,989	,863	,206	,518
	frais financiers/resnet	,986	,865	,543	,515
	dct/(disponibilité +créances)	,984	,854	2,361	,498
	caf/total dettes	,829	,719	,050	,480
	disponibilité/total dettes	,986	,841	,289	,478
	frais financiers/resnet	,984	,841	,636	,474
	dct/(disponibilité +créances)	,984	,831	2,040	,462

### Lambda de Wilks

Pas	Nombre de variables	Lambda	ddl1	ddl2	ddl3	F exact	
						Statistique	ddl1
1	1	,763	1	1	56	17,363	1
2	2	,670	2	1	56	13,518	2
3	3	,568	3	1	56	13,688	3
4	4	,521	4	1	56	12,206	4
5	5	,480	5	1	56	11,249	5

### Lambda de Wilks

Pas	F exact	
	ddl2	Signification
1	56,000	,000
2	55,000	,000
3	54,000	,000
4	53,000	,000
5	52,000	,000

## Récapitulatif des fonctions discriminantes canoniques

### Valeurs propres

Fonction	Valeur propre	% de la variance	% cumulé	Corrélation canonique
1	1,082 <sup>a</sup>	100,0	100,0	,721

a. Les 1 premières fonctions discriminantes canoniques ont été utilisées pour l'analyse.

### Lambda de Wilks

Test de la ou des fonctions	Lambda de Wilks	Khi-deux	ddl	Signification
1	,480	39,224	5	,000

## Annexe N°5 : Résultats de Analyse discriminante

### Coefficients des fonctions discriminantes canoniques standardisées

	Fonction
	1
resnet/total bilan	,546
total des dettes/fpnet	,410
part des immobilisations bilan	-,597
frais financiers/valeur ajouté	-,463
experience	,647

### Matrice de structure

	Fonction
	1
resnet/total bilan	,535
frais financiers/valeur ajouté	-,502
part des immobilisations bilan	-,447
experience	,287
caf/total dettes <sup>a</sup>	,161
frais financiers/resnet <sup>a</sup>	-,110
total des dettes/fpnet	,056
disponibilité/total dettes <sup>a</sup>	,041
dct/(disponibilité +créances) <sup>a</sup>	-,040

Les corrélations intra-groupes combinés entre variables discriminantes et les variables des fonctions discriminantes canoniques standardisées sont ordonnées par tailles absolues des corrélations à l'intérieur de la fonction.

a. Cette variable n'est pas utilisée dans l'analyse.

## Annexe N°5 : Résultats de Analyse discriminante

### Coefficients des fonctions discriminantes canoniques

	Fonction
	1
resnet/total bilan	5,401
total des dettes/fpnet	,015
part des immobilisations bilan	-1,791
frais financiers/valeur ajouté	-2,601
experience	,089
(Constante)	-,741

Coefficients non standardisés

### Fonctions aux barycentres des groupes

	Fonction
saine ou def	1
saine	,828
défailla	-1,261

Fonctions discriminantes canoniques non standardisées évaluées aux moyennes des groupes

## Statistiques de classement

### Récapitulatif du classement

Traitées	60
Exclues	0
Codes de groupes manquants ou hors intervalle	
Au moins une variable discriminante manquante	0
Utilisées dans le résultat	60

## Annexe N°5 : Résultats de Analyse discriminante

### Résultats du classement<sup>a,c</sup>

			Classe(s) d'affectation prévue (s)		Total
			saine	défailla	
Original	Effectif	saine	30	7	37
		défailla	3	20	23
	%	saine	81,1	18,9	100,0
		défailla	13,0	87,0	100,0
Validé-croisé <sup>b</sup>	Effectif	saine	27	10	37
		défailla	4	19	23
	%	saine	73,0	27,0	100,0
		défailla	17,4	82,6	100,0

a. 83,3% des observations originales classées correctement.

b. La validation croisée n'est effectuée que pour les observations de l'analyse. Dans la validation croisée, chaque observation est classée par les fonctions dérivées de toutes les autres ...

c. 76,7% des observations validées-croisées classées correctement.

Annexe N°6 : Base de données des 14 entreprises.

	ENTREPRISE	nature delade ande	secteur dactivi té	CAHT	frais de pers nel	valeur ajoutée
1	31	2	1	3629	388	893
2	32	2	1	8142	0	2273
3	33	2	2	35339	7953	14130
4	34	2	1	15673	932	4245
5	35	2	1	40066	1607	7590
6	36	2	1	34332	4229	10506
7	37	2	1	51382	6243	14560
8	38	1	3	347207	8277	144514
9	39	2	3	88050	3722	79629
10	40	2	3	13661	2486	6679
11	41	2	3	218843	6822	25730
12	42	2	3	60324	3844	19399
13	43	2	3	243726	7641	20320
14	44	2	3	220426	11564	186239

	EBE	frais financiers	RESNET	CAF	DLMT	DCT
1	505	7	459	459	0	393
2	2273	344	1073	1909	1258	3101
3	6177	970	2603	3138	0	0
4	3313	13	2113	2892	0	8628
5	5983	1	3810	5151	0	8436
6	6280	522	627	4887	32517	47895
7	8317	127	7217	7217	0	49580
8	127960	20527	17775	104590	353027	102301
9	75904	2439	3330	10731	43146	28525
10	3980	324	3303	3605	4792	1405
11	18599	3383	1454	13696	162669	22618
12	14432	1190	3201	12549	7970	0
13	9179	1691	4866	4568	0	22928
14	174611	54864	-8467	114024	743671	26042

## Annexe N°6 : Base de données des 14 entreprises.

	TOTALDETTES	TOTBILAN	AMORTISSEMENT	STOCKS	CREANCES	ACTIFCIRCU
1	393	4219	30	0	4219	4219
2	4359	8800	1470	515	5518	6033
3	0	17103	6008	4000	7050	11050
4	8628	21687	2584	6563	8225	14788
5	8436	24675	3410	627	20715	21342
6	80412	100247	5520	36915	17968	54883
7	49580	67838	3675	9947	39929	49876
8	455328	1407032	226176	191475	207684	399159
9	71671	131128	23981	45994	13232	59226
10	6197	17920	8549	11187	13115	24302
11	185287	263727	73291	33268	73320	106588
12	7970	48670	15401	2533	26677	29210
13	22928	148637	7488	35682	111467	147149
14	769713	1131005	122491	45300	748315	793615

	DISPONIBILITE	CAPITAUXPERMANENT	IMMOBILNET	FRNET	BFR
1	2044	3826	886	3826	1783
2	1	6019	2767	3252	2931
3	2350	15103	6053	9050	8700
4	7741	13055	6990	6065	-1676
5	11615	16239	3333	12906	1291
6	7672	51942	50884	6578	-684
7	13323	18258	17962	296	-13027
8	24593	1103731	1007872	89092	265498
9	-544	102603	71984	30619	31245
10	135	27386	15495	11515	22386
11	15	187892	148708	30769	83970
12	4810	40425	19458	14836	18269
13	8728	57290	1535	55600	115338
14	4292	1100181	1074870	19121	19610

## Annexe N°6 : Base de données des 14 entreprises.

	TRESORERIE	FPNET	classe	datedecréation	typedecrédit
1	2044	3826	1	2002	1
2	1	4761	1	1998	1
3	350	10103	1	1999	1
4	7741	13055	1	2001	1
5	11615	16239	1	2003	1
6	7262	16725	1	2002	1
7	13323	18258	1	1996	1
8	-176406	750704	2	1995	1
9	-544	9337	2	1995	1
10	-10871	22594	2	1998	2
11	-53201	25223	2	2002	2
12	-3435	34157	2	1995	2
13	-59738	52330	2	1999	2
14	-38085	78000	2	2002	2

	experience	resttotalbilan	totaldettedpn	partimmobili
1	11,00	,11	,10	,21
2	15,00	,12	,92	,31
3	14,00	,15	,00	,35
4	12,00	,10	,66	,32
5	10,00	,15	,52	,14
6	11,00	,01	4,81	,51
7	17,00	,11	2,72	,26
8	18,00	,01	,61	,72
9	18,00	,03	7,68	,55
10	15,00	,18	,27	,86
11	11,00	,01	7,35	,56
12	18,00	,07	,23	,40
13	14,00	,03	,44	,01
14	11,00	-,01	9,87	,95

Annexe N°6 : Base de données des 14 entreprises.

	fraisfinancierVA
1	,01
2	,15
3	,07
4	,00
5	,00
6	,05
7	,01
8	,14
9	,03
10	,05
11	,13
12	,06
13	,08
14	,29

Source: CPA Alger.

# Annexe N°7

## Loi de Khi-deux

Le tableau donne x tel que  $P(K > x) = p$

p	0,999	0,995	0,99	0,98	0,95	0,9	0,8	0,2	0,1	0,05	0,02	0,01	0,005	0,001
ddl														
1	0,0000	0,0000	0,0002	0,0006	0,0039	0,0158	0,0642	1,6424	2,7055	3,8415	5,4119	6,6349	7,8794	10,8276
2	0,0020	0,0100	0,0201	0,0404	0,1026	0,2107	0,4463	3,2189	4,6052	5,9915	7,8240	9,2103	10,5966	13,8155
3	0,0243	0,0717	0,1148	0,1848	0,3518	0,5844	1,0052	4,6416	6,2514	7,8147	9,8374	11,3449	12,8382	16,2662
4	0,0908	0,2070	0,2971	0,4294	0,7107	1,0636	1,6488	5,9886	7,7794	9,4877	11,6678	13,2767	14,8603	18,4668
5	0,2102	0,4117	0,5543	0,7519	1,1455	1,6103	2,3425	7,2893	9,2364	11,0705	13,3882	15,0863	16,7496	20,5150
6	0,3811	0,6757	0,8721	1,1344	1,6354	2,2041	3,0701	8,5581	10,6446	12,5916	15,0332	16,8119	18,5476	22,4577
7	0,5985	0,9893	1,2390	1,5643	2,1673	2,8331	3,8223	9,8032	12,0170	14,0671	16,6224	18,4753	20,2777	24,3219
8	0,8571	1,3444	1,6465	2,0325	2,7326	3,4895	4,5936	11,0301	13,3616	15,5073	18,1682	20,0902	21,9550	26,1245
9	1,1519	1,7349	2,0879	2,5324	3,3251	4,1682	5,3801	12,2421	14,6837	16,9190	19,6790	21,6660	23,5894	27,8772
10	1,4787	2,1559	2,5582	3,0591	3,9403	4,8652	6,1791	13,4420	15,9872	18,3070	21,1608	23,2093	25,1882	29,5883
11	1,8339	2,6032	3,0535	3,6087	4,5748	5,5778	6,9887	14,6314	17,2750	19,6751	22,6179	24,7250	26,7568	31,2641
12	2,2142	3,0738	3,5706	4,1783	5,2260	6,3038	7,8073	15,8120	18,5493	21,0261	24,0540	26,2170	28,2995	32,9095
13	2,6172	3,5650	4,1069	4,7654	5,8919	7,0415	8,6339	16,9848	19,8119	22,3620	25,4715	27,6882	29,8195	34,5282
14	3,0407	4,0747	4,6604	5,3682	6,5706	7,7895	9,4673	18,1508	21,0641	23,6848	26,8728	29,1412	31,3193	36,1233
15	3,4827	4,6009	5,2293	5,9849	7,2609	8,5468	10,3070	19,3107	22,3071	24,9958	28,2595	30,5779	32,8013	37,6973
16	3,9416	5,1422	5,8122	6,6142	7,9616	9,3122	11,1521	20,4651	23,5418	26,2962	29,6332	31,9999	34,2672	39,2524
17	4,4161	5,6972	6,4078	7,2550	8,6718	10,0852	12,0023	21,6146	24,7690	27,5871	30,9950	33,4087	35,7185	40,7902
18	4,9048	6,2648	7,0149	7,9062	9,3905	10,8649	12,8570	22,7595	25,9894	28,8693	32,3462	34,8053	37,1565	42,3124
19	5,4068	6,8440	7,6327	8,5670	10,1170	11,6509	13,7158	23,9004	27,2036	30,1435	33,6874	36,1909	38,5823	43,8202
20	5,9210	7,4338	8,2604	9,2367	10,8508	12,4426	14,5784	25,0375	28,4120	31,4104	35,0196	37,5662	39,9968	45,3147
21	6,4467	8,0337	8,8972	9,9146	11,5913	13,2396	15,4446	26,1711	29,6151	32,6706	36,3434	38,9322	41,4011	46,7970
22	6,9830	8,6427	9,5425	10,6000	12,3380	14,0415	16,3140	27,3015	30,8133	33,9244	37,6595	40,2894	42,7957	48,2679
23	7,5292	9,2604	10,1957	11,2926	13,0905	14,8480	17,1865	28,4288	32,0069	35,1725	38,9683	41,6384	44,1813	49,7282
24	8,0849	9,8862	10,8564	11,9918	13,8484	15,6587	18,0618	29,5533	33,1962	36,4150	40,2704	42,9798	45,5585	51,1786
25	8,6493	10,5197	11,5240	12,6973	14,6114	16,4734	18,9398	30,6752	34,3816	37,6525	41,5661	44,3141	46,9279	52,6197
26	9,2221	11,1602	12,1981	13,4086	15,3792	17,2919	19,8202	31,7946	35,5632	38,8851	42,8558	45,6417	48,2899	54,0520
27	9,8028	11,8076	12,8785	14,1254	16,1514	18,1139	20,7030	32,9117	36,7412	40,1133	44,1400	46,9629	49,6449	55,4760
28	10,3909	12,4613	13,5647	14,8475	16,9279	18,9392	21,5880	34,0266	37,9159	41,3371	45,4188	48,2782	50,9934	56,8923
29	10,9861	13,1211	14,2565	15,5745	17,7084	19,7677	22,4751	35,1394	39,0875	42,5570	46,6927	49,5879	52,3356	58,3012
30	11,5880	13,7867	14,9535	16,3062	18,4927	20,5992	23,3641	36,2502	40,2560	43,7730	47,9618	50,8922	53,6720	59,7031
40	17,9164	20,7065	22,1643	23,8376	26,5093	29,0505	32,3450	47,2685	51,8051	55,7585	60,4361	63,6907	66,7660	73,4020
50	24,6739	27,9907	29,7067	31,6639	34,7643	37,6886	41,4492	58,1638	63,1671	67,5048	72,6133	76,1539	79,4900	86,6608
60	31,7383	35,5345	37,4849	39,6994	43,1880	46,4589	50,6406	68,9721	74,3970	79,0819	84,5799	88,3794	91,9517	99,6072
70	39,0364	43,2752	45,4417	47,8934	51,7393	55,3289	59,8978	79,7146	85,5270	90,5312	96,3875	100,4252	104,2149	112,3169
80	46,5199	51,1719	53,5401	56,2128	60,3915	64,2778	69,2069	90,4053	96,5782	101,8795	108,0693	112,3288	116,3211	124,8392
90	54,1552	59,1963	61,7541	64,6347	69,1260	73,2911	78,5584	101,0537	107,5650	113,1453	119,6485	124,1163	128,2989	137,2084
100	61,9179	67,3276	70,0649	73,1422	77,9295	82,3581	87,9453	111,6667	118,4980	124,3421	131,1417	135,8067	140,1695	149,4493
120	77,7551	83,8516	86,9233	90,3667	95,7046	100,6236	106,8056	132,8063	140,2326	146,5674	153,9182	158,9502	163,6482	173,6174
140	93,9256	100,6548	104,0344	107,8149	113,6593	119,0293	125,7581	153,8537	161,8270	168,6130	176,4709	181,8403	186,8468	197,4508
160	110,3603	117,6793	121,3456	125,4400	131,7561	137,5457	144,7834	174,8283	183,3106	190,5165	198,8464	204,5301	209,8239	221,0190
180	127,0111	134,8844	138,8204	143,2096	149,9688	156,1526	163,8682	195,7434	204,7037	212,3039	221,0772	227,0561	232,6198	244,3705
200	143,8428	152,2410	156,4320	161,1003	168,2786	174,8353	183,0028	216,6088	226,0210	233,9943	243,1869	249,4451	255,2642	267,5405
250	186,5541	196,1606	200,9386	206,2490	214,3916	221,8059	231,0128	268,5986	279,0504	287,8815	298,0388	304,9396	311,3462	324,8324
300	229,9634	240,6634	245,9725	251,8637	260,8781	269,0679	279,2143	320,3971	331,7885	341,3951	352,4246	359,9064	366,8444	381,4252
400	318,2596	330,9028	337,1553	344,0781	354,6410	364,2074	376,0218	423,5895	436,6490	447,6325	460,2108	468,7245	476,6064	493,1318
500	407,9470	422,3034	429,3875	437,2194	449,1468	459,9261	473,2099	526,4014	540,9303	553,1268	567,0698	576,4928	585,2066	603,4460
600	498,6229	514,5289	522,3651	531,0191	544,1801	556,0560	570,6680	628,9433	644,8004	658,0936	673,2703	683,5156	692,9816	712,7712
700	590,0480	607,3795	615,9075	625,3175	639,6130	652,4973	668,3308	731,2805	748,3591	762,6607	778,9721	789,9735	800,1314	821,3468
800	682,0665	700,7250	709,8969	720,0107	735,3623	749,1852	766,1555	833,4557	851,6712	866,9114	884,2789	895,9843	906,7862	929,3289
900	774,5698	794,4750	804,2517	815,0267	831,3702	846,0746	864,1125	935,4987	954,7819	970,9036	989,2631	1001,6296	1013,0364	1036,8260

# *Bibliographie*

# Bibliographie

## Ouvrages

1. BARDOS Mireille, Analyse discriminante application au risque et scoring financier, Edition Dunod, Paris, 2001.
2. BEATRICE et GRAND GUILLOT Francis, analyse financière, Gualino éditeur, Paris, 2006.
3. BERNETTE-ROLLANDE Luc, Principes de Techniques Bancaires, Edition Dunod, Paris, 2008.
4. BOURDEAUX Gaoutier et De COUSSERGUES Sylvie, Gestion de la banque, DUNOD, Paris, 2010.
5. De LA BRUSLERIE Hubert, Analyse financière, Edition Dunod, Paris, 2010.
6. GAVALDAC stouffletj, Droit Bancaire, Editions Litec, Paris, 1999.
7. MATHIEU M, L'exploitant bancaire et le risque crédit, Edition BANQUE EDITEUR, Paris, 1995.
8. RAYON Anderson, The credit scoring Toolkit, Oxford University Press, 2007.
9. RONCALLI Thierry, la gestion des risques financiers, Edition Economica, Paris 2004.
10. SINE LAURE, Droit commercial et droit du crédit, Edition Dunod, Paris, 2005,

## Guides

1. KMPJ Guide des banques et des établissements financiers 2012.
2. KMPJ Guide investir en Algérie 2012.

## Texte juridique

1. Code commercial algérien.
2. Code civil algérien.
3. Article **112** de la loi **90/10** du **14 avril 1990** relative à la monnaie et au crédit.

4. Article 124 de l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.
5. Instruction n° 74-94 du 29 Novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion de banques et établissements financiers.
6. Règlement n° 04-04 du 19 juillet 2004 fixant le rapport dit coefficient de fonds propres et de ressources permanentes.

### **Sites web :**

1. [www.angem.dz/](http://www.angem.dz/)
2. [www.ansej.org.dz](http://www.ansej.org.dz)
3. [www.banque-revue.com](http://www.banque-revue.com)
4. [www.dari-dz.com/brochures/banques/bdl.doc](http://www.dari-dz.com/brochures/banques/bdl.doc)
5. [www.Fimarket.com](http://www.Fimarket.com)
6. [www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen](http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen)
7. [www.wikipédia.org](http://www.wikipédia.org)
8. [http://www.aiaccess.net/French/Glossaires/GlosMod/f\\_gm\\_analyse\\_discriminante.htm](http://www.aiaccess.net/French/Glossaires/GlosMod/f_gm_analyse_discriminante.htm)

### **Autres :**

Documentation interne de la Banque Extérieur d'Algérie BEA.

## Table des matières

Remerciement	
Dédicace	
Liste des abréviations	
Sommaire	
Introduction générale .....	1
Chapitre I : Les banques et les crédits .....	4
Section 1 : définition et typologie des banques .....	4
1. Définition de la banque .....	4
2. Aperçu sur le système bancaire algérien et son évolution .....	5
2.1 La phase 1963-1986 .....	5
2.2 La phase 1988 à nos jours .....	5
3. Typologie des banques .....	6
3.1 Les banques d'affaires .....	6
3.2 Les banques de détail .....	6
3.3 Les banques de financement et d'investissement .....	6
Section 2 : les crédits bancaires .....	6
1. Définition d'un crédit bancaire .....	6
2. La nécessité du crédit pour l'entreprise .....	7
3. Typologie des crédits .....	7
3.1 Les crédits d'investissement .....	7
3.1.1. Les crédits d'investissement classiques .....	7
3.1.1.1. Les crédits à moyen terme .....	7
3.1.1.2 Les crédits à long terme .....	8
3.1.1.3. Le crédit-bail .....	9
3.1.2. Les crédits d'investissement spécifiques .....	9
3.1.2.1. Le crédit à l'emploi de jeunes .....	9
3.1.2.2. Le crédit CNAC .....	10
3.1.2.3 Le crédit ANGEM .....	11
3.2. Les crédits d'exploitation .....	11
3.2.1 Les crédits par caisse .....	12
3.2.1.1. Les crédits d'exploitation globaux .....	12
a. La facilité de caisse .....	12
b. Le découvert .....	12
c. Le crédit compagnie .....	14
d. Le crédit-relais .....	14
3.2.1.2 Les crédits d'exploitation spécifiques .....	14
a. L'escompte commercial .....	15
b. Avance sur marchandises .....	15
c. Avance sur facture .....	15
d. Avances sur titre .....	15
e. L'affacturage .....	15
3.2.2. Les crédits par signature .....	15
3.2.2.1 L'aval .....	15

3.2.2.2 Le crédit d'acceptation .....	16
3.2.2.3 Le cautionnement bancaire.....	16
3.3. Les crédits de commerce extérieur.....	16
3.3.1. Le financement des exportations .....	16
3.3.2.1Le crédit fournisseur.....	16
3.3.2.2. Le crédit acheteur .....	17
3.3.2 Le financement des importations.....	17
3.4 Les crédits aux particuliers.....	18
3.4.1. Les crédits à la consommation.....	18
3.4.2 Le crédit immobilier.....	19
Conclusion du chapitre .....	20
Chapitre II : Les risques de crédit et les moyens de couverture.....	21
Section 1 : Les différents types de risques d'un crédit bancaire.....	21
1. Les risques de non remboursement.....	21
1.1. Le risque particulier.....	21
1.2. Le risque sectoriel.....	22
1.3. Le risque global ou général .....	22
2. le risque d'immobilisation.....	22
3. le risque de taux.....	22
4. le risque de change .....	22
Section 2 : les moyennes de couverture de risque crédit.....	23
1. le respect des règles prudentielles .....	23
1.1. La réglementation prudentielle internationale .....	23
1.1.1. L'accord de Bâle I .....	23
1.1.2. L'accord de Bâle II.....	24
1.1.3. L'accord de Bâle III.....	25
1.2. La réglementation prudentielle nationale .....	26
1.2.1. La limitation du risque par les ratios de division .....	26
1.2.2. Le ratio de transformation.....	26
1.2.3. La limitation du risque par le provisionnement des créances.....	27
1.2.4. La garantie des dépôts bancaires .....	28
2. Les garanties.....	28
2.1. Les sûretés personnelles.....	29
2.1.1 Le cautionnement .....	29
2.1.2 L'aval.....	30
2.2. Les garanties réelles.....	30
2.2.1.L'hypothèque.....	30
2.2.2. Le nantissement.....	31
Section 3 : La gestion du contentieux.....	31
1. La phase précontentieuse .....	31
2. La phase contentieuse .....	32
Conclusion du chapitre .....	33

Chapitre III : Montage d'un dossier de crédit .....	34
Section 1 : Les documents constitutifs d'un dossier de crédit .....	34
1. Les documents juridiques et administratifs .....	34
2. Les documents comptables et financiers .....	34
3. Les documents fiscaux et parafiscaux .....	35
Section 2 : Identification de client .....	35
1. Les moyens permettant la collecte d'informations .....	35
1.1. L'entretien avec le client .....	35
1.2. La consultation du service renseignements commerciaux .....	36
1.3. La consultation des fichiers de la Banque d'Algérie.....	36
1.4. La consultation des services de renseignements juridiques .....	37
1.5. La visite sur site .....	38
1.6. L'étude de la dimension historique et culturelle de l'entreprise .....	38
2. L'identification du demandeur de crédit .....	38
2.1. L'identification de l'entreprise par l'analyse de son environnement interne ...	38
2.1.1. L'aspect juridique de l'entreprise .....	38
2.1.2. Les moyens humains .....	39
2.1.3. Les moyens matériels .....	40
2.1.4. La commercialisation .....	40
2.1.5. L'analyse technique de l'entreprise .....	40
2.2. L'identification de l'entreprise par l'analyse de son environnement externe.....	40
2.2.1. Le secteur d'activité .....	41
2.2.2. Le marché .....	41
2.2.3. Les concurrents .....	41
2.2.4. Les partenaires .....	41
2.2.5. La conjoncture économique et politique .....	42
2.3. La classification de la clientèle .....	42
2.3.1. L'ancienneté de la relation .....	42
2.3.2. Les mouvements d'affaires confiés .....	43
2.3.3. Le niveau d'utilisation des crédits accordés.....	43
2.3.4. Les incidents de paiement .....	43
Conclusion du chapitre .....	43
Chapitre IV : Les méthodes d'évaluation du risque crédit .....	44
Section 1 : Analyse de la structure financière.....	44
1. Définition et objectif de l'analyse financière.....	44
1.1. Définition.....	44
1.2. Objectifs de l'analyse financière .....	44
2. Diagnostic financier de l'entreprise .....	44
2.1. Elaboration et appréciation du bilan fonctionnel.....	44
2.1.1. Elimination des actifs sans valeur.....	45
2.1.2. Réintégration des éléments hors bilan .....	45
2.1.3. Réévaluation de certains postes de bilan.....	46
2.1.4. Reclassement et finalisation du bilan financier .....	47

2.2. Notion d'équilibre financier .....	48
2.2.1. Le fond de roulement .....	49
2.2.2. Le besoin en fond de roulement .....	50
2.2.3. La trésorerie nette.....	51
Section 2 : l'analyse par les ratios .....	52
1. Définition d'un ratio.....	53
2. Les différents types de ratios.....	54
2.1. Les ratios de structure.....	54
2.2. Les ratios de liquidité... ..	56
2.3. Les ratios d'activité et de gestion.....	57
2.4. Les ratios de rentabilité.....	58
Section 3 : le tableau de compte de résultats.....	60
1. Définition.....	60
2. La structure de compte de résultats .....	60
3. Les soldes intermédiaires de gestion.....	62
3.1. Définition et objectif.....	62
3.2. Tableau des soldes intermédiaires de gestion .....	62
3.3. La capacité d'autofinancement.....	64
3.4. L'autofinancement .....	65
Section 4 : Analyse de risque de crédit par la méthode de scoring .....	66
1. Définition de crédit scoring.....	66
2. Objectif de scoring .....	66
3. Démarche pratique de la construction des fonctions scores.....	66
Conclusion du chapitre .....	67
Chapitre V : étude d'un cas pratique.....	68
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil.....	68
1. Historique de la BEA .....	68
2. Organisation générale de la BEA.....	68
3. Présentation de l'agence d'accueil .....	70
3.1 Organigramme de l'agence BEA 34 .....	70
3.2 Les ressources de l'agence BEA 34 .....	72
3.2.1 Les ressources à vue .....	72
3.2.2. Les ressources à terme .....	72
3.3. Les emplois de l'agence BEA 34.....	72
4. Place et rôle du service crédit au niveau de l'agence BEA 34 .....	72
4.1 Rôle et attributions du service.....	73
4.1.1. Attributions de la cellule « chargés clientèle » .....	73
4.1.2. Attributions de la cellule « Secrétariat engagement » .....	73
4.2 Les relations fonctionnelles et hiérarchiques du service crédit.....	74
4.2.1. Les relations fonctionnelles .....	74
4.2.2. Les relations hiérarchiques .....	75
Section 2 : Etude d'un dossier de crédit par les deux méthodes (classique et scoring)....	77

1. étude d'un dossier de crédit d'exploitation (méthode classique).....	77
1.1 Présentation de E.T.B-T.C.E « X ».....	77
1.2. Présentation du demandeur du crédit .....	78
1.2.1.Les moyens de production .....	78
1.2.2.Les moyens humains .....	78
1.2.3.Les services .....	78
1.2.4 les clients .....	78
1.2.5 Les fournisseurs.....	78
1.2.6 Le marché.....	78
1.3. Relation avec la banque .....	79
1.4.Les mouvements confiés .....	79
1.5.Analyse financière de l'entreprise .....	80
1.5.1. Le bilan financier de l'entreprise des trois années précédentes .....	80
1.5.2. Calcul des indicateurs d'équilibre financier.....	82
1.5.3 Le Tableau des Comptes de Résultat des trois dernières années .....	83
1.5.4 Calcul des rations.....	84
1.6 Etude du risque.....	86
2 Analyse de risque de crédit par la méthode de scoring.....	89
2.1. Les étapes de scoring .....	89
2.1.1. La constitution de l'échantillon initial .....	89
2.1.2. Détermination des variables discriminant.....	89
2.1.3. Estimation avec SPSS .....	90
2.1.4. Interprétation des résultats .....	90
2.1.4.1. Vérification de l'existence de différences entre les sous-groupes.....	90
2.1.4.2. Vérification de la validité de l'étude.....	90
2.1.4.3. Estimation des coefficients de la fonction discriminante.....	92
2.1.4.4. Résultat de classement .....	93
2.2. Application de la fonction sur un échantillon .....	94
Conclusion du chapitre .....	96
Conclusion générale .....	97
<b>Annexes.....</b>	<b>99</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>131</b>

**Résumé :**

Les crédits bancaires représentent une source de financement indispensable pour les entreprises ; dans ce contexte, les banques offrent une panoplie de crédits de différentes formes et modalités, servant à répondre à une demande de plus en plus variée.

Par ailleurs, les banques sont exposées, aux risques générés par l'octroi de ces crédits, de ce fait, un crédit signifie un risque à courir; c'est pourquoi, la banque doit être de plus en plus prudente ; en effet, il est impératif d'analyser toute demande de crédit, en exigeant tous les éléments jugés nécessaires à la maîtrise de l'environnement du demandeur de crédit, afin de prendre la bonne décision.

La méthode classique de gestion des risques de crédit, est basée sur l'analyse financière, n'est pas la seule méthode utilisée par les banques, pour tester la santé financière du demandeur de crédit afin de maîtriser le risque, la méthode statistique appelée " le crédit scoring " est basée sur l'analyse discriminante des demandeurs de crédits, en les classant dans deux groupes, les sains et les défaillants.

**Mots clés :** banque, crédits bancaires, risque crédit, gestion crédit, analyse financière, le crédit scoring.